



Conseil du 18^e arrondissement
Séance du mercredi 7 mars 2018

MAIRIE	4
COMMUNICATION SANS VOTE.....	6
CULTURE.....	8
ANCIENS COMBATTANTS.....	8
FAMILLE ET PETITE ENFANCE.....	9
VIE ASSOCIATIVE	10
POLITIQUE DE LA VILLE	11
COMMERCE.....	15
LOGEMENT ET URBANISME	24
ESPACES VERTS ET NATURE EN VILLE	29
VOIRIE.....	44
VŒUX.....	45

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par M. le Maire du 18^{ème} arrondissement le jeudi 01 mars 2018, les membres du Conseil se sont réunis le mercredi 07 mars 2018 en la salle des mariages du XVIIIème arrondissement, sous la présidence de M. le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18^{ème} prévu à cet effet.

Étaient présents :

M. Eric LEJOINDRE, Maire du 18^e, Mme AKKARI, M. BADINA, M. BEPPO, M. BRIANT, M. DAVIAUD, M. DARRIULLAT, M. DURAND, M. GONZALEZ, M. LORENZINI, M. MENEDE, Mme MEZENCE, M. NEYRENEUF, Mme ROLLAND, Mme PROUST, Mme MARKOVIC **Adjoint** au Maire, M. BOURNAZEL, Mme BRIDIER, M. BROSSAT, Mme GABELOTAUD, M. GUILLOT, M. HONORE, M. JULIEN, Mme MEHAL, Mme MEES, Mme PREMEL, M. VAILLANT, **Conseillers de Paris**, Mme DEBONNEUIL, Mme DEMANGEL, Mme LASSURE, M. LISCIA, M. QUEINNEC, M. SAHIN, M. TOUZET, **Conseillers d'arrondissements**.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

M. Jean-Bernard BROS à M. Eric LEJOINDRE
Mme Claudine BOUYGUES à Mme Carine ROLLAND
Mme Violaine TRAJAN à Mme Dominique DEMANGEL
Mme Myriam EL KHOMRI à M. Jean-Philippe DAVIAUD
M. Cédric DAWNY à Mme Sarah PROUST
Mme Evelyne DAMS à Mme Maya AKKARI
Mme Catherine BELEM à Mme Danièle PREMEL
Mme Elisabeth BOYER à M. Christian HONORE

Étaient présents, mais avec départ anticipé :

M. Poyraz SAHIN à M. Pascal JULIEN
M. Philippe DARRIULAT à M. Mario GONZALEZ
M. Félix BEPPO à M. Didier GUILLOT

Communication sans vote

Arrivée de M. Pierre Yves BOURNAZEL
Arrivée de M. Gérald BRIANT

Délibération 18.2018.40

Arrivée de M. Pierre LISCIA
Arrivée de Mme Galla BRIDIER

Délibération 18.2018.43:

Départ (avant le vote) de M. Philippe DARRIULAT

Vœux 18.2018.54:

Départ de M. Michel NEYRENEUF

Vœux 18.2018.56:

Départ de M. Ian BROSSAT

Départ de M. Gérald BRIANT

Vœux 18.2018.58:

Départ de Mme Catherine LASSURE, Mme Martine DEBONNEUIL,
Mme Nadine MEZENCE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Hugo TOUZET

Vœux 18.2018.61:

Départ de M. Pierre Yves BOURNAZEL, Félix BEPPO, Dominique
DEMANGEL, Gilles MENEDE

Mme Sarah PROUST est désignée secrétaire de séance.

MAIRIE

Désignation du secrétaire de séance

Eric LEJOINDRE : Avant de commencer ce Conseil, je vous propose que nous désignons une secrétaire de séance en la personne de Mme PROUST qui répondra au dernier vœu de la série, félicitations à vous.

Je vous informe des pouvoirs qui m'ont été adressés :

- M. BROS à moi-même ;
- Mme BOUYGUES à Mme ROLLAND ;
- Mme TRAJAN à Mme DEMANGEL ;
- Mme EL KHOMRI à M. DAVIAUD ;
- M. DAWNY à Mme PROUST ;
- Mme DAMS à Mme AKKARI ;
- Mme BELEM à Mme PREMEL.

S'il y en avait d'autres, je vous demanderais de les apporter à l'administration.

Avant de rentrer dans l'étude des délibérations, je voulais que nous ayons une pensée pour deux personnalités de natures très différentes ou d'envergures très différentes ou de structures très différentes qui nous ont quittés récemment. Vous en avez été informés puisque l'un et l'autre ont été assez largement cités notamment dans les médias pour leurs parcours. Je pense à Didier LOCKWOOD qui était un acteur important – on aura l'occasion de parler de jazz dans la soirée au moment de l'étude des vœux – de l'éducation à la musique, du jazz en général et notamment du Festival Jazz Opus qui s'est peu à peu rapproché du 18^{ème} et d'ailleurs plus encore ces dernières années quand le maire de Saint-Ouen a fait le choix de ne plus les accepter chez lui, l'ensemble du festival est aujourd'hui dans le 18^{ème}.

Il est mort très brutalement il y a quelques semaines ; j'ai été à ses obsèques, en présence d'artistes, mais beaucoup de responsables politiques aussi parce que c'était un artiste pas engagé sur le plan partisan mais engagé sur le plan citoyen. Il avait beaucoup fait évoluer la réflexion du ministère de la Culture et du ministère de l'Education nationale sur la place de la musique à l'école. Il avait beaucoup contribué ; d'ailleurs à l'époque, l'actuel ministre de la Culture Française NYSSSEN était membre de la commission qu'il organisait sur la musique à l'école.

S'agissant d'une personne qui a beaucoup compté pour le 18^{ème}, je voulais que nous ayons une pensée pour lui, comme je voulais que nous ayons une pensée pour une toute autre figure très marquante de notre Arrondissement et de la Goutte-d'Or qui, elle aussi, est décédée il y a quelques jours, je pense au père Henri COINDE, curé de l'église Saint-Bernard, un curé qui a beaucoup marqué sa paroisse, son quartier, curé de Saint-Bernard au moment des événements autour de ce qu'on a appelé les sans-papiers de Saint-Bernard. C'était un prêtre qui a toujours été très lié au monde ouvrier, qui a participé de façon importante au travail du quartier, notamment au travail de l'association Espoir Goutte-d'Or. C'est lui qui avait accueilli sans réserve les sans-papiers ayant occupé son église, qui est restée d'ailleurs l'église des paroissiens et qui a refusé à l'époque de signer l'ordre de réquisition de la force publique pour faire expulser cette église.

Chacun connaît à quel point ce moment de la vie de la Goutte-d'Or et ce moment de la vie du 18^{ème} a compté, bien au-delà d'ailleurs de ce qui s'est passé dans le 18^{ème}. Le père Henri COINDE était de ce

point de vue très représentatif du quartier, mais très représentatif aussi de ses responsables religieux engagés et de ses responsables religieux proches de la réalité des habitants de ce territoire.

Je voulais vous informer qu'une cérémonie en son hommage est prévue à l'église Saint-Bernard ce samedi à partir de 10h30, une cérémonie œcuménique parce que c'est comme cela qu'il l'aurait sans doute imaginé. Je ne doute pas que de nombreux acteurs de la vie de la Goutte-d'Or auront à cœur d'y être présents. Je ne pourrais malheureusement pas y être moi-même mais je crois qu'il y aura vraiment autour de cette personnalité du père Henri COINDE, un grand rassemblement.

Je voulais par ailleurs vous informer du lancement ce samedi, à partir de 13h00, en présence de la Maire de Paris, du 20^{ème} Paris Respire, qui sera installée à Château Rouge. Je vous invite à faire cette fête de la réduction de la place de la voiture le weekend, notamment le samedi à Château Rouge qui fait suite au travail que nous avons engagé avec les commerçants, les habitants, les acteurs locaux pour reconquérir le terrain qu'il y avait à reconquérir à Château Rouge. Tous ceux qui le souhaitent sont les bienvenus le samedi prochain à 13h00.

Je voulais vous informer aussi que la réunion publique sur le projet de liaison cyclable est-ouest autour de la rue Marcadet se déroulera, pour sa part, le 15 mars en présence de Mme ROLLAND qui présidera cette réunion à 18h30. Il n'est pas obligatoire de venir à vélo, en tout cas, il n'est pas prévu que les vélos puissent monter jusqu'à la salle de réunion mais il est important que les habitants puissent être là. C'est un sujet fondamental que cette liaison cyclable est-ouest dont le 18^{ème} a besoin.

Il y a beaucoup d'autres réunions publiques qui vont se tenir dans les jours et les semaines qui viennent mais celle-là compte un peu.

Je voulais dire un mot de la Nuit de la solidarité qui s'est tenue dans tout Paris, notamment dans le 18^{ème}, dans la nuit du jeudi 15 au vendredi 16 février. Dire un mot, d'abord pour remercier l'ensemble des bénévoles et des travailleurs sociaux, des élus nombreux présents ce soir-là et qui ont participé à cette nuit de la solidarité. Ce sont 28 équipes de trois à cinq personnes qui ont été formées dans le 18^{ème} et qui ont parcouru 100 % des rues de notre Arrondissement pour aller à la rencontre et pour faire cette photographie la plus fidèle possible de la réalité du nombre des personnes sans-abris dans le 18^{ème}.

Cette nuit de la solidarité s'est tenue dans le contexte du Plan grand froid, à un moment où le nombre des personnes à la rue n'était pas le plus important mais c'est quand même 250 personnes qui ont été contactées par l'ensemble des bénévoles qui ont fait ce travail. Une réunion de restitution est prévue à l'Hôtel de Ville le 20 mars avec l'ensemble des bénévoles et l'ensemble des travailleurs sociaux ayant participé pour tirer le bilan.

Cette mobilisation des citoyens de Paris, c'est plus de 1 700 citoyens qui se sont mobilisés dans les 20 arrondissements de Paris ; les 20 arrondissements d'ailleurs ayant participé à cette nuit de la solidarité marquent la volonté qu'ont les Parisiens de faire de Paris une ville bienveillante et solidaire. Je sais à quel point cela a été pour nous, mais aussi pour tous les bénévoles, très instructif et un moment très fort de leur vie.

Voilà ce que je voulais vous dire en préalable. Je vous propose que nous rentrions maintenant dans l'étude des délibérations que nous avons à voter.

1. Adoption de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire

Eric LEJOINDRE : Cet ordre du jour complémentaire consiste en la communication sans vote sur le lancement de la première édition de l'événement Faites le Paris de la Biodiversité qui se tiendra du 22 avril au 10 juin 2018.

J'imagine que cela ne pose de problème à personne que nous ajoutions à l'ordre du jour cette délibération.

2. Adoption du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 22 janvier 2018

Eric LEJOINDRE : Ce compte rendu appelle-t-il des commentaires ?

Fadila MEHAL : Nous voterons le compte rendu mais je voulais prendre la parole pour vous informer que, parallèlement à ce que nous vivons ici au Conseil d'arrondissement, au parvis des Droits de l'Homme, au Trocadéro, une importante manifestation est en train de se mener, manifestation populaire pour le droit des femmes à laquelle participe la Maire de Paris et la ministre de la Culture. C'est vraiment un enjeu presque civilisationnel ce qui est en train de se passer pour la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes.

Je voudrais qu'on ait une pensée, puisque nous ne pouvons pas y être, avec tous ceux, hommes et femmes, qui combattent cette difficulté et qui permettent que l'égalité soit encore une fois rehaussée dans notre République.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cet ajout fort opportun et fort utile. On a organisé ce Conseil ce soir parce que la journée, c'est le 8 mars et nous pensions que l'essentiel des événements auraient lieu le jeudi et non pas le mercredi. Il s'est avéré que nous n'avions pas tout à fait raison. D'ailleurs, d'autres conseils d'arrondissement se tiendront le jeudi, donc ils ont mieux anticipé que nous sur cette question, mais je constate qu'un certain nombre de membres de ce Conseil ont décidé de porter sur elles.

D'ailleurs, il y a une forme de discrimination à ce que seules les femmes aient été destinataires de ce tee-shirt puisque les hommes n'en ont pas été destinataires à ce que je sache, portent sur elles ce tee-shirt qui est un élément de revendication utile en la matière et je les en remercie.

Je vous informe aussi que la délibération DFA9 qui avait surpris un peu tout le monde dans sa réalisation a été retirée parce qu'en réalité, elle n'avait pas grand-chose à faire dans un ordre du jour de Conseil d'arrondissement.

COMMUNICATION SANS VOTE

- 3. 2018 DEVE 53 – Lancement de la première édition de l'événement « Faites le Paris de la Biodiversité » du 22 avril au 10 juin 2018**
- 4. 2018 DEVE 57 – Communication sur le projet « + de nature en ville » du budget participatif 2016, relatif à la création de vingt espaces de biodiversité et de dix zones humides**

Philippe DURAND : La première communication est relative à la première édition de l'événement Faites le Paris de la Biodiversité qui aura lieu du 22 avril au 10 juin prochain.

Avec le dérèglement climatique généré par notre mode de société, le développement, la protection et l'enrichissement de la biodiversité sont devenus des éléments indispensables à notre avenir et celui des générations futures. Nous devons agir pour bâtir une ville durable qui tient compte de ces enjeux, une ville respectueuse de son environnement qui apprend à s'y relier, ceci afin de mieux concilier le développement urbain et la biodiversité.

Pour mieux impliquer et mobiliser les générations futures, nous avons besoin de former les Parisiens et les Parisiennes afin qu'ils adoptent un comportement responsable, respectueux de leur environnement, garant de la biodiversité.

Pour les inciter dans cette démarche, la Ville de Paris a choisi de mettre en place un temps fort annuel mettant en lumière cette biodiversité. Cet événement parisien valorisera l'initiative citoyenne associative et celle des services de la Ville en faveur de cette biodiversité.

La journée mondiale de la Biodiversité qui a lieu le 22 mai constituera un temps fort de cet événement. Tous les arrondissements seront concernés et chaque semaine sera l'occasion de découvrir des animations différentes. Dans le 18^{ème} arrondissement, nous allons préparer avec les services, les citoyens et les associations qui le souhaitent cet événement.

Même si ce n'est pas strictement dans le cadre de cet événement, je vous informe qu'avec ma collègue Mme MARKOVIC, de la mi-mai à la mi-juin, nous organiserons la quatrième édition du Mois de la Nature dans cet Arrondissement.

La deuxième communication a trait sur le projet « + de nature en ville », relatif au budget participatif 2016. Il s'inscrit lui-même dans le Plan de biodiversité dont nous reparlerons au cours de ce Conseil. Il se compose de plusieurs sous-projets : un aménagement de vingt espaces de biodiversité dont l'objectif est de permettre une plus grande proximité aux Parisiens et aux Parisiennes avec la nature et un aménagement de dix zones humides afin de développer la trame bleue parisienne et l'augmentation de la fraîcheur en milieu dense.

Ces projets nécessitent un certain nombre de précautions comme la prise en compte des connaissances naturalistes, un choix judicieux des sites en fonction de leur potentiel de développement, l'élaboration d'une méthodologie de mise en œuvre et la traduction opérationnelle des objectifs de préservation de la nature, ainsi qu'un accompagnement des exploitants mais également du public dans l'appréhension de ces espaces afin d'en garantir leur développement dans le temps.

Pour donner un exemple d'espace de biodiversité dans le 18^{ème}, on peut citer le Jardin Sauvage Saint-Vincent ou la Petite Ceinture considérée comme un corridor écologique. A cette fin, un prestataire écologue et naturaliste apportera son aide pour la définition, l'identification et la conception de ces espaces de biodiversité et de zones humides. Ces sites seront équipés de dispositifs pédagogiques nécessaires à l'observation et à la compréhension de la faune et de la flore enfin d'enrichir les connaissances du public et des autres visiteurs.

Les mairies d'arrondissement, par leur connaissance et leur expertise du territoire, seront associées à la sélection des sites où ils seront aménagés. Les sites seront identifiés cette année et les aménagements auront lieu en 2019.

Eric LEJOINDRE : Merci pour ces informations précises sur deux sujets essentiels dans la vie de notre Ville. Elles n'appellent pas de vote mais peuvent appeler des prises de parole, des commentaires, des réflexions, des interpellations. Ce n'est pas le cas.

CULTURE

5. 2018 DAC 144 – Subvention (25 000 €) et convention avec l’association M.U. (18^{ème})

Carine ROLLAND : Le collectif M.U., association que nous connaissons bien, installée à la Goutte-d’Or depuis de nombreuses années, est un bureau artistique polymorphe puisque ces gens font plein de choses : des identités sonores, de la musique, beaucoup d’actions culturelles en direction de divers publics, à la Goutte-d’Or et désormais à La Chapelle puisqu’ils sont aussi installés gare des Mines temporairement dans ce que l’on appelle une friche SNCF, une ancienne gare.

Cette subvention vise à soutenir l’ensemble de leur action pour un montant de 25 000 €.

Eric LEJOINDRE : Y a-t-il des difficultés ? Pas de demande de prises de parole ?

6. 2018 DAC 490 – Plaque explicative de la Croix de l’Evangile située à l’angle de la rue de l’Evangile et de la rue d’Aubervilliers (18^{ème})

Carine ROLLAND : La Croix de l’Evangile est située à l’angle de la rue de l’Evangile et de la rue d’Aubervilliers. Elle a connu différents emplacements au gré des aménagements urbains. Il s’agit, par cette délibération, d’apposer une plaque expliquant que cette croix rend hommage aux pratiques de piété des Parisiens plutôt dans le passé.

Je précise qu’il s’agit de rendre hommage à un lieu patrimonial et non un lieu de culte dans le plus strict respect de la loi de 1905, comme le dirait mon ami M. JULIEN.

Je vous propose d’en délibérer, il s’agit de poser une plaque pour cette croix.

Eric LEJOINDRE : Plaque pour expliquer pourquoi il y a cette croix. Est-ce que cela appelle des questions ou des commentaires ?

ANCIENS COMBATTANTS

7. 2018 DAC 450 – Subventions (17 700 €) à dix-huit comités d’arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

Catherine LASSURE : Première des subventions concernant la FNACA, l’association spécifique des anciens combattants en Afrique du nord, bien connue pour son rôle social, sa participation aux cérémonies et ses rencontres festives. Il s’agit d’une subvention de 1 000 € au comité du 18^{ème} arrondissement de la FNACA.

Je voudrais remercier Yves DETROYAT qui a été, pendant très longtemps, le président de la FNACA et qui a vraiment beaucoup fait pour cette association. C’est pour cela que d’ailleurs que c’est une des associations d’anciens combattants la plus dynamique de Paris. Je voulais lui rendre hommage pour tout le travail qu’il a fait.

Eric LEJOINDRE : Je vais non seulement m’associer à cet hommage mais informer le Conseil que Mme LASSURE a lancé un travail sur la commémoration du 11 Novembre 2018, nous nous inscrivons bien sûr dans le cadre des grandes commémorations nationales mais pour que nous puissions avoir dans le 18^{ème} un moment particulier autour du 11 Novembre, non seulement une cérémonie classique et traditionnelle, ce qui est déjà très bien, mais peut-être, si les associations d’anciens

combattants le souhaitent, une exposition, un événement pour marquer cette fête qui sera plus encore que les autres années, fête de la paix et de la paix 100 ans après.

8. 2018 DAC 483 – Subventions (5 750 €) à sept associations d’anciens combattants et comités du Souvenir (1^{er}, 3^{ème}, 9^{ème}, 12^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème})

Catherine LASSURE : C’est une deuxième subvention de 900 € concernant l’union française des associations de combattants et victimes de guerres, l’union locale de Paris 18^{ème} UFAC, une association qui chaque année participe aux cérémonies et aussi vient souvent dans les écoles, les collèges, les lycées pour travailler sur la mémoire avec les jeunes.

Je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération d’une subvention de 900 €.

FAMILLE ET PETITE ENFANCE

Eric LEJOINDRE : En l’absence de Mme TRAJAN qui n’a pas pu être à nos côtés ce soir, je vais demander à Mme ROLLAND de bien vouloir nous présenter les subventions ayant trait au domaine de la petite enfance.

9. 2018 DFPE 5 – Subventions (332 000 €) et conventions pluriannuelles avec cinq associations pour le fonctionnement de ludothèques parisiennes (13^{ème}, 14^{ème}, 18^{ème} et 20^{ème})

10. 2018 DFPE 6 – Subventions (27 500 €) à huit associations dont une avec convention pour leurs activités partagées, ludiques et intergénérationnelles (10^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème})

Carine ROLLAND : Nous retrouvons des délibérations liées à la culture, cette fois-ci en direction de la Petite enfance parce que la culture démarre tôt et il faut que cela démarre tôt.

Il s’agit ce soir de vous présenter plusieurs dispositifs proposant aux familles des lieux privilégiant des temps d’échange et de rencontre entre parents et enfants sur le mode de ludothèque. La DFPE 5 concerne une subvention de 332 000 € pour un ensemble de cinq ludothèques parisiennes dont la ludothèque Torcy gérée et portée avec les qualités que nous lui connaissons par l’ENS Torcy, qui a fêté ses 30 ans il y a peu de temps et qui s’intéresse toujours très précisément et avec beaucoup de qualité à ce lien entre culture et public dit éloigné. En 2017, pour votre information, la ludothèque de l’ENS Torcy a enregistré près de 10 000 visites, c’est énorme et c’est important.

L’association UDAF, union nationale des associations familiales, gère depuis le 1^{er} septembre 2017 la ludothèque planète jeu située au 68, rue Stephenson dans des locaux appartenant à la SNCF. Il s’agit de la plus ancienne ludothèque parisienne. Là aussi, une fréquentation importante avec en 2017 plus de 13 000 visites. Notons d’ailleurs que sous la précédente mandature, la Mairie du 18^{ème} et la Mairie de Paris se sont très fortement mobilisées pour sauver cette ludothèque menacée de fermeture. Or, on sait que c’est très jeune, qu’il faut instaurer le lien avec la culture par le jeu, souvent par la pédagogie et c’est l’objet de ce type d’endroit. Le montant de la subvention proposée pour l’UDAF est de 50 000 €. Donc, pour la DFPE 5 un total de 332 000 €.

Seront soumises au vote un ensemble de subventions à huit associations dont une avec convention pour leurs activités partagées ludiques et intergénérationnelles dans divers arrondissements de Paris. Le 18^{ème} est concerné au titre de l’association Home Sweet Mômes qui siège à la Goutte-d’Or et qui travaille en direction de nombreuses familles dans le quartier via les écoles, en partenariat avec la Mairie d’arrondissement, en partenariat étroit aussi avec la bibliothèque Goutte-d’Or. A

noter, sur l'initiative du café des parents, Home Sweet Mômes organise une rue aux enfants, en partenariat avec les associations de la Goutte-d'Or, le dimanche 25 mars.

L'association Petit Ney, lieu bien connu du tissu associatif et des habitants de la porte Montmartre et au-delà, avec son café littéraire associatif géré par l'équipe et par les habitants du quartier de la porte Montmartre, vise depuis longtemps à développer de l'action culturelle, toujours renouvelée, je pense à ce qui se fait notamment autour du compte depuis quelques temps par exemple, en direction des familles et des plus jeunes du quartier autour de liens intergénérationnels.

L'association développe un pôle ludothèque proposant un café jeu, un espace jeu, de nombreuses soirées pour les familles et activités hors les murs. En 2017, ce ne sont pas loin de 300 familles qui ont été considérées comme fréquentant régulièrement ce pôle ludothèque, unanimement le pôle ludothèque du Petit Ney.

Nous vous proposons d'attribuer au titre de l'exercice 2018 les subventions suivantes : Home Sweet Mômes : 3 000 €, pour Le Petit Ney : 3 000 €, le tout dans un ensemble de subventions pour un montant de 27 500 €.

Eric LEJOINDRE : Je m'associe à vos remerciements pour leurs actions et ajouter que notamment, les ludothèques sont un lieu merveilleux de mixité sociale et pour être un usager à titre particulier de celle de l'ENS Torcy, je constate à quel point l'ensemble des publics se retrouvent pour faire jouer leurs enfants ensemble. C'est un élément extrêmement enrichissant aussi pour l'ensemble des familles qui n'ont pas toujours l'espace pour avoir beaucoup de jeux chez eux, mais qui ont accès non seulement à beaucoup de jeux mais aussi à beaucoup d'autres enfants et d'autres enfants qui ressemblent beaucoup au 18^{ème}.

Philippe DURAND : NPPV pour la DFPE 6.

VIE ASSOCIATIVE

11. 18201839 – Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 18^{ème} et autorisation donnée à M. le Maire du 18^{ème} de signer les conventions d'occupation des locaux

Jean-Philippe DAVIAUD : Ce mois-ci, dix nouvelles inscriptions à la Maison des associations à valider, après le précédent Conseil où nous n'en avons que quelques-unes, nous sommes répartis sur la dynamique que nous connaissons depuis quelques années :

- une dans le domaine des arts et de la culture,
- une dans le domaine de l'éducation,
- deux dans le domaine de la solidarité internationale,
- trois dans le domaine de l'humanité à la lutte contre l'exclusion et
- trois dans le domaine de la vie locale.

Je vous propose de valider ces inscriptions.

Eric LEJOINDRE : Est-ce que cela appelle des questions ou des commentaires ?

POLITIQUE DE LA VILLE

- 12. 2018 DDCT 17 – Subvention (57 400 €) et budget participatif « Plus de commerces dans les quartiers populaires » à quatre associations (18^{ème} et 20^{ème})**
- 13. 2018 DDCT 20 – Subventions (550 900 €) et conventions à 140 associations pour le financement de 180 projets dans les quartiers Politique de la Ville parisiens – Première enveloppe 2018**
- 14. 2018 DDCT 35 – Subvention (11 500 €) et avenant à la convention pluriannuelle avec l'association Atouts Cours**

Maya AKKARI : Une première délibération sur un projet qui est co-porté par la DAE, la direction dont Mme GABELOTAUD, ma collègue, a la responsabilité et la DDCT, c'est-à-dire la Politique de la Ville. Il s'agit de subventions dans le cadre de plus de commerces dans les quartiers populaires, ainsi que de subventions d'investissement, alors là, c'est plus propre à la Politique de la Ville, pour des associations pour améliorer le cadre de leurs locaux.

Une première subvention à hauteur de 2 500 € pour la DDCT, 12 000 € pour la DAE pour Ayyem Zamen. Cette subvention prend tout son sens dans le cadre du travail que mène le Maire du 18^{ème} arrondissement avec la Maire de Paris dans le cadre de Château Rouge puisque nous travaillons à améliorer l'ensemble du cadre de vie sur ce territoire.

Ensuite, 5 000 € pour Gaby Sourire, rue de la Charbonnière, pour améliorer sa façade et également 4 500 € pour Halage et avec son projet jardin de l'Univert 33-35, rue Polonceau.

Vous voyez que nous investissons massivement sur le quartier Polonceau, sur Château Rouge, des quartiers qui sont confrontés à quelques difficultés ces jours-ci.

Ensuite, la DDCT 20, c'est une délibération importante pour la Politique de la Ville puisqu'il s'agit de la première enveloppe dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville. A cette occasion, M. le Maire, je souhaite remercier tous les élus autour de la table qui ont travaillé et qui travaillent depuis trois mois d'arrache-pied avec votre cabinet, souvent tard le soir. J'en profite parce que ce sont des petites mains qui ne sont pas présentes autour de la table ce soir, mais les collaborateurs passent des soirées et des soirées sur nos chers tableaux Excel pour arbitrer les financements dans le cadre de l'appel à projets dont cet arbitrage a été modernisé depuis trois ans. Je tiens à rappeler à l'occasion de ce Conseil d'arrondissement que l'élu, le Maire, son adjointe ne font jamais d'arbitrage seuls. Dans le cadre de l'appel à projets, nous sommes 50 personnes autour de la table, nous faisons de multiples réunions, nous prenons les avis de diverses directions, divers élus et c'est toujours une décision collective, ce n'est jamais une décision individuelle.

Aujourd'hui, c'est une première enveloppe pour l'axe prioritaire de construire des trajectoires scolaires et éducatives, pour documentaire E. Duployé, Œdipe, l'association Ethnopsy sur Charles-Hermite qui accompagne les enfants des migrants dans leur parcours scolaire, SOS Casamance qui fait de l'accompagnement à la scolarité. C'est aussi 8 500 € pour Halage, toujours sur son projet jardin solidaire de l'Univert à la Goutte-d'Or. Heureusement que nous avons des associations comme celles-là pour travailler avec les habitants pour un mieux-être dans les quartiers.

Ensuite, sur le projet « Faire des espaces collectifs des espaces communs » :

- 1 500 € pour la Fête de quartier Blémond portée par l'Afev ;
- 9 000 € pour l'Amicale Dax pour ses projets de lien intergénérationnel et la fête du quartier ;
- 2 500 € pour la Soupe aux cailloux du Collectif 4C ;

- 5 000 € pour Simplon en fêtes pour toutes ses manifestations festives sur le haut Poissonnier ;
- 7 000 € pour Vergers Urbains qui accompagne les habitants dans les projets de végétalisation à La Chapelle.

Puis, nous avons un axe important pour nous, l'axe culture avec des subventions importantes pour des associations :

- pour l'association pour la gestion d'espaces temporaires artistiques Fabrique ton festival ;
- l'association socio-éducative des familles de l'ensemble Clignancourt qui participe à amener des enfants et des adolescents vers des activités culturelles parisiennes ;
- 6 000 € pour les Trois Tambours pour leur atelier musical ;
- 8 000 € pour la Semaine du livre à la porte Montmartre, un évènement très important qui mobilise de nombreux acteurs du quartier de la porte de Clignancourt sur la semaine du livre ;
- 7 500 € pour un lieu de partage également à la porte Montmartre avec l'association Rendez-vous des Seniors qui fait un travail très important auprès des seniors du nord de l'Arrondissement ;
- 7 500 € pour Echomusée pour son espace d'initiative culturelle à la Goutte-d'Or ;
- 4 500 € pour Home Sweet Mômes, ma collègue Mme ROLLAND a évoqué tout à l'heure leur beau projet, notamment auprès des enfants de notre Arrondissement ;
- 2 000 € pour la Compagnie Les Réveillés, une compagnie de très grande qualité artistique et professionnelle qui initie les jeunes de La Chapelle au 7^{ème} art ;
- 4 000 € pour MAOI pour son atelier de céramique.

Vous voyez M. le Maire que ce soir, il y a de nombreuses associations soutenues dans le cadre de son travail sur le quartier Blémont, un nouveau quartier en Politique de la ville.

- 12 000 € pour Ney Village pour tout le travail qu'ils font sur la vie de quartier et la coordination sociale du côté de Charles-Hermite ;
- 3 000 € pour l'Oasis du quartier, de l'association Oasis 18.

Pour finir pour cette délibération, je vous demande de voter 4 500 € de subvention pour Gaby Sourire. Peut-être avez-vous déjà eu la chance d'assister à une pièce de théâtre de Gaby Sourire dans les appartements des immeubles de logements sociaux. C'est de l'éducation populaire avec un grand P sur comment on vit bien ensemble, comment on entretient bien son appartement, comment on entretient bien son immeuble.

Ensuite, la dernière délibération, une subvention de 11 500 € pour l'association Atouts Cours qui œuvre dans le cadre de l'apprentissage du français comme outil d'insertion, qui anime également des permanences d'écrivains publics et qui accompagne les migrants dans leur insertion professionnelle.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette présentation dense d'une partie de l'activité de la Mairie dans les quartiers dits en Politique de la Ville. Est-ce que cela amène des prises de parole ?

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je voudrais profiter de ces délibérations pour vous interroger sur quelques sujets, notamment dans nos quartiers populaires. D'abord, sur la nécessaire revitalisation commerciale. Donc, il y a un certain nombre d'actions qui sont menées, qu'est-ce qu'on espère dans les mois et les années qui viennent ? C'est-à-dire quels sont les objectifs très clairs, notamment à Château Rouge, pour une reconquête commerciale à destination du commerce de qualité et de

proximité, commerce de bouche, commerce à vocation culturelle ? Est-ce qu'il y a des objectifs ? Est-ce qu'on avance dans ce plan de revitalisation commerciale ? Une question tout à fait ouverte, je crois qu'elle est importante et nous devons tous avancer pour que la qualité de vie puisse revenir au rendez-vous et que chacun des habitants puisse faire ses courses dans son quartier.

Je pense aussi à l'occupation illégale du domaine public, il y a des choses qui vont mieux. Certains habitants le disent très clairement à Château Rouge, il faut que cela se pérennise et que cela soit durable. Qu'est-ce que vous comptez faire ? Que fait la brigade de lutte contre les incivilités ? Comment travaille-t-elle avec la Mairie du 18^{ème} ? Quels sont les objectifs à venir ?

On pourrait parler de la porte de Montmartre, il y a aussi beaucoup de problèmes et il y a un besoin de lutter contre l'occupation illégale du domaine public, contre les ventes illicites. Il y a le besoin aussi là de nouveaux aménagements de l'espace public. Quels sont les projets soutenus et portés par la Mairie du 18^{ème} pour que les habitants puissent retrouver leur quartier ? Je crois qu'il y a des projets à venir et j'aimerais que vous puissiez informer le Conseil de ces projets.

Enfin, dans le quartier de La Chapelle, le ministre de l'Intérieur a annoncé la mise en place début 2019 de la police de sécurité et du quotidien. Je ne peux que m'en réjouir, je crois que vous aussi, la majorité municipale, vous pouvez vous en réjouir. Nous souhaiterions, je pense collectivement d'ailleurs, qu'elle puisse s'étendre dans d'autres quartiers du 18^{ème} et peut-être qu'un jour – espérons-le – nous avançons aussi avec la majorité nationale sur des pouvoirs de police étendus pour le ou la Maire de Paris, afin de pouvoir créer enfin une police municipale à pied, à vélo sur le terrain. Comme le dit Gérard COLLOMB, ces polices municipales tant appréciées des habitants et qui sont toujours en lien avec la police de sécurité du quotidien, qui va venir sur le terrain notamment dans la 18^{ème}.

Eric LEJOINDRE : Les sujets sont larges, et large et dense l'action que nous menons avec l'équipe de la Maire de Paris dans l'ensemble des quartiers populaires du 18^{ème}. A ce titre, je vous invite, les élus et puis, les habitants qui le souhaitent – la communication partira le plus largement possible, mais on sait bien à quel point c'est compliqué d'inviter tout le monde – à la réunion de bilan prévue le mercredi 4 avril ici à la Mairie, avec l'adjointe à la Maire de Paris en charge aussi bien des questions de Politique de la Ville que des questions liées à la prévention et à la sécurité, qui nous permettra, l'équipe municipale avec les habitants, de faire un point global sur l'ensemble de ce que nous faisons, parce que la réalité est que si nous voulions résumer notre action dans ces différents quartiers, il faudrait qu'on y passe toute la soirée ici. Nous avons malheureusement ou heureusement d'ailleurs beaucoup d'autres d'éléments de travail et de vote à faire.

Néanmoins, quelques rappels ou éléments de contexte sur ce que nous faisons quartier par quartier. Pour ce qui est de la porte de Montmartre et de la porte de Clignancourt, la mutation urbaine là-bas continue. Je n'imagine pas que l'arrivée dans quelques mois maintenant aussi bien d'un hôtel d'entreprise que d'un hôtel de tourisme à la porte de Montmartre n'ait pas un effet très positif sur la qualité de vie dans ce quartier, comme a eu un effet très positif déjà l'arrivée des nouveaux équipements publics, la réhabilitation totale des écoles, les nouveaux logements que nous y avons installés, des logements sociaux mais diversifiés, qui permettent d'accueillir une population de classe moyenne, y compris dans ces quartiers parce que je vous rappelle que le logement et notamment le logement social à Paris est à destination de l'ensemble des habitants et que les familles qui ont des revenus conséquents mais pas énormes. L'exemple qu'on prend souvent est une policière et un instituteur, ils ont besoin d'un logement social à Paris pour vivre. Donc, dans ce quartier de la porte Montmartre, nous contribuons à faire en sorte que cette mixité puisse s'y retrouver. Cela passe aussi par des aménagements urbains que nous continuons et puis, nous travaillons avec M. BEPPO et M. DURAND sur des sujets moins intenses, je pense au lien sur le mail Binet, entre les deux squares,

pour essayer de permettre à la police d'avoir moins d'espace à contrôler le samedi, dimanche, lundi, parce que dans le dialogue que nous opérons au quotidien avec la préfecture de police, la demande qui est celle de la police est que nous puissions occuper nous-mêmes le plus d'espace possible pour que la police puisse ensuite faire son travail sur moins d'espace. Je pense aussi à la végétalisation de la rue Gérard-de-Nerval qui est un élément important, bref, à tous ces sujets, à toutes ces questions de réaménagement.

Pour ce qui est de la politique commerciale, Mme GABELOTAUD pourrait en parler mieux que moi sur l'ensemble de ces sujets, mais je vous invite à venir – j'en ai déjà informé les uns et les autres – ce samedi à 13h pour inaugurer Paris respire à Château Rouge, une étape supplémentaire, parce que dans le travail de revitalisation commerciale, il y a bien sûr la capacité d'accueillir, c'est très bien, de nouveaux commerçants et il faut qu'on y travaille et il y a aussi la capacité à travailler avec les commerçants actuels, à évoluer dans leur pratique et à avoir une offre plus adaptée à la diversité du quartier et notamment à Château Rouge où nous avons déjà fait un gros travail sur les pieds d'immeuble des bailleurs sociaux.

Aujourd'hui, le travail essentiel est à faire avec les commerçants eux-mêmes et avec les copropriétés. Vous avez sans doute été destinataires du guide que nous avons réalisé avec M. GONZALEZ à destination des copropriétés pour les armer ou pour les aider ou pour les informer sur les mesures qu'elles peuvent elles-mêmes prendre à l'encontre de commerces qui peuvent être indéliçats. Parce que ce travail, nous ne le ferons pas, les institutions publiques, seules ; nous avons besoin de l'implication des copropriétés. On l'a vu avec une action militante citoyenne extrêmement forte, à quel point ces actions des copropriétés, des habitants peuvent être fortes rue Joseph-Dijon, avec un engagement très fort d'un certain nombre de structures associatives pour reconquérir un certain nombre de pieds d'immeuble. Ce n'est pas la municipalité seule qui l'a faite, on y a contribué dans l'événementiel, dans le conseil. Mais la réalité est que les copropriétés doivent s'engager dans cette démarche parce que sans elles, nous n'y arriverons pas. Nous avons souhaité, à notre place, leur donner les outils qui peuvent leur permettre d'y contribuer, de la même façon que nous demandons à nos bailleurs d'y contribuer.

Sur Château Rouge aujourd'hui, la plupart des commerces qui sont vécus parfois comme un peu problématiques par les habitants, sont dans des copropriétés, sont beaucoup moins, quasiment plus, dans des locaux de bailleurs sociaux. Il en reste notamment sur la rue Marcadet parce que ce sont des trajectoires longues, mais le commerce diversifié positif est venu dans les pieds d'immeuble grâce à la politique de résorption de l'habitat insalubre que nous menons depuis presque quinze ans maintenant à la Goutte-d'Or et heureusement que nous l'avons fait.

Sur les questions, Mme PROUST aura l'occasion d'y revenir au moment où nous étudierons les vœux, mais sur les questions du travail quotidien que nous avons avec la préfecture de police et avec le ministère de l'Intérieur, je me réjouis bien sûr du travail de qualité qu'on a pu faire avec la préfecture, cela a été long ce travail de qualité pour revoir les périmètres des structures spécifiques de la préfecture de police. C'est vrai sur l'arrêté anti-boisson comme c'est vrai sur le périmètre de la ZSP. J'ajoute que dans le cadre de ce qui est aujourd'hui un embryon, un début de la mise en œuvre de cette police de sécurité et du quotidien, on attend d'en voir les bénéfices réels en matière de présence physique sur le terrain de nos policiers. La ZSP n'est pas la seule concernée et notamment, la zone touristique et Montmartre le sont aussi et je m'en réjouis parce que c'est sur tout le 18^{ème} que nous avons à travailler.

On pourrait passer beaucoup de temps à évoquer l'ensemble de ces sujets. On le fera d'ailleurs pour un certain nombre de points dans la suite de notre Conseil d'arrondissement. En tout état de cause,

ce point bilan, étape et réflexion sur la prolongation sera fait le 4 avril ici-même à la Mairie du 18^{ème}.
Donc, je vous invite les uns et les autres à y participer.

COMMERCE

15. 2018 DAE 53 – Réforme des redevances et des règlements applicables aux activités commerciales durables sur le domaine public parisien

Afaf GABELOTAUD : Une délibération plus particulièrement sur le commerce sur l'espace public qui, aujourd'hui, nous amène à une réforme des redevances et des règlements applicables aux activités commerciales durables sur le domaine public parisien. Donc, ce sont des réformes assez importantes puisqu'il s'agit de deux volets : un premier volet réglementaire, pour faire un peu d'historique, qu'est-ce que c'est que le commerce sur l'espace public ? Parlons particulièrement des CEP, les commerçants sur l'espace public, qui ne sont pas volants mais qui ont des emplacements spécifiques attribués par la direction de l'emploi et de l'attractivité économique. Ils sont aujourd'hui 247 commerçants sur l'espace public. On en a 25 dans le 18^{ème}, il s'agit de vendeurs de bonbons, de souvenirs, d'ustensiles de cuisine, etc. Donc, c'est pour vous resituer un peu ce dont on parle.

Ils existent après la Guerre, on a ce qu'on appelait les « gueules cassées ». Donc, c'étaient des emplacements donnés et attribués pour laisser la possibilité à certaines personnes qui ont eu des vraies difficultés physiques de pouvoir subvenir après-guerre à leurs besoins et aux besoins de leurs familles. Donc, voilà un petit peu l'historique, c'était l'après-guerre.

Plusieurs réglementations, les temps ont changé. Aujourd'hui, on a gardé cette tradition de commerçants sur l'espace public. Plusieurs réglementations dont la plus vieille date de 1980, ont essayé de réglementer tout cela parce qu'on n'avait plus les gueules cassées sur l'espace public, mais on était plutôt sur des emplacements de gré à gré. C'est-à-dire on déposait une demande et puis, selon l'ancienneté de sa carte et de sa demande, on obtenait une place en fonction de l'activité que l'on souhaitait exercer. Il y a eu des tentatives de réglementation dont une en 2010 pour réglementer autrement parce que les demandes étaient beaucoup trop nombreuses. Qualitativement, on s'est aperçu qu'on avait quand même une occupation assez anarchique de l'espace public avec des bonbons, des ustensiles de cuisine pas très intéressants, des chaussettes et bien d'autres choses.

Il est question aujourd'hui de réglementer tout cela parce que d'une part, on a une obligation légale de se mettre en conformité avec la loi qui est la première chose. Donc, l'harmonisation globale par rapport à l'ordonnance du 19 avril 2017 qui nous oblige aujourd'hui à la mise en concurrence. Je vous le disais auparavant, il y a eu les gueules cassées, c'est un fait, après, il y a eu du gré à gré, c'est-à-dire on déposait un dossier puis on attendait tranquillement que le dossier soit accepté en fonction de places vacantes, en fonction de ce qu'on en souhaitait y faire ou pas, mais il n'y avait pas de mise en concurrence. Tout le monde pouvait y avoir accès mais en fonction surtout d'une ancienneté et ce n'était pas qualitatif.

Aujourd'hui, l'idée dans une capitale comme Paris est d'arriver à avoir des choses plus qualitatives. On voit à travers le monde quand même que les choses ont beaucoup évolué au niveau des installations, au niveau des produits proposés et de sortir d'une situation qui est peu satisfaisante dans certains quartiers, notamment certains quartiers populaires ou une certaine rue de marché où on a un petit peu de tout et n'importe quoi et que c'est une espèce de droit acquis renouvelé sans mise en concurrence. Donc, on a une obligation légale de mise en concurrence. On est obligé aujourd'hui de faire des appels à marché ou à projet pour pouvoir postuler sur un emplacement.

Aujourd'hui, l'idée est d'avoir des emplacements, de ne pas faire disparaître ces emplacements puisqu'ils font vivre quand même les quartiers, ce sont des animateurs de vie, certains lieux ont besoin de ce petit point de lumière et puis, on a des besoins spécifiques sur certains coins, par exemple dans les parcs et jardins, c'est toujours agréable de trouver des pommes d'amour et des barbes à papa ou des jeux forains aussi. Donc, l'idée est une simplification, une mise en concurrence parce que la loi nous y oblige et de renouveler qualitativement esthétiquement l'espace public. C'est le premier aspect qui est un changement majeur qu'il va falloir prendre en compte.

Par ailleurs, nous avons une problématique de redevance. Il n'est pas question aujourd'hui de taxer plus ces occupations sur l'espace public parce que ce n'est pas du tout l'idée, mais d'expérience et depuis plusieurs années, on se rend compte que les redevances demandées plutôt sur un chiffre d'affaires, on sait que ce sont des chiffres d'affaires déclaratifs, on n'a pas une connaissance précise du chiffre d'affaires. On sait particulièrement bien que ce ne sont pas les vrais chiffres d'affaires qui sont faits puisque ce sont des petites sommes, donc forcément beaucoup d'espèces, on sait qu'il y a une grosse partie du chiffre d'affaires qui n'est pas déclaré forcément. Donc, on a quand même des disparités assez étonnantes en fonction des quartiers puisqu'il y a des gens qui déclarent très sérieusement ce qu'ils font vraiment et sur d'autres quartiers, des gens qui déclarent absolument la même chose sur des zones de commercialité beaucoup plus intenses et beaucoup plus importantes.

Donc, tout cela nous amène aujourd'hui à tout remettre en ordre et de ne plus faire des redevances sur le chiffre d'affaires qui n'est qu'une partie déclarative et qui reste relativement obscure, mais de travailler un peu comme ce que l'on fait sur les terrasses, étalages, contre-terrasses, etc. sur les zones de commercialité qui sont des voies que la direction de l'urbanisme évalue en termes de commercialité, à travers un certain nombre de chiffres, d'éléments, du nombre de commerces, du flux, du nombre de passage, de la complémentarité des activités commerciales, etc. Donc, ce sont des calculs plutôt savants, des équations complexes mais qui donnent quelque chose d'assez cohérent. On s'y retrouve à peu près, donc il n'y aura pas de boom sur ces commerçants, mais plutôt une adéquation par rapport à la commercialité de leur emplacement. C'est pour ceux qui sont sur l'espace public et qui ne sont pas sur les jardins où là, c'est plus compliqué puisque, effectivement, on n'est pas sur des zones de commercialité que l'on peut évaluer, mais en fonction du temps, en fonction de la météo, etc. on ne peut pas vraiment juger de la commercialité d'un parc par rapport à l'autre, même si on sait que certains parcs sont plus fréquentés que d'autres. Mais on a pris des moyennes. Des moyennes ont été faites sur les trois dernières années et ont permis d'évaluer une redevance qui sera faite au mètre carré et en fonction des zones de commercialité, à travers plusieurs forfaits.

Donc, ce sera forfaitaire au nombre de mètres carrés. Le forfait sur des voies de faible à bonne fréquentation ira de 1,05 € le mètre carré à 2,93 € le mètre carré par jour. Pour les sites très fréquentés, la commercialité pourra monter entre 4,83 € à 6,30 € le mètre carré par jour. Je vous laisse imaginer les endroits, autour de la tour Eiffel et autres, où ceux-là se font.

Voilà pour le plus gros, ce serait compliqué de rentrer vraiment dans le détail, mais je rappelle vraiment juste qu'il y a une obligation qui en plus nous a été rappelée par le contrôle de la CRC en disant que nous n'appliquons pas la loi et qu'il faut mettre en concurrence parce qu'aujourd'hui, nos critères de sélection n'ont pas de fondement juridique clair, puisque le gré à gré, tout le monde fait un peu ce qu'il veut en fonction de ce qu'il veut.

Donc, la concertation, première partie, pour l'attribution des appels à projet est rendue obligatoire. Les mairies d'arrondissement sont effectivement associées, il y aura un critère de sélection. D'abord le projet, s'il répond aux besoins et aux enjeux locaux, il y a aussi un regard sur ce qui se passe autour, pour ne pas non plus être en concurrence avec un commerce déjà existant. Ensuite, la qualité de la

structure, notamment au regard du patrimoine et puis de l'environnement puisqu'on a certaines surprises qui sont assez désagréables dans certains quartiers. Si on le souhaite, en fonction de la redevance proposée, si la redevance est plus importante que ce qui est convenu règlementairement puisque cela peut être aussi le cas.

Les concertations mises en œuvre pour aboutir à ce nouveau règlement et ces redevances, les mairies d'arrondissement ont été saisies en août 2017 pour valider les emplacements, chaque emplacement a été vu. On a enlevé des emplacements qui ne servaient à rien, des emplacements qui étaient plutôt propices à avoir quelque chose parce que cela remplaçait une zone où il y aurait du trafic, un flux pas très intéressant pour réguler un peu. Donc, on en a créés, on en a enlevés et on a proposé aussi des modifications et des préférences d'activité, en disant : « Là, il est bien de ne pas mettre des chaussettes ; on a plutôt des touristes, donc peut-être plus de confiseries ou autres ».

Pour l'écriture du règlement, ont été sollicités par le biais du cabinet d'Olivia POLSKI, les cabinets des adjoints concernés, donc Mao PENINOU pour la propreté ; Colombe BROSSEL pour la sécurité ; M. NAJDOVSKI pour les livraisons, pour la cohérence aussi à travers les livraisons ; Célia BLAUEL pour l'environnement et pour les espaces verts, Pénélope KOMITES. Cela a été vu aussi avec les directions concernées, la DEV. Le 24 janvier 2018, il y a une présentation en commission d'élus où les élus n'étaient pas tous présents, mais représentés par leur secrétariat général et qui n'ont fait aucune remarque particulière par rapport aux propositions qui sont faites aujourd'hui dans cette réforme des redevances et des règlements applicables aux activités commerciales sur le domaine public parisien.

J'ai essayé d'être le plus complète possible parce que c'est un sujet qui paraît complexe, mais qui est majeur et qui fait partie de la vie parisienne depuis l'après-guerre.

Eric LEJOINDRE : J'ajoute que ce travail de simplification et de clarification sera sans doute un élément utile pour que nous puissions mieux lutter contre ceux qui s'installent sans autorisation, je pense aux marchands de divers meubles, de literies, parfois même de livres qui s'installent de façon anarchique sur l'espace public, faute parfois de savoir qui est autorisé, qui n'est pas autorisé, dans quelles conditions, dans quel cadre et rendent plus difficile le travail de la DPSP pour arriver à lutter contre ces installations.

Cette délibération qui concerne des redevances et des règlements va nous permettre d'avoir plus de clarté sur ce sujet.

Daniel VAILLANT : Comme le Maire vient de le dire, je crois que c'est utile parce que cela peut mettre un terme à une certaine confusion. Puis, cela met des critères pour l'installation de tel ou tel volant. On a connu dans le passé des difficultés, notamment par l'utilisation sous la houlette quelquefois de concessionnaires. Donc, une question que je pose, mais ce n'est sûrement pas du ressort du seul arrondissement : serait-il possible d'envisager que les volants réguliers puissent avoir une affichette ou sur leur étal pour comprendre qu'ils sont autorisés et qu'on puisse faire le distinguo entre la sauvette que je combats toujours et les volants autorisés ?

Peut-être serait-il utile aussi que soient associés ceux qui détiennent un marché public et sur lesquels viennent se greffer des vendeurs dont on ne sait pas s'ils sont des volants autorisés, s'ils sont là pour occuper le terrain au nom des délégataires de marché.

Je ne sais pas si c'est possible d'obtenir ces précisions, mais qui seraient, à mon avis, un utile complément aux dispositifs proposés dans cette délibération.

Frédéric BADINA-SERPETTE : Cette délibération traite d'un sujet structurant pour nous les écologistes, c'est celui de l'espace public, de son usage et du caractère commercial, voire non commercial qu'il y a en effet. L'utilisation parfois délibérément anarchique par certaines de ces activités, on y est confrontés quotidiennement, interpellés en tant qu'élus, le plus souvent pour nous demander de sanctionner et d'encadrer, Mme GABELOTAUD l'a précisé. Encadrer, mieux réguler, c'est précisément ce que propose ce texte, en simplifiant la réglementation actuelle et en proposant de nouvelles modalités de calcul relatives à l'usage commercial qui est fait de l'espace public. Or pour nous, on se heurte à un débat quasi-philosophique qui relève de notre vision de la Ville : considérons-nous ou acceptons-nous que notre espace public devienne un espace marchand ? Un actif sur lequel Paris puisse compter pour engranger des revenus de fait par quelque biais que ce soit. C'est bien ce que propose en tout cas cette délibération.

Or, nous ne voyons pas les choses de la sorte. Certes, nous avons aujourd'hui besoin d'un règlement qui tienne compte bien entendu des abus d'usage identifiés sur la voie publique, mais cet espace est pour nous un bien commun non marchand qui doit faire l'objet d'une régulation, d'un usage raisonné mais dont le principe d'une redevance ne peut pas être automatique.

Deuxième écueil pour nous, cette proposition de réforme de la réglementation ne traite que d'activités lucratives. Or, nous savons que les activités non lucratives ont aussi une place et un rôle structurant à jouer sur l'espace public. C'est d'ailleurs toute la discussion que nous aurons à l'occasion des vœux tout à l'heure et notamment, sur un vœu que nous avons déposé ensemble avec les élus socialistes radicaux écologistes pour demander à Mme la Maire d'étudier une exonération pour les structures souhaitant positionner ou animer sur l'espace public des dispositifs de don solidaire.

Troisième écueil enfin, cette évolution de la réglementation ne propose aucun mécanisme incitatif visant à faire en sorte que les principaux publics concernés soient amenés à respecter, par exemple, le Plan climat ou encore que nous indexions une éventuelle redevance sur les efforts réalisés en matière d'approvisionnement durable ou de pollution lumineuse liée aux enseignes. L'appel à proposition évoqué d'ailleurs dans la délibération pourrait enfin intégrer de nouveaux critères qui pourraient, outre la qualité de l'offre esthétique des installations, mettre l'accent sur la végétalisation par exemple.

Donc, nous pensons que cette proposition de réforme aurait pu être envisagée autrement et qu'elle ne va pas assez loin dans le champ d'application, qu'elle se borne à simplifier les règlements constatés ; règlements qui d'ailleurs pourraient évoluer bien plus au travers de nouveaux critères plus innovants, encadrants, en tenant compte de toutes les formes d'usage de l'espace public, y compris les plus solidaires, voire celles qui sont gratuites, règlements qui pourraient tenir compte d'une philosophie plus poussée en matière d'usage et qui permettent de montrer que si la Ville souhaite réguler, encadrer, percevoir une redevance sur l'occupation, cela peut se faire aussi en considérant l'espace public comme un bien universel non marchand et qui peut faire l'objet d'une redevance équilibrée au regard de ce que coûte son entretien.

Pour toutes ces raisons et parce que nous aurions souhaité avoir des échanges au sein de la majorité à l'échelon parisien, nous voterons contre cette délibération au Conseil d'arrondissement avec l'intention de demander son retrait au Conseil de Paris pour mieux la retravailler derrière avec les services et la majorité.

Laurent QUEINNEC : On pourrait certes se féliciter de l'intention louable de cette délibération qui a l'intention de simplifier, c'est toujours une bonne chose, mais nous allons nous abstenir parce qu'il y

a tout de même à ce stade – ce qui nous a été expliqué par Mme GABELOTAUD – de fortes zones d'ombre.

La première est celle du rôle des arrondissements par rapport à la Mairie centrale. C'est important que les arrondissements aient la main sur le commerce dans l'espace public et là-dessus, on ne sait pas si ce sont les arrondissements ou la Mairie centrale. C'est un point sur lequel ce serait intéressant d'avoir quelques éclairages.

Ensuite, c'est le point le plus important, c'est que le passage aux forfaits, quand on connaît l'état des finances de la Ville, laisse planer un certain doute sur l'augmentation, le prix qui sera à payer par les redevables et là-dessus, on n'a strictement aucune indication. Par exemple, il n'y a aucune étude comparative entre l'ancien système et le nouveau système pour savoir quelles seront les recettes que la Mairie attend, peut-être qu'elles sont très importantes. Il y a des zones de commercialité, on entend bien mais on peut en effet supposer qu'il y ait une sorte d'unification et on ne peut pas bien sûr comparer une activité qui se trouve en bord de Seine, d'une activité qui se trouve dans un quartier populaire dans le 18^{ème} arrondissement.

Ces zones d'ombre nous poussent à nous abstenir et on ne peut pas s'empêcher de conclure en citant Mme GABELOTAUD qui dit qu'il faut renouveler qualitativement et esthétiquement l'espace public. Naturellement, je pense qu'elle pense surtout aux vendeurs à la sauvette, un point important qu'il faut souligner aujourd'hui.

Eric LEJOINDRE : Je vais demander à Mme GABELOTAUD d'apporter quelques éléments de clarification qui, j'espère, vont vous rassurer. Néanmoins, on parle là des activités économiques, cela n'exclut pas l'occupation de l'espace public par d'autres types d'activités non lucratives mais qui, pour le coup, ne font pas l'objet d'une redevance.

C'est vrai, ces dernières années, beaucoup de fêtes de quartier ont été rapatriées dans les équipements publics compte tenu du contexte sécuritaire mais pour autant, quand une fête de quartier, une animation culturelle a lieu sur l'espace public, elle n'est pas traitée par cette délibération pour une raison assez simple, c'est qu'aucune redevance n'est demandée. Donc, elle ne rentre pas dans cet objet et s'il faut faire de la philosophie, il faut le faire sur les sujets dont on parle et on parle bien là de l'activité commerciale. Est-ce qu'elle prend trop de place, moyennement de place, pas assez de place ? C'est un autre sujet mais elle ne s'oppose pas à l'occupation par des activités non lucratives de l'espace public, encore faut-il être bien clair sur le fait qu'il n'est pas de notre intention de les faire payer quoi que ce soit, jamais et nous promovons plutôt l'installation de ce type d'activité.

Deuxième élément de généralité, sur la question du rôle des mairies d'arrondissement et de la Mairie de Paris. Il faut évidemment que les mairies d'arrondissement aient largement leur mot à dire et c'est le cas, Mme GABELOTAUD l'a d'ailleurs dit dans son intervention.

Il faut aussi rappeler que seule la Ville de Paris, parce qu'il n'y a qu'une seule commune à Paris, est habilitée notamment à prélever des forfaits. Donc, il faut évidemment qu'au bout du bout, ce soit la Ville de Paris qui prélèvera l'argent demandé aux commerçants, qui contrôlera l'ensemble de l'activité, qui soit décisionnaire mais sur ce sujet, d'ailleurs comme sur tout autre parce qu'au bout du bout, l'organe décisionnaire dans la Ville de Paris, c'est le Conseil de Paris, ce n'est pas l'exécutif parisien, c'est le Conseil de Paris et il faut que les mêmes règles s'appliquent à tous ceux qui souhaiteront avoir une activité dans l'espace parisien en fonction des quartiers parce qu'il faut que, par exemple, dans le 18^{ème}, on puisse traiter de la même façon qu'autour de la Tour Eiffel, les structures qui s'installeront du côté de la butte de Montmartre mais de façon très différente ceux qui

s'installeront dans des quartiers qui n'ont pas la même commercialité et c'est justement l'objectif. Il faut que nous soyons au cœur de la machine et c'est ce que nous sommes mais il faut toujours rappeler parce que c'est le sens de ce qu'on a à être ensemble que tous les Parisiens, qu'ils habitent dans le 18^{ème} ou dans le 15^{ème} sont d'abord des Parisiens et ont à bénéficier de la même qualité et des mêmes rapports à la Ville et c'est, je crois, l'équilibre qui a été trouvé mais j'espère que Mme GABELOTAUD pourra vous en convaincre encore mieux que moi.

Afaf GABELOTAUD : Je vais essayer d'être assez rapide pour répondre déjà à la première question qui était posée.

Effectivement, le nouveau dispositif va nous permettre d'avoir des cartes puisque ce sont des validations sur trois ans, donc des cartes qui seront renouvelées. En fait avant, on avait une espèce de papier qui donnait le nom et il faut donner une espèce d'autorisation, on faisait des photocopies en mettant un coup de tipex, enfin c'était devenu très problématique parce qu'on n'avait pas d'identité propre.

C'est un affichage qui est valable pour trois ans, qui sera une carte identifiable, qui sera obligatoire ; elle est nominative puisqu'on ne peut pas disposer de plusieurs emplacements sur l'espace public. Donc, la personne doit tenir son emplacement et salarié si éventuellement il y a vraiment besoin de mains d'œuvre supplémentaires parce que son stand déborde, mais elle est totalement encadrée. L'idée, c'est vraiment d'arriver à quelque chose qui ne soit plus... Le problème de la DPSP, c'était d'avoir des vieilles photocopies sur lesquelles on ne savait qu'est-ce que c'était, c'était une autorisation effectivement d'occupation d'espace public sans donner forcément le nom de la rue, le site, ni le numéro donc ils ont une autorisation, pas lieu à verbalisation et donc qui est attaquable si jamais il y a verbalisation. Aujourd'hui, ce serait très différent puisque le nettoyage a été fait mairie par mairie ; après, il y a aussi le jeu des mairies, il y a des mairies qui s'impliquent. J'étais l'une des premières à dire : on a besoin de travailler avec la DAE pour savoir exactement où sont ces emplacements, quels sont les délimitations de ces emplacements, a-t-on besoin de ces emplacements à cet endroit-là, a-t-on nécessairement besoin de les maintenir, est-ce qu'on ne peut pas en créer dans des zones où... c'est un peu vide et franchement au lieu d'avoir une sorte de pissotière à l'air libre, est-ce que c'est pas mieux d'avoir un petit kiosque ou un petit truc qui nous permette d'animer un petit peu le quartier. On a créé, on a enlevé.

Le travail qui a été fait, donc c'est vraiment un nettoyage total du 18^{ème} arrondissement et je sais que tous les arrondissements ont eu le droit au même traitement, on l'a fait nous avec sérieux en faisant point par point mais on a été totalement concerté.

Sur les quelques appels à projets qu'on a eu à traiter puisque ça existe quand même depuis 2010, sur certains sites, on a bien vu le problème qu'il y avait ; c'est qu'effectivement aujourd'hui, si on continuait dans le gré à gré, cela donne absolument n'importe quoi. Il y en a qui sont prêts à absolument n'importe quoi pour avoir un emplacement au pied du Sacré-Cœur ou sur des emplacements où il y a des flux importants. Quand je vous dis n'importe comment, on a quand même des histoires assez cocasses, voire du harcèlement ; je peux vous dire que certains chargés de mission ont même été harcelés au téléphone un nombre de fois absolument incroyable parce qu'ils voulaient savoir où on en était leur dossier et n'acceptaient pas le fait que, eux ou pas eux, etc. Voilà.

Sur l'espace marchand, on parle de l'espace marchand, c'est pour cela que je tenais aussi à rappeler un petit peu l'historique de pourquoi on avait ces espaces qui sont commerciaux. Il y a une histoire, ces espaces existent ; ce sont des espaces commerciaux, on commerce dessus. Cela veut dire qu'on n'est pas sur une activité non lucrative, on est sur une activité lucrative, qui nourrit une famille certes mais qui rapporte de l'argent et qui doit donc être soumise à divers taxes. Il n'y a pas de raison que

l'espace public qui est justement un espace commun, ne soit pas soumis à redevance parce qu'on a besoin de le nettoyer, on a besoin de l'entretenir et que c'est juste simplement une raison simple de demander une redevance. On n'est pas sur quelque chose de nouveau, c'est de l'existant ; on est en train d'améliorer quelque chose qui aujourd'hui était totalement en dérive.

A part cela, on a toujours tenu compte de la gratuité pour les associations pour les structures à but non lucratif. On n'a jamais fait payer une école qui faisait une kermesse, un stand devant son école même si elle y vendait des gateaux à 2 € et puis un peu de vin chaud, etc. il y en a qui le font, on ne leur fait pas payer parce qu'on sait que c'était à but non lucratif. On ne fait pas payer les vide-greniers aussi quand c'est à but non lucratif pour financer les séjours ; je pense à Ferdinand Flocon en l'occurrence, l'école finance un certain nombre de séjours pour les élèves à travers un vide-grenier. On distingue vraiment bien ces deux aspects-là. On est vraiment sur l'espace public à titre commercial pour faire du bénéfice commercial et avoir de l'argent. Il n'y a pas de raison que cet espace public ne soit pas soigné, ne soit pas entretenu et donc ne soit pas non redevable par les personnes qui l'utilisent.

Pour répondre à M. QUEINNEC, il y a une vraie concertation avec les mairies d'arrondissement. Comme je vous disais, j'étais une des premières à dire : je veux cette concertation ; je ne veux pas apprendre qu'il y a un commerce dont on n'a pas eu connaissance et le Maire d'arrondissement, que ce soit M. VAILLANT ou M. LEJOINDRE, ont toujours été extrêmement attentifs au fait que personne ne s'installe dans le 18^{ème} arrondissement sans que l'on ne soit au courant. Donc, il faut que l'on sache quelle activité, pourquoi, pour quel choix on fait, qu'on le justifie et qu'on le justifie en particulier par rapport au commerce existant aux alentours parce que ce sont les premiers à nous dire : mais vous nous faites de la concurrence déloyale, etc. – on a déjà eu le cas – et donc toutes ces explications-là, on est les premiers concernés.

A partir de là, c'est plus qu'une exigence, c'est une obligation que l'on demande à la Ville de Paris ; on sait très bien que c'est la Ville de Paris qui autorise enfin ce sont les administrations qui donnent les autorisations mais ils ne peuvent pas se passer de notre avis. Donc, effectivement quand on joue le jeu sérieusement, on déploie tout, ça prend du temps puisqu'on déploie tous les dossiers, on les regarde un par un où il y a des critères. On peut ajouter des critères. Il y en a qui viennent spontanément aussi avec des critères environnementaux... Tout est perfectible et je pense que l'appel à projets est justement un des meilleurs moyens pour pousser à ce que ces critères soient de plus en plus intéressants.

Sur le calcul de la redevance, je pense avoir être assez claire sur le fait qu'il s'agit de se caler sur un calcul qui est fait déjà par la DU depuis de très nombreuses années et d'ailleurs, M. BEPPO doit rapporter une délibération sur quelques voies dont on a changé les critères parce qu'on nous a passé de zone à zone, parce qu'on sait très bien qu'une rue est commerçante à un moment donné, elle peut ne plus devenir commerçante parce qu'il y a une activité commerciale qui s'éteint, etc. il n'y a pas de raison que la terrasse ou que l'étalage paie les mêmes droits qu'il y a dix ans sachant qu'il y a dix ans, il y avait une activité commerciale plus intéressante. Donc, on change régulièrement ces critères-là mais on est sur des critères de flux commerciaux, de zones commerciales et de commercialité qui sont calculés. C'est la direction d'urbanisme qui le fait, elle le fait depuis de très nombreuses années ; c'est un calcul qui n'est pas fait au doigt mouillé, ce sont des calculs qui tiennent en compte un certain nombre de valeurs : le flux, le nombre de passage, la proximité du métro, le prix des baux, les transactions faites, les chiffres d'affaires moyens, etc. C'est ainsi qu'on les fixe puisqu'en plus, ce sont tout de même des grosses réunions qui, en plus, nécessitent un certain nombre autour de la table, la Préfecture y compris, pour pouvoir indexer ces prix-là. C'est tout à fait transparent et c'est assez clair. Se caler à ces indices-là me paraît être ce qu'il y a de plus sain

aujourd'hui ; on a fait quelques calculs, on n'est pas très loin de la réalité par rapport à ceux qui déclarent réellement ce qu'ils font.

Eric LEJOINDRE : Sachant qu'il s'agit évidemment des commerces autorisés, que la vente à la sauvette ne l'est pas et qu'il revient à la préfecture de police de faire la police dans Paris. Je vous invite comme moi à insister auprès des ministères concernés pour que nous ayons de plus en plus de moyens en la matière. Je veux saluer la création par la commissaire du 18^{ème}, de sa brigade de lutte contre la sauvette et la contrefaçon qui donne un certain nombre de résultats, pas encore partout à la hauteur mais qui donne un certain nombre de résultats et j'espère qu'elle aura la capacité de la maintenir dans la durée, c'est-à-dire que les effectifs resteront suffisamment dans le 18^{ème} ou qu'elle en obtiendra suffisamment de nouveaux au fur et à mesure du temps pour qu'elle puisse la maintenir.

16. 2018 DAE 128 – Arc de l'innovation – Programme SOHO (18^{ème}) – Garantie d'emprunt à la SAS SOHO Chapelle International et convention

Afaf GABELOTAUD : Cela fait suite à ce que nous avons déjà voté en septembre dernier, nous sommes toujours sur Chapelle International, le projet de SOHO qui aujourd'hui nous amène à capitaliser, à racheter des lots par la RIVP. Tout cela demande un certain nombre de moyens financiers et aujourd'hui, la garantie d'emprunt puisque la Ville doit garantir l'emprunt.

Je rappelle un peu le contexte : les SOHO, il y avait un modèle économique qui faisait que ces boutiques et foyers puisque c'étaient des rez-de-chaussée qui devaient combiner un premier étage, on peut y vivre donc on revenait un petit peu au modèle haussmannien où on a des boutiques d'artisans, de créateurs mais aussi de créatifs, etc. qui permettaient de combiner des horaires plutôt décalés et à une façon de travailler qui correspondait un peu plus aujourd'hui à une réalité par rapport à une époque encore récente. Cela demande un certain investissement. Le modèle économique faisait que ces loyers étaient un petit peu excessifs par rapport à la réalité du marché. Pour nous permettre de baisser les loyers, aujourd'hui on est à des loyers qui sont 30 % moins cher que sur le marché, et d'avoir les durées de baux un peu plus intéressantes pour nous, elles permettent une certaine souplesse, il a fallu revoir le modèle économique et pour revoir le modèle économique, en septembre dernier, on a permis à la RIVP d'emprunter pour acheter un certain nombre de lots.

Pour terminer et achever cette opération et son financement, le coût de l'opération étant assez important, il est demandé à la Ville à ce qu'elle puisse garantir l'emprunt. Aujourd'hui, c'est ce que je vous demande de voter, la garantie d'emprunt à la SAS SOHO Chapelle International et la convention y afférente, donc en continuité de ce qu'on avait commencé.

Dominique DEMANGEL : Je profite de cette délibération pour rappeler que nous avons souhaité que dans ce programme de SOHO soient réservés un certain nombre de mètres carrés pour l'implantation d'un cabinet médical compte tenu du nombre d'habitants qui vont arriver dans l'ensemble de l'opération Chapelle International.

En dépit des multiples sollicitations à cet égard, nous n'avons toujours pas de réponses opérationnelles sur la réservation de ces mètres carrés, ce qui nous paraît quand même dommage parce que le projet progresse avec une configuration de plus en plus précise et pour avoir des mètres carrés suffisants d'un seul bloc, pour avoir un cabinet médical, il faut qu'on puisse localiser ces mètres carrés dès maintenant.

Donc, je profite de cette occasion pour relancer ce projet, pour dire que nous n'avons pas manqué de saisir l'ensemble des adjoints concernés par cette affaire mais je pense qu'il faut que nous puissions déboucher ; cela fait partie des priorités du plan Paris Med' et je crois qu'une réalisation de cette ampleur nécessite effectivement qu'on puisse aboutir.

Didier GUILLOT : Je voulais nous féliciter de ce qui vient d'être fait pour permettre de baisser les loyers de ces nouveaux logements mais en tout cas, surtout féliciter du concept lui-même puisqu'il est effectivement révolutionnaire et j'ai envie de dire que, une fois de plus dans le 18^{ème}, on a un petit peu un temps d'avance. Il faut quand même voir à quel point depuis maintenant 20 ans, le travail indépendant a explosé à Paris, cette nouvelle forme de travail et je pense qu'il faudra un jour la quantifier mais en tout cas, elle est en véritable explosion depuis quelques années. Je pense évidemment au monde des startups mais je pense à tout ce qui est entrepreneur et autres entrepreneurs mais aussi à tous ceux qui travaillent dans le monde de l'édition, aux artistes.

En tout cas, ce type de travail aujourd'hui est très important et en particulier dans nos arrondissements et il touche des gens qui finalement travaillent essentiellement chez eux et quand ils se posent la question d'utiliser un local de type commercial, c'est souvent complètement inadapté, donc on a vraiment là un produit qui est totalement nouveau et une forme d'urbanisme qui est adaptée à ce qui est la nouvelle forme de travail à Paris. Vraiment, je trouve qu'une fois de plus, c'est un peu comme pour le projet CAPS où on a été dans l'expérimentation, le fait qu'on développe ce type de produit, je trouve que c'est vraiment une très belle forme. On le voit d'ailleurs, je le dis et je le rappelais ici, à l'architecte Djamel KLOUCHE qui était venu présenter d'ailleurs Chapelle International et en tout cas j'espère qu'une fois ce modèle sera effectivement stabilisé et réalisé dans Chapelle International, il pourra se développer très largement dans Paris parce que cela correspond exactement à la demande aujourd'hui de ce type de population à Paris qui est vraiment en très grand nombre.

Eric LEJOINDRE : Comme souvent, la modernité se réfère à finalement des pratiques qui étaient assez anciennes. On avait un peu oublié le lien entre le local d'activité et le logement, c'est la tradition haussmannienne de Paris et on retrouve ces modes d'organisation, d'abord parce que les modes de déplacement notamment des entrepreneurs ont changé et maintenant rares sont ceux qui souhaitent faire une demi-heure, trois quarts d'heure de transport pour aller y compris dans leur boutique. Donc, le fait de rapprocher le lieu de travail du lieu d'habitation est essentiel. Puis il fallait trouver un usage spécifique à cet endroit dont la commercialité pour le coup n'est pas encore garantie, jusqu'à l'ensemble des habitants arrivés à Chapelle International, il faudra trouver des activités ; cela peut être le cas de médecins, comme cela peut être le cas d'autres types d'activité qui vivent sans avoir besoin d'une clientèle qui passe, donc une clientèle qui vient spécifiquement.

Je pense que le pari que nous faisons est le bon. Je sais qu'il va être compliqué de le gagner et qu'il va falloir beaucoup s'y engager pour trouver les bonnes activités qui soient capables de faire venir leur propre clientèle et en même temps qui participent à l'animation de la rue, à l'animation de la vie du quartier. Mais je suis convaincu que c'est un très bon modèle.

LOGEMENT ET URBANISME

- 17. 2018 DLH 70 – Création de 113 logements sociaux secteur Chapelle International lots B et G (18^{ème}) – Modification des garanties de la Ville (6 404 641 €) demandée par ICF Habitat La Sablière**
- 18. 2018 DLH 76 – Réalisation d'un programme de résidence étudiante 21, rue de La Chapelle (18^{ème}) – Modification de la garantie de la Ville (2 932 920 €) demandée par EFIDIS pour 111 logements PLUS**

Michel NEYRENEUF : J'ai deux délibérations qui sont un peu du même tonneau, c'est-à-dire de réévaluer les garanties de la Ville apportées à deux projets pour des raisons différentes.

Le premier concerne Chapelle International, le lot B et G. Il se trouve qu'ICF Habitat La Sablière avait prévu, comme nous le faisons d'habitude de mélanger PLUS, PLS, PLAI et comptait sur un financement du Conseil régional. Le Conseil régional a édicté des nouvelles règles qui excluent de son bénéfice les logements PLAI situés dans des secteurs particuliers de l'Île-de-France dont celui-ci. Donc, il a fallu qu'ICF s'appuie sur ses fonds propres et ait recours encore à un emprunt et donc la modification de la garantie de la Ville pour ces emprunts.

Le deuxième, c'est à peu près la même chose mais ce n'est pas la même raison, c'est le programme de résidence étudiante pour jeunes chercheurs et étudiants du 21, rue de La Chapelle, qui est en fond de parcelle qui est un programme mené à la fois par EFIDIS et par Lerichemont, c'est-à-dire la RIVP. Le programme a été bloqué pendant deux ans par le non-accord avec le locataire du dojo. Cela veut dire que maintenant, les emprunts qui avaient été en principe contractés, ce n'est plus valable, il faut remettre cela. Dans ces deux cas, la Ville suit pour modifier la garantie qu'elle apporte à ces programmes.

Je vous invite à voter favorablement ces deux délibérations avant de passer à un secteur d'aménagement important.

Eric LEJOINDRE : Sur ces deux délibérations, est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Il n'y en a pas.

- 19. 2018 DU 69 – Gare des Mines Fillettes dans Paris Nord Est (18^{ème}) intégrant un équipement olympique – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable en vue de la création d'une ZAC**

Michel NEYRENEUF : Le secteur gare des Mines Fillettes pour lequel nous avons déjà commencé depuis longtemps un certain nombre de concertations mais les choses ne bougeaient pas pour des raisons diverses parce que les pratiques d'une zone intercommunale étaient un peu compliquées, parce que chacun n'a pas les priorités les mêmes au même moment et pour d'autres raisons encore. Heureusement, grâce à la candidature de Paris aux jeux olympiques, cela va permettre finalement de sortir quelque chose plus vite puisque comme vous le savez, il a été décidé d'intégrer l'équipement Arena 2 à la porte de La Chapelle, donc dans ce secteur. Ce qui fait qu'un certain nombre de modifications vont être apportées au plan d'aménagement tel qu'il sera proposé à la concertation. C'est le premier facteur important.

Deuxième facteur, nous avons lourdement réfléchi sur le problème de l'enclavement de la cité Valentin-Abeille, d'un côté, et la difficulté qui est aussi une difficulté d'enclavement de la cité Charles-Hermite. La cité Charles-Hermite n'est pas enclavée de la même façon que Valentin-Abeille mais disons que cela correspond à une architecture datée d'une certaine époque où tous les

logements sont assez petits, ce sont tous des logements PLUS avec des gens qui se sentent un peu relégués.

Pour travailler sur ces deux enclavements, l'idée d'un côté, c'est de faire que Valentin-Abeille ait un avenir plus ou moins long terme où il n'y aurait plus d'habitat durable de familles, ce qui veut dire que l'on pourrait tout à fait envisager de l'habitat temporaire ou des zones d'activité.

Pour Charles-Hermite, pour essayer à la fois de répondre à la demande des gens qui sont dans Charles-Hermite en sur-occupation parce que ces logements sont vraiment très petits et en même temps pour essayer de travailler sur la mixité, l'idée c'est de faire qu'un certain nombre des immeubles de Charles-Hermite soient transformés en logements étudiants et évidemment les familles relogées dans les logements neufs que l'on construirait à côté qui seraient beaucoup plus dignes. C'est le deuxième changement important du projet.

Le troisième, il n'est pas encore tout à fait acté mais c'est l'idée de se dire : il ne faut pas obérer le futur et la réflexion – là peut-être à long terme – de la transformation du boulevard Périphérique en boulevard urbain. Il se trouve que l'ancien projet faisait que l'on crée des immeubles-ponts qui permettaient de passer du 18^{ème} jusque Plaine Commune mais le problème c'est que ces immeubles-ponts étaient à peu près situés à l'endroit où on a une continuité de hauteur entre la partie parisienne, le boulevard Périphérique et la partie au-delà du Périphérique et que donc, si le boulevard Périphérique à terme devient un véritable boulevard urbain, il sera tout à fait possible d'envisager là une traversée directe piétonne et sans avoir ces immeubles-ponts qui finalement empêchaient cela.

Donc la réflexion tourne autour : est-ce que, après, cela vaudra le coup de faire ou de ne pas faire quand même une passerelle plus ou moins provisoire en attendant que le boulevard Périphérique évolue ? Tout cela sera à discuter dans la concertation qui va maintenant se relancer et on aura obligation de résultats puisqu'il y a les jeux olympiques qui arrivent et qu'il faudra bien que cet équipement Arena 2 qui a pour but d'avoir des salles importantes pour le basket-ball notamment et le hand-ball, participera à la valorisation de tout le nord-est francilien et bien sûr cette partie du 18^{ème} qui continuera ainsi à être désenclavée et avoir un bel équipement public sportif arriver sur le secteur. Ce qui nous permettra aussi de travailler de façon plus importante sur les franchissements piétonniers et doux au niveau de la porte de La Chapelle.

Eric LEJOINDRE : Peut-être un mot supplémentaire pour ceux qui connaîtraient moins bien le projet. L'évolution du projet permet aussi d'envisager de rapatrier l'espace sur lequel le Périphérique serait couvert et ses immeubles plus vers la porte d'Aubervilliers, c'est-à-dire permettre d'imaginer un autre futur aux écoles qui, de fait, seraient mieux protégées de la pollution. On est sur les deux écoles les plus polluées à ce stade, enfin en tout cas des écoles extrêmement polluées dans Paris qui sont à très grande proximité du Périphérique et c'était une revendication de la Mairie du 18^{ème} depuis un certain temps d'essayer et de faire en sorte que les immeubles couvrant la partie du Périphérique qui est très encaissé puissent aussi être des protections pour les écoles. C'était apparu comme sans doute un peu compliqué, il avait même été question que nous déplaçons les écoles plutôt que nous déplaçons les élèves qui sont dans ces écoles dans un nouveau bâtiment.

Aujourd'hui, cette question est reposée et je crois que c'est assez positif parce que ces deux écoles sont par ailleurs des beaux bâtiments classés pour lesquels il aurait été difficile d'imaginer autre chose qu'un usage scolaire et en même temps, il était compliqué d'imaginer maintenir trop longtemps les élèves dans ces deux écoles, des bonnes écoles mais qui sont quand même assez polluées.

Puis, on est sur une accélération dont je me réjouis sur ce secteur de la gare des Mines Fillettes qui ralentissait depuis un certain temps et je crois que c'est très utile et que le calendrier aujourd'hui lancé permet d'échelonner de façon intéressante aussi les travaux avec ceux de Paris I qui vont commencer incessamment et ensuite ceux de l'Arena et ceux de l'ensemble du secteur de la gare des Mines. Evidemment, il ne s'agit pas maintenant de finaliser le projet, on lance la concertation, mais de se réjouir, de voir que tout cela accélère.

Pascal JULIEN : Cela me fait plaisir d'entendre dans un Conseil d'arrondissement qu'on envisage très sérieusement une idée que, avec mes amis, j'ai portée il y a depuis longtemps et qui semblait totalement utopique d'un jour de franchir le boulevard Périphérique comme n'importe quel autre boulevard, ce n'était pas un boulevard s'il y a une autoroute ; on l'appelle périphérique, il n'est pas périphérique, il est intra-agglomération. Donc, il est tout sauf boulevard et périphérique mais on l'appelle comme ça.

J'entends M. NEYRENEUF dire qu'un jour, on franchira peut-être cette voie à pieds. Ce n'est pas un écolo qui le dit et cela prouve qu'on a raison d'être obstiné même si on s'en ramasse chaque matin parce que petit à petit, ça grignote. On n'y est pas, il y a encore du chemin à faire sur le boulevard Périphérique mais enfin, je vois bien même avec quelqu'un comme Jean-Louis MISSIKA les choses évoluent – je dirais – psychologiquement. Quand les choses vont bien, il faut le dire donc je le dis de ce point de vue.

Cela n'ôte rien au fait que par ailleurs, ce projet est extrêmement minéral. Cherchez dans la délibération le mot espace vert et végétalisation, si vous le trouvez, vous m'appellez, il n'est même pas cité. C'est bien parce que vu ce qu'on veut en faire, cela aurait été du greenwashing. En même temps, je ne me plains pas parce que bien souvent, on nous en fait. Là au moins, c'est clair, net, précis. « Végétalisation, espace vert » sont deux mots qui sont absents totalement de la délibération, donc c'est une insuffisance mais je sais bien ce qu'on va me répondre – excusez-moi de faire la réponse : mais il y a le jardin Chapelle Charbon avec ses trois hectares plus un et demi plus trois à venir là dans les siècles à venir. Formidable. Mais enfin permettez-moi d'ironiser quand même un peu et à bon droit là-dessus.

Nous voterons malgré ces critiques cette délibération pour toutes les raisons qui ont été dites mais enfin on votera, je ne sais pas comment ça va aller au Conseil de Paris, je ne sais pas comment ce sera ensuite.

Cela dit, pour terminer, deux questions dénuées de mauvaises arrière-pensées, je tiens à le dire, la première sur les objectifs. Quid du marché des Cinq Continents ? Pour ceux qui ne savent pas, l'idée avancée largement dans la mandature précédente par la majorité de l'époque dont les écologistes, avec M. VAILLANT, qui était reprise, le Maire dira si je me trompe puisqu'il a fait en sorte que l'expression soit au moins un jour inscrite dans une délibération et je le remercie, c'est que le quartier Château Rouge Goutte-d'Or est encombré, très encombré au plan des voitures, on veut réduire mais en même temps qu'il y a beaucoup de grossistes et de semi-grossistes, c'est un peu là que réside le problème. Peut-être que ce n'est pas en cœur de ville qu'on doit trouver ce type de commerce, tout aussi légitime soit-il et donc l'idée, c'était de créer quelque part dans Paris et à proximité de ce quartier Château Rouge Goutte-d'Or, c'est important la proximité parce que personne ne veut remettre en cause le cosmopolitisme et l'universalisme portés par ce quartier, l'idée c'était d'ouvrir un espace où on pourrait proposer aux grossistes et demi-grossistes de la Goutte-d'Or peut-être de s'installer et la proximité de Périphérique était évidemment bienvenue. C'était à cet endroit-là que cela devait se faire, endroit d'Arena.

Ma question est : si cela ne se fait pas là, où cela va se faire ? Première question donc dénuée d'arrière-pensée, c'est une vraie question parce que je n'ai pas la réponse.

Deuxième question beaucoup plus simple, sur la deuxième partie de la délibération concernant la concertation, il n'est pas mentionné le projet d'un comité de pilotage comme il y en avait eu un qui avait plutôt bien fonctionné sur Chapelle International, il avait été présidé, animé avec talent et esprit d'ouverture par M. NEYRENEUF. Cela fait bouger certaines petites choses quand même pas totalement négligeables ; enfin je suis de ceux qui en tirent un bilan positif. Je me demande pourquoi est-ce que ce n'est pas inscrit dans les délibérations même si le Maire peut toujours décider de créer un tel comité par ailleurs. Je ne connais pas les intentions du Maire quoi qu'étant membre de cette majorité, on ne sait pas tout à la place où je suis, mais si c'est son intention, dommage que cela n'ait pas été inscrite dans la délibération.

Michel NEYRENEUF : Trois réponses, M. JULIEN, bien que vous n'avez posé que deux questions, concernant la végétalisation et les espaces verts. La réponse que je vais faire, c'est que si je lis bien la délibération, dans le sous-titre 2 : nouveaux objectifs poursuivis sur le secteur gare des Mines Fillettes, nouveaux objectifs, il est bien précisé que la phrase suivante « aux objectifs généraux poursuivis dans le cadre du projet d'ensemble Paris Nord-Est » est énoncée dans la délibération AUC 02 083 de 2002, s'ajoutent des objectifs spécifiques qui sont donc donnés. Cela veut dire que tout ce qui a été prévu, à la limite, on ne parle là que de ce qui est nouveau et ce qui est l'infléchissement disons par rapport au passé. C'est la réponse à votre remarque.

Sur la question du marché des Cinq Continents, c'est vrai que, première chose, même si cela a déjà figuré dans une délibération, il n'y a pas un très grand soutien de la Mairie centrale à ce niveau-là tant des directions que même des élus. Ceci dit, on pourra peut-être quand même essayer de voir comment pourrait s'intégrer quelque chose dans la partie qui va être aménagée à côté d'Arena ; c'est peut-être la discussion au moment de la concertation qui pourra se faire.

Le troisième point, la concertation. Là encore, les délibérations sont toujours faites de la même façon et ce qui est important dans les délibérations, c'est qu'on met d'ailleurs toujours au moins deux réunions, au moins deux ateliers, etc. C'est-à-dire qu'on met toujours le minimum légal et réglementaire ; peut-être que par la suite, on pourra évoluer mais enfin, cela a toujours été comme ça, ce qui ne nous a pas empêché de créer les comités de suivi que l'on a souhaités dans les différentes opérations et tu peux compter sur moi pour faire que sous la forme d'un comité de suivi ou de quelque chose d'équivalent qui s'appellera peut-être différemment – peu importe – mais on retrouve la même dynamique de concertation au fil des mois et des années.

Eric LEJOINDRE : Je vais ajouter un petit mot d'abord sur la question de la concertation.

Il n'est évidemment pas question de faire moins bien que ce qu'on fait d'habitude mais là, on vote des textes dans lesquels il est habituel. Je pense que c'est une bonne habitude de rester au minimum parce que cela n'interdit jamais de faire mieux, au contraire, mais cela permet d'éviter des recours si pour telle ou telle raison, telle ou telle structure n'aurait pas été considérée par tel ou tel comme un comité mais comme ci ou comme cela. Du point de vue purement juridique, il faut être relativement prudent mais évidemment, comme nous le faisons sur l'ensemble des projets urbains que nous portons et depuis bien longtemps, il faut que cette dynamique ait lieu d'abord parce que si on veut avoir un aménagement qui corresponde aux besoins du quartier et à la demande des habitants, il faut le travailler avec eux et puis parce que nous avons aussi vocation à bouleverser la vie d'un certain nombre des habitants actuels, qu'ils habitent à ce stade à Charles-Hermite ou à Valentin-Abeille, notamment leur proposant de déménager pour laisser de l'espace pour du logement temporaire résidence étudiante ou tout autre type d'activité. Ce travail comme il a été fait d'ailleurs

à la porte de Montmartre autour de la question des tours exigera d'arriver à entraîner les habitants dans un quartier où il n'est pas si facile que cela d'entraîner les habitants dans la concertation. Donc, il y aura un travail spécifique à faire.

Sur la question du marché des Cinq Continents, un sujet qui me tient beaucoup à cœur parce que je crois qu'il y a un modèle économique en la matière et qu'il faut trouver un espace, M. NEYRENEUF l'a dit, on est un peu seul à porter ici ce projet. Cela ne veut pas dire que c'est un mauvais projet. On était arrivé à convaincre suffisamment pour le faire inscrire dans la délibération mais je ne sais pas à quel point le fait que nous ayons tant insisté notamment moi – je prends ma part de responsabilité pour que ce soit inscrit dans la délibération – à contribuer à rendre plus compliquée la discussion sur l'ensemble du projet et l'avancée de l'ensemble du projet parce qu'en réalité, non seulement, sans doute qu'à l'Hôtel de Ville, tout le monde n'est pas totalement convaincu mais nous avons sur cet aménagement qui est la première ZAC intercommunale des partenaires et notamment à Plaine Commune qui sont – ils ne me le disent pas à moi aussi poliment – totalement opposés à la réalisation de ce type d'équipement à tel point d'ailleurs que nous avons été conduits avec M. VAILLANT à proposer qu'il soit totalement à l'intérieur de Paris là où les premières hypothèses l'amenaient plutôt du côté de la gare des Mines, côté porte d'Aubervilliers sur un terrain qui aurait pu être celui en partie qui est occupé aujourd'hui par M.U. dont nous parlait Mme ROLLAND.

Ce n'est sans doute pas le seul élément, Plaine Co, à juste raison est concentrée aujourd'hui sur les aménagements au nord de Plaine Co et le sud de Plaine Co est moins prioritaire de leur point de vue. Mais il faut que nous parvenions à continuer à convaincre d'autant que, exactement sur la même zone géographique et peut-être sur un terrain qui est même plus adapté encore, il y a des perspectives et je pense notamment aux terrains Dubois qui sont exactement dans le même type de localisation, qui peuvent être même dans une dimension de proximité avec le transport ferroviaire plus proche. Mais il faudra arriver à convaincre et à convaincre de quoi ? A convaincre que ce que nous imaginons, c'est un lieu qui soit un lieu d'attractivité supplémentaire du quartier.

Je pense que c'est sur ce sujet-là qu'aujourd'hui, y compris parce que le modèle économique n'a pas encore été dessiné et écrit et il est difficile de convaincre. Beaucoup imaginent que notre objectif est de déplacer un problème d'un endroit à un autre. Cela n'a jamais été l'objectif du marché des Cinq Continents. L'objectif, c'est de créer un lieu de destination à l'usage de l'ensemble des Franciliens parce que les Parisiens, les Franciliens sont friands d'exotisme, ils adorent, on mange tous chinois, on mange tous indiens et si nous arrivons à pousser notamment le commerce afro-caribéen comme disent les Britanniques à monter en gamme, il y a une réalité de la commercialité de ce lieu.

Donc l'idée que nous avons, c'était que les habitants de la porte de La Chapelle puissent un jour dire : « j'habite à côté du marché des Cinq Continents » et de le voir comme un élément de dynamisme économique positif pour le Grand Paris parce que cet équipement, il est nécessaire, pas comme un marché qui devrait être subventionné par la Ville, organisé par la Ville où la puissance publique ferait tout parce qu'il y a un marché, il y a une capacité d'autofinancement de ce type de structure ; il faut trouver l'espace, il faut trouver le fonctionnement, il faut trouver la logistique et il faut convaincre. Je ne suis pas sûr que nous soyons à ce stade parvenus à convaincre.

M. NEYRENEUF, quand j'ai quelques semaines ou quelques mois après que j'ai été élu Maire, m'avait montré la première interview sur cette question qui datait du tout début des années 90 où un adjoint au Maire de Paris de l'époque en charge du commerce parlait de cet objectif du marché des Cinq Continents. J'espère qu'on le verra plus rapidement que le successeur de mon successeur de mon successeur mais je crois qu'on a parcouru un peu de chemin, je pense qu'on n'est pas allé au bout. Je crois qu'il faut, non pas dans nos vies d'élus municipaux mais dans la façon dont on pense ce type de projet, arriver à proposer et de façon totalement indépendante de nos mandats aux commerçants et

c'est un de nos objectifs que nous nous sommes fixé avec le groupe de travail sur Château rouge de montrer que la montée en gamme, il faut que le commerce afro-caribéen passe d'un commerce ethnique à un commerce exotique. Il faut que le même chemin soit fait que celui qui a été fait ; je ne suis pas sûr que dans les années 70 ou 80 en France, tout le monde mangeait chinois, tout le monde mangeait indien. Il y a eu un changement de la vision, y compris des Parisiens, y compris des Franciliens sur ce commerce et je pense qu'il faut que nous entamions cette mutation, que nous entamions, y compris à Château Rouge.

Je crois que les commerçants peuvent entrer dans cette dynamique et que là, nous arriverons à montrer la pertinence – je suis convaincu qu'elle existe – de ce projet mais de fait, M. JULIEN le disait, la localisation que nous avons pré-imaginée mais qui n'est pas la seule possible, y compris à grande proximité, va être obérée par l'arrivée de l'Arena qui, par ailleurs, est un équipement utile et qui est très attractif pour le quartier. Donc, il faudrait que nous remettions ce métier sur l'ouvrage et qu'on finisse bien un jour par l'obtenir.

ESPACES VERTS ET NATURE EN VILLE

20. 2018 DEVE 33 – Adoption du Plan Biodiversité de Paris 2018-2024

Carine ROLLAND : La transition est assez logique avec ce que nous venons d'aborder tant l'adoption du Plan biodiversité 2018-2024 concerne bien autre chose que l'urbanisme – on va y venir – mais concerne aussi l'urbanisme actuel à venir.

Ce que nous vous proposons d'acter aujourd'hui par le Plan biodiversité 2018-2024, c'est un ensemble de mesures pour la protection et l'enrichissement de la biodiversité à Paris. C'est bien sur ces deux jambes que nous vous proposons de marcher.

Le constat est clair, il a été évoqué tout à l'heure par M. DURAND à l'occasion de l'évocation du festival. Le dérèglement climatique est désormais considéré comme une certitude et guidé par le sens aigu qu'il n'est plus temps d'attendre. La Maire de Paris considère avec ce plan qu'il est de son devoir d'agir et qu'il est le devoir de la collectivité parisienne d'être exemplaire.

Juste un rappel de définition parce que finalement, quand on parle de biodiversité et de tous ces sujets, on emploie souvent de grands mots et il est bon quelquefois de revenir aux sources.

La biodiversité rassemble toutes les espèces de notre planète. Ces espèces constituent un tissu vivant en interaction et l'équilibre des humains qui en fait partie en dépend totalement. Pourtant, l'espèce humaine fait subir à toutes les autres un extrême danger pas moins que ce qui est considéré comme la sixième grande crise d'extinction de l'histoire planétaire par les scientifiques. Là aussi, ce qui était considéré comme des grands dangers agités de manière idéologique relèvent aujourd'hui des certitudes scientifiques.

Il n'est bien sûr pas aisé pour un citoyen ou un responsable politique de saisir la gravité de la situation car la gravité ne se voit pas toujours, parfois encore inaperçue et si la croissance des villes a été et est encore un progrès, tous les projets que nous évoquons à l'instant en attestent, c'est aussi une des causes de ce phénomène de dérèglement.

Le Plan biodiversité que nous vous proposons considère qu'elle peut aussi en être la solution. Il a pour ambition de guider et d'accélérer la mobilisation de la municipalité et de tous les habitants, c'est là un point essentiel en faveur de la biodiversité. L'urgence à agir est d'autant plus grande que

le changement climatique aura un impact de plus en plus important sur la biodiversité, les températures augmentant certaines espèces, je le disais, vont devoir s'adapter, changer d'habitat pour retrouver de bonnes conditions de vie. En retour, si l'on parvient à lutter contre la dégradation de la biodiversité et de ces écosystèmes, nous lutterons mieux contre le changement climatique par la captation de CO2, donc c'est faire d'une faiblesse une force finalement.

Voilà pour la rapide définition et le constat.

La démarche qui est proposée. C'est bien sûr une démarche de long terme. Elle a démarré en 2011 avec l'adoption du premier plan pour la biodiversité à l'époque. Depuis 2014, un bilan participatif a été tiré de ce premier plan pour faire émerger un nouveau programme d'action. Ainsi, entre octobre et décembre 2016, une vingtaine d'ateliers ont été menés dans tout Paris, le 18^{ème} en a d'ailleurs accueilli deux et une consultation en ligne, la plus large possible, a été organisée sur le site « Madame la Maire, j'ai une idée ». Il en est ressorti 200 propositions d'actions concrètes grâce à la participation des Parisiens, habitants comme professionnels. Suite à cette concertation, les services de la direction des espaces verts et de l'environnement ont fourni un travail considérable qui va bien au-delà de ce qu'ils font au quotidien et des comités de pilotage réguliers ont associé les mairies d'arrondissement. A l'arrivée, nous avons des objectifs pour ce Plan biodiversité 2018-2024 qui s'articule autour de trois grands axes :

- la biodiversité dans une ville engagée pour faire de Paris une ville exemplaire ;
- la biodiversité par et pour tous (aspect essentiel) : impliquer le maximum d'acteurs et d'actrices ;
- la biodiversité partout pour penser la Ville comme un atout pour la biodiversité.

Des résultats sont attendus d'ici 2020 pour montrer le chemin à suivre mais les actions ne devant pas se limiter à cette échelle de temps, les objectifs sont envisagés à l'horizon 2024 et des perspectives sont même tracées à plus long terme jusqu'à 2030.

A titre d'exemple, d'ici 2020, une rue végétale verra le jour dans chaque arrondissement. Nous concernant, il s'agira du sud de la rue Montcalm, donc c'est d'ici 2020. D'ici 2024, 35 % du territoire parisien sera constitué de surfaces perméables végétalisées et d'ici 2030, c'est 100 % du territoire parisien qui aura fait l'objet d'un diagnostic biodiversité.

Les trois axes d'actions que je viens d'évoquer sont déclinées en 30 actions, donc proposées dans la délibération de ce soir. Il ne m'appartient pas ce soir de vous en dresser un tableau et un portrait exhaustif mais bien d'en souligner les points forts.

Je parlais de biodiversité dans une ville engagée, la Ville doit s'engager – j'ai commencé par cela – dans l'ensemble de ses champs de compétence. Parmi ceux-ci, l'aménagement du territoire est le premier car il permet d'agir structurellement. A toutes les étapes d'un projet, les projets sur le bâti et l'espace public devront intégrer la biodiversité et c'est d'ores et déjà le cas surtout les grands chantiers d'aménagement que nous avons dans le 18^{ème}.

Ensuite la biodiversité par et pour tous, point sur lequel le plan insiste énormément et c'est bien justifié puisque pendant longtemps, le premier écueil qu'ont subi ces sujets, c'était la méconnaissance du public, donc la pédagogie est longue, elle est lente, elle est absolument indispensable et faire connaître les enjeux de la biodiversité est aujourd'hui reconnu comme une priorité. Des sensibilisations et des formations seront donc entreprises pour tous les publics, notamment les jeunes, de la crèche jusqu'à l'université et cela passera aussi par des soutiens et des travaux en partenariat avec les associations.

La biodiversité partout, troisième axe, naturellement dense et minérale, Paris a longtemps cantonné la nature à ses espaces verts. Ce paradigme est en train d'évoluer car la nature s'invite là où elle n'était pas, là où elle n'était plus, aux pieds des immeubles – vous le constatez au quotidien – dans les cours d'école, on en parle souvent ici, via les budgets participatifs et autres moyens, sur les toitures et même désormais dans les sous-sols.

Dans le 18^{ème}, quelques actions concrètes répondent à ce dernier objectif de biodiversité partout, la démarche Végétalisons notre 18^{ème} portée conjointement par M. le Maire et M. DURAND qui accompagnent déjà une quarantaine d'installations végétales participatives dans notre Arrondissement. Le futur parc Chapelle-Charbon sera principalement peuplé d'espaces végétales ou florales d'Ile-de-France, à la fois pour les protéger et les développer et puis, la porte de La Chapelle dont on parle beaucoup aussi qui est en passe de devenir un véritable hub parisien de l'agriculture urbaine avec la déjà fameuse future ferme urbaine Mushroof à Chapelle International ou encore, je parlais tout à l'heure de biodiversité dans les sous-sols, la culture de champignons et d'endives à la caverne à Raymond-Queneau.

Avant de conclure, quelques points importants sur les modalités de réalisation de ce plan puisqu'il sera mené dans une collégialité d'instance, le Forum du Plan biodiversité de Paris 2018-2024, important parce que tous les citoyens peuvent y participer, le Comité parisien de la biodiversité qui rassemblera associations et chercheurs et c'est seulement avec cette diversité de participants que nous arriverons à quelque chose, un comité stratégique qui validera les éventuelles nouvelles actions à inclure ou les priorités à mettre en œuvre sous l'impulsion avec l'animation de Pénélope KOMITES et la participation d'élus parisiens et puis un comité de pilotage qui existe déjà qui sera poursuivi pour établir le bilan annuel des réalisations du plan.

Voici ce que je voulais soumettre à votre délibération et il me semble que c'est avec ce plan, un document-programme certainement perfectible, certainement discutable qui certainement évoluera mais qui très certainement aussi engage Paris comme l'une des premières grandes villes européennes à se doter d'un plan d'action ambitieuse, novatrice, volontaire en matière de biodiversité tel que porté ardemment par Anne HIDALGO à Paris, par M. le Maire et son équipe dans le 18^{ème}.

Eric LEJOINDRE : On est là dans une démarche cohérente quand on regarde l'ensemble des plans que nous avons adoptés et en la matière, le 18^{ème} n'est pas en retard, je pense aux différentes étapes que nous avons pensées, au Plan d'alimentation durable que nous avons adopté à l'unanimité il y a quelques mois en tout cas, et aujourd'hui, le Plan de biodiversité et tout ça rentre en relation aussi, on parlait au début de ce Conseil de la future traversée cycliste est-ouest du 18^{ème} avec le plan de déplacement que nous portons et notamment le travail qui est le nôtre sur les berges de Seine qui ne sont pas dans le 18^{ème} certes mais qui sont un marqueur, qui n'est pas un marqueur symbolique, qui est un marqueur réel de l'orientation que nous pourrions donner à notre politique et de l'avance que Paris doit prendre en matière d'engagement pour le développement durable. Ce n'est quand même pas pour rien que c'est à Paris que l'accord de la COP21 a été signé. En la matière, nous avons toujours eu et nous continuons à avoir, je crois, un vrai et un beau temps d'avance et notamment nous dans le 18^{ème}.

Philippe DURAND : Nous nous abstenons sur cette délibération. Nous considérons qu'il ne va pas assez loin et nous déposerons des amendements en ce sens au Conseil de Paris.

D'abord, quelques remarques générales. Ce plan est touffu, dense mais il utilise des termes qui demandent à être définis. En outre, il est souvent fait appel à des critères non expliqués comme, par exemple, le niveau de qualification écologique mais on ne sait pas ce que cela recouvre exactement.

Il y a aussi certains oublis, les plantes vivaces qui ne sont pas évoquées, le règlement des parcs et jardins non plus n'est pas évoqué alors qu'une gestion écologique y est appliquée.

En outre, les jardins partagés, on en fait peu état alors que les écologistes ont demandé à deux reprises en Conseil de Paris (juillet 2016 et janvier 2018) l'apport sur leur rôle au niveau biodiversité et qu'il y ait un bilan. On n'a pas de résultat jusqu'à présent.

Sur le premier plan, il couvrait 2011 à 2020, il n'y a pas d'explication sur le fait que ce deuxième plan ne reprend pas le travail du premier et l'interrompt en cours. Ce n'est pas expliqué dans ce Plan biodiversité.

Comme l'a dit Mme ROLLAND, il y a 3 axes et 30 actions. La gouvernance qui est faite en quatre instances avec le Forum de la biodiversité qui mobilise, le Comité parisien de la biodiversité qui propose, le Comité stratégique qui valide et le Comité de pilotage qui suit. Par contre, on ne voit pas très bien l'articulation entre ces quatre instances et comment il y a un suivi de l'un à l'autre et qu'on a un peu le sentiment qu'une fois le travail accompli, on est un peu dépossédé de son action. Il manque des précisions sur cet aspect-là.

Il est également indiqué que l'Observatoire parisien de la biodiversité qui a été mis en place suite à l'adoption du premier plan sera chargé de la coordination de ce nouveau plan mais par comparaison avec le plan 2011, nous estimons que l'évaluation et les ajustements devaient être établis annuellement sur la base de contrats d'objectifs et de performance élaborées avec chacune des directions municipales concernées.

Comparativement dans le plan 2011, les actions avec les porteurs et les échéances étaient clairement identifiées à la fin du plan.

Maintenant, sur les 30 actions qui sont prévues dans ce plan, il y a 18 actions qui nous chiffonnent plus ou moins fortement. On demande des améliorations.

Sur l'action 1 qui est inscrire la biodiversité dans les documents d'urbanisme et dans les plans environnementaux de la Ville (Plan climat, Plan pluie, etc.), le plan 2018 prévoit de poursuivre le travail sur l'intégration des trames vertes et bleues. Les trames vertes, c'est le végétal et les trames bleues, c'est l'eau.

Dans le PLU parisien, pour inscrire la biodiversité dans le guide environnemental du PLI qui est co-élaboré avec l'Atelier parisien d'urbanisme, mais l'action 7 du plan 2011 le prévoyait déjà. Donc c'est pareil, on ne voit pas comment cette articulation, qu'on remet des choses qui ont déjà été mises, qu'est-ce qui est mis en supplément ? Comment on apporte du plus ?

Par ailleurs, lors de la révision du PLU en 2016, les écologistes ont fait un vœu sur la prochaine révision du PLU pour que les trames vertes et bleues soient intégrées. Ce vœu a été voté mais pour l'instant sans suivi des faits.

Donc notre question, c'est quelle est la prochaine révision du PLU ? Et pourquoi scinder les trames vertes et bleues et les chemins de la nature ? Le plan 2018 propose un guide environnemental intéressant mais dans le plan 2011, l'action était plus exigeante, il y avait un cahier des charges de l'aménagement et c'était détaillé.

Sur l'action 2 : renforcer l'intégration de la biodiversité à toutes les étapes de projet d'aménagement de construction et de rénovation de la ville. Cela recoupe l'action 1 puisque cela évoque les actions d'aménagement. Il y a ainsi aussi un argumentaire sur la baignade du lac Daumesnil qui, à notre sens,

va à l'encontre de la biodiversité puisqu'il va falloir couler du béton dans un espace naturel. Là on supprime plutôt de la biodiversité qu'on le renforce.

Dans le guide de la préconisation sur les aménagements, il n'est pas évoqué la charte de la gestion du vivant dans le patrimoine de Paris qui a été initiée en 2017 par la Direction des espaces verts et de l'environnement. Au lieu d'une charte, la Ville s'oriente plutôt vers des labels biodiversité, plusieurs labels sont ainsi cités. Qu'est-ce qui est le plus exigeant, une charte ou un label ? Peut-on demander que tout projet d'aménagement soit soumis à un label ou que tout marché public demande le label ?

Intégrer la biodiversité dans la politique d'achat de la Ville, nous voyons une contradiction dans les objectifs qui annoncent un chiffre, puis ensuite un état des lieux. Aujourd'hui, on annonce un chiffre de 19,56 % sur le nombre de marchés incluant une clause critère biodiversité. Donc, nous demandons un état des lieux et de préciser ce qui est compté comme une clause favorable à la biodiversité. En effet, on peut qualifier une clause favorable à l'environnement comme clause favorable à la biodiversité, puisqu'il y a une légère différence.

Sur l'action 4 : favoriser l'émergence de financements innovants pour la biodiversité. Nous considérons que l'état des lieux aujourd'hui prend une place démesurée par rapport aux objectifs, c'est-à-dire que dans cette action, on fait état énormément de l'état des lieux mais on a très peu d'objectifs.

Sur l'action 6 : agir à l'échelle du bassin parisien. Nous avons plusieurs questionnements. Quels sont les accords existants avec les communes limitrophes ? Il est question d'un parc naturel urbain, qu'est-ce qu'on entend par cela ? Le terme pouvant regrouper des réalisations bien différentes.

L'action 7 : inscrire la Politique de la Ville dans la stratégie nationale et internationale de la convention sur la diversité biologique avec la création d'un comité parisien de la biodiversité. Nous estimons que c'est redondant avec l'Observatoire de la biodiversité. Pourquoi recréer une nouvelle instance alors qu'il y en a déjà une ? Concernant les pays du sud, nous trouvons qu'il manque l'intégration dans les programmes de coopération internationale de la ville des programmes de protection de la biodiversité comme pour les programmes-climat. On l'a fait dans le Plan climat, il y a eu cette chose.

L'action 9 : faire connaître la biodiversité parisienne. Seuls les services rendus par la biodiversité sont mis en exergue. Nous estimons qu'il est important de mettre en valeur les services émis par les Parisiens, que les Parisiens peuvent rendre à la biodiversité. Ceci afin de développer le concept d'éco-consommateur. En outre, la plupart des outils pédagogiques proposés ne sont que numériques. Mais on sait bien que les outils uniquement numériques excluent une partie des citoyens et des Parisiens.

Action 11 : sensibiliser la biodiversité de la crèche ou des universités. A moyen ou long terme, il est proposé de mettre en œuvre un programme de rafraîchissement de l'ensemble des écoles. L'objectif est de débitumer progressivement les cours d'école pour les végétaliser (pelouse, vergers etc.) ou de tester des nouveaux matériaux et de nouveaux procédés permettant de rafraîchir les préaux ou dortoirs.

Tout cela nous, y sommes favorables mais cela manque d'objectifs précis. Mais seuls les objectifs précis ne sont indiqués que pour la partie enrobée et non pour la partie à débitumer. C'est là où c'est très important de débitumer pour pouvoir faire la perméabilité des sols. Il convient de faire attention à distinguer désimpermeabiliser ou perméabiliser et pleine terre qui sont complètement différents. Perméabiliser peut se faire avec des matériaux très différents et plus ou moins écologistes.

Action 14 : favoriser la participation des Parisiens et des Parisiennes à la reconquête et à la préservation de la biodiversité. Si les objectifs sont ambitieux pour les comités de végétalisation dans les zones d'arrondissement, nul moyen supplémentaire n'est donné. Donc, il faut aussi se donner le moyen d'une politique. J'en profite pour vous informer que nous sommes l'un des dix arrondissements de Paris qui a un comité de végétalisation actif.

Action 15 : accompagner les entreprises à travers la charte Paris Action Biodiversité. Pourquoi ne pas faire une charte en commun avec le Plan climat qui mobilise lui aussi les représentants économiques et institutionnels parisiens ? C'est-à-dire d'articuler le Plan climat et le Plan biodiversité ensemble sur certains points.

Action 16 : renforcer le réseau de la nature sur le territoire parisien. Cette action contient de nombreux sujets importants. Le problème revient à plusieurs reprises ainsi pour la qualification RUB, qui veut dire Réservoir urbain de biodiversité. Le glossaire fait référence à une série de critères que nous ne connaissons pas, que nous n'avons pas. Nous l'avons demandé lors du Plan biodiversité en octobre 2017. Malgré plusieurs relances, nous ne l'avons toujours pas obtenu. Donc il est difficile de prendre un avis sur des critères qu'on n'a pas. En tant que partenaire de la majorité, il est essentiel que nous les connaissions pour savoir quels sont les critères de classification. L'action initier une étude sur l'impact des nuisances lumineuses sur les cycles biologiques nous apparaît peu pertinente dans la mesure où de multiples études existent déjà sur l'impact de la pollution lumineuse sur l'espace urbain, la plus récente étant celle de la revue nature. Pour la pollution lumineuse, les objectifs quantitatifs sont uniquement en flux lumineux perdus vers le ciel. Il est important d'avoir des objectifs qualitatifs en termes de pollution globale.

Action 17 : construire des immeubles à biodiversité positive. Il manque une définition des immeubles labélisés biodiversité, alors que les objectifs annoncés sont en termes d'immeubles labélisés biodiversité. Pourquoi n'y a-t-il d'objectifs en termes d'immeubles labélisés biodiversité ? C'est-à-dire ce qu'on appelle les immeubles à énergie passive ou à énergie positive.

Action 19 : participer à la résilience urbaine et l'aménagement du territoire au changement climatique. Il y a des objectifs en termes de surface perméable végétale mais sans définition de ce qu'est une surface perméable végétalisée. Donc, il y a aussi là un manque.

Action 20 : renforcer la végétation de la ville. On apprend que depuis 2014, 99 ha de toits et murs ont été végétalisés. L'objectif pour 2020 est 100 ha, donc on l'a presque atteint. Ne peut-on pas demander à être encore plus ambitieux et pourquoi pas 50 ha de plus jusqu'en 2020 puisqu'on a déjà presque atteint nos objectifs à l'instant.

Action 22 : généraliser la démarche Zéro phyto et encourager la gestion écologique des espaces verts sur l'ensemble du territoire parisien. Les espaces verts du territoire parisien non gérés par la Ville représentent environ les deux tiers des espaces verts du territoire. Ces deux tiers des espaces verts, c'est là que les actions sont floues, c'est encourager, réunir et partager. Il n'y a pas d'objectif intermédiaire si ce n'est qu'en 2030, 100 % des espaces verts publics et privés, comme l'a dit Mme ROLLAND tout à l'heure. Mais on ne voit pas comment y arriver, quelles sont les étapes dans ce cheminement ?

L'action 24 : entretenir le bâti en adéquation avec les besoins de la faune et de la flore. Cela relie avec l'action 2, c'est un peu fourre-tout, il n'y a rien de précis. Cela concerne tous les travaux et pas que les travaux municipaux. Qu'entend-on par doubler le nombre de labels de gestion de la biodiversité sur les bâtiments ?

L'action 26 : développer l'agriculture urbaine. L'aéroponie, l'hydroponie, l'aquaponie sont considérées dans le développement de l'agriculture urbaine. Les objectifs 2020, 30 ha d'agriculture urbaine à Paris. Nous demandons un pourcentage de biodiversité dans chaque projet d'aménagement.

L'action 30 qui est la dernière : permettre aux animaux de mieux vivre en ville. La difficulté c'est que pour se prononcer sur cette action, elle est non écrite, c'est une page blanche puisqu'elle sera définie après les conclusions de la mission la Place des animaux en ville. Oui mais c'est quand même gênant de voter sur quelque chose qu'on n'a pas. Alors, on aurait pu peut-être attendre le printemps 2018 pour voter le Plan biodiversité et de travailler plus sur des points sur lesquels on a demandé à être concerté.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous nous abstenons. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Je voulais quand même vous dire qu'on est dans la définition d'un plan, d'un cadre, d'une feuille de route, pas d'un catalogue d'actions précises parce que la réalité c'est que ce plan nous mène jusqu'en 2030 et que sans doute que les actions que nous déciderons aujourd'hui auront à évoluer au fur et à mesure du temps et à s'adapter. On est dans des objectifs que nous nous fixons et nous allons essayer de les atteindre. Je crois que pour le coup, une trop grande précision est plus limitative qu'incitative à l'imagination.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je voterai ce Plan biodiversité. D'ailleurs, je voudrais d'abord insister sur un point, c'est que dans les nouveaux projets portés par la Ville de Paris, la création de nouveaux espaces verts qu'ils soient grands, qu'ils soient moyens, qu'ils soient modestes doit être une priorité d'aménagement en s'appuyant évidemment aussi sur l'innovation venant des associations et des habitants notamment pour mieux aménager l'espace public. Cette créativité est absolument essentielle.

Pour autant, la nouvelle mouture de ce plan arrive tardivement puisque le précédent plan couvrait la période 2011-2015 et nous sommes en 2018. Pourtant, je voudrais rappeler que début 2016, la Chambre régionale des comptes a relevé que 18 des 20 arrondissements de notre capitale étaient sous-dotés en espace vert de proximité dans le cadre d'un rapport sur la politique régionale en la matière. Selon un classement publié par le MIT, Paris est la ville la moins verte dans le sens moins végétale que les 26 autres villes du panel concerné. Quand Singapour comporte près de 30 % de verdure, la capitale de la France en compte à peine 9 %. Alors que New-York et Londres sont autour de 12-13 %.

Si Mme HIDALGO a fait à juste titre de la biodiversité la citoyenne d'honneur en 2016, elle a mené des opérations pourtant contraires à ce projet-là. Je voudrais pour rappel en citer quelques-uns :

- l'utilisation par exemple des bois de Boulogne et de Vincennes comme réserves foncières au lieu de les sanctuariser ;
- la transformation de sites perméables en surface bâtie comme le terrain d'éducation physique de Ménilmontant dans le 11^{ème} arrondissement ;
- ou je pourrais citer dans le 18^{ème}, le projet finalement abandonné après la mobilisation des habitants du stade Championnet ;
- le bois Dormoy du quartier de La Chapelle que vous allez donc bétoniser.

Donc, je voudrais rappeler cela parce que quand il existe un certain nombre d'espaces verts, il faut aussi déjà les préserver ou des espaces à protéger. Donc la biodiversité, c'est un élément essentiel. Je

votera dans l'intérêt général de manière constructive ce projet mais je crois qu'il y a eu des actes qui ont été posés ces dernières années qui sont contraires aux objectifs que vous affichez.

Eric LEJOINDRE : Oui. Il y a d'ailleurs des actes portés dans ces récentes années conduisant un certain nombre d'élus à proposer que nous remettions par exemple de la circulation sur les berges de Seine ce qui, j'imagine, ne contribue pas à l'objectif de biodiversité. Mais je pense que nous serons capables de tenir et que nous arriverons de ce point de vue-là. J'invite ceux qui le souhaitent à nous rejoindre samedi pour y arriver. Parce que la réalité, c'est qu'en matière de progressisme et en matière de prise en compte des engagements que la France a pris à Paris autour de la COP21, nous sommes plutôt en avance. Paris est Paris, a été construite à un certain temps et sur ce sujet comme beaucoup d'autres, les évolutions viennent et viennent lentement. C'est vrai qu'on ne construit pas 70 000 ha d'espaces verts dans une ville comme Paris en deux ans, cela n'existe pas. Mais nous progressons et on progresse y compris en allant chercher des réserves d'imagination ou d'intelligence. Le fait que nous puissions avoir la plus grande ferme de centre-ville sans doute de France, peut-être même d'Europe à Chapelle International est un élément qui montre qu'on arrive en travaillant sur les toits. Mme ROLLAND parlait de la champignonnière que nous avons implantée ou que nous avons poussé un bailleur social à implanter dans des souterrains inutilisés. C'est aussi une façon de retrouver des lieux différents.

Tout cela prend du temps et c'est vrai que le coup de la baguette magique, on ne connaît pas, pas plus à Paris que dans aucune autre ville. Je ne sais pas s'il y a beaucoup d'autres villes de France qui soient de ce point de vue aussi dynamique que la nôtre, pas seulement en affichant des objectifs, parce que cela compte, mais aussi en essayant le plus rapidement possible. Je fais partie de ceux qui pensent qu'il faut toujours dire la vérité et la vérité aussi sur les contraintes. Je pense que de ce point de vue-là, nous y arrivons. Il faudrait que sur tous ces sujets, tout le monde tire dans le même sens. C'est l'objectif de l'ensemble des membres du Conseil de Paris.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je voudrais pour la clarté du débat simplement vous donner ma position. Je suis contre la réouverture des voies sur berge à la circulation automobile. Je l'ai écrit dans une tribune vendredi dans l'opinion et donc, je suppose que cette phrase ne m'était pas destinée. J'ai le courage de soutenir des projets parfois qui ne viennent pas de mon bord politique, cela a toujours été ma marque de fabrique. J'espère que les uns et les autres sont capables de le faire.

Eric LEJOINDRE : J'espère que Florence BERTHOUD et Valérie PECRESSE le seront tout autant que vous.

Fadila MEHAL : C'est vrai que le Plan biodiversité pour nous est nécessaire à l'heure des grands changements climatiques et technologiques qui, d'une certaine façon parfois, sont en train de permettre l'extinction de certaines espèces. C'est vrai que la responsabilité des villes et notamment de Paris, la capitale, en la matière est absolument cruciale, il s'agit d'agir au niveau local pour préserver à la fois la faune et la flore, d'autres l'ont dit mieux que moi. Mais nous y croyons fermement, notamment pour éradiquer cette spirale très mortifère qui vise cette extinction.

C'est vrai que pour certaines personnes, la diversité ou en tout cas la biodiversité est malheureusement un sujet souvent dit mineur et qu'il ne vaut même pas la peine qu'on s'y intéresse. Je pense qu'ils se trompent lourdement car nous formons ensemble un écosystème qu'il ne faut pas déséquilibrer. Nous l'avons dit d'ailleurs, lors de la création de notre groupe démocrate progressiste européen qui s'inscrit dans la majorité présidentielle, nous voulons une ville innovante, solidaire, verte et surtout durable qui respecte et qui protège cet environnement.

Donc, je me réjouis au nom du groupe de ce plan qui chacun l'a rappelé autour des trois axes et des 30 mesures et qui prend en compte de nombreux enjeux, la finance, la sensibilisation ou même l'aménagement de la ville qui sont pour nous, je pense, des leviers extrêmement concrets. En revanche, c'est vrai que ces objectifs ambitieux, il ne faut pas qu'ils ne soient que des vœux pieux parce qu'ils nécessitent une participation active, des crédits importants et puis surtout une vraie concertation entre tous les acteurs, les élus, les chercheurs, les citoyens, les entreprises privées, publiques. C'est vrai et vous l'avez rappelé M. le Maire avant de commencer ce nouveau plan, peut-être qu'il s'agit et il le sera très certainement de faire le bilan, l'évaluation du plan précédent réalisé par la Mairie conjointement, je l'espère, avec les autres mairies d'arrondissement. Mais je crois que Mme ROLLAND avait évoqué ce point et je m'en réjouis car c'est bien partir de l'évaluation qu'il s'agira pour nous d'avancer.

Je ne vais pas être trop longue parce que d'autres l'ont été suffisamment. Je concluais en rappelant la richesse de la biodiversité à Paris, les services qu'elle nous rend au quotidien, abaissement de la température, redistribution de la fraîcheur, pollinisation, bref. Pour terminer je le dis solennellement mais je crois que tout le monde est assez d'accord, l'homme ne doit pas être un prédateur pour l'homme et pour la nature qui l'entoure, mais au contraire, il doit en être protecteur et surtout son gardien. C'est pour cela que nous voterons cette délibération et je vous remercie.

Ian BROSSAT : Je partage tout ce qui vient d'être dit. Simplement, j'étais un peu surpris par les propos de M. BOURNAZEL tout à l'heure qui disait que la Ville de Paris utilise le bois de Boulogne et le bois de Vincennes comme réserves foncières. J'aimerais que vous puissiez développer ce que vous voulez dire et surtout préciser de quel projet vous parlez. Parce qu'en ce qui concerne le bois de Boulogne, le seul projet qui a été lancé au cours de cette mandature, c'est le centre d'accueil à destination de sans-abris qui n'est pas dans le bois de Boulogne mais qui est en lisière du bois de Boulogne. Donc, j'aimerais savoir si vous considérez que c'était un mauvais projet. Pour ce qui concerne le bois de Vincennes, j'ai beau tourner les choses dans tous les sens, je ne vois pas un seul projet immobilier que nous aurions lancé dans le bois de Vincennes.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je vais vous donner un exemple, LVMH, cela vous dit peut-être quelque chose ? La fondation LVMH, c'est votre majorité. C'est un bel exemple, la fondation LVMH c'est une emprise foncière du bois de Boulogne, il faut l'assumer M. BROSSAT.

Hors micro

Eric LEJOINDRE : Donc dans le bois de Vincennes, il n'y en a pas. J'ajoute sans vouloir remuer le couteau dans la plaie de certains et notamment la mienne qu'au bois Dormoy non plus, y compris l'équipement à destination de la petite enfance et des personnes âgées dépendantes qui était prévu, ne verront pas le jour dans cette mandature et sans doute pas d'ailleurs dans aucune autre finalement. Ce qui nous pose d'ailleurs un sujet de trouver un lieu pour réimplanter l'EHPAD au moins qui était prévu pour ce qui est de l'équipement petite enfance peut-être pour nous trouver des solutions qui permettent de faire vivre ensemble la biodiversité et la qualité des sols et l'accueil de la petite enfance. Mais pour le moment, on n'en est pas là.

21. 2018 DEVE 56 – Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens

Philippe DURAND : Afin d'encourager les pratiques écologiques de jardinage des Parisiens et des Parisiennes, qui jardinent sur leur balcon, sur leur terrasse, dans l'espace public ou dans un jardin partagé, une campagne de sensibilisation accompagnée de distribution de larves de coccinelles a été réalisée au printemps 2017.

Cette opération a rencontré un succès assez conséquent, plus de 20 000 larves ont été ainsi distribuées. Ce projet qui s'inscrit dans l'axe 2 du Plan biodiversité dont nous venons de parler. C'est pourquoi il est proposé de renouveler cette opération suite au succès de 2017.

La coccinelle qui sera distribuée, c'est la coccinelle *Adalia bipunctata* dont les larves sont les plus résistantes et les plus efficaces contre les pucerons et c'est pourquoi elle a été retenue pour cette distribution.

Dans cette nouvelle édition, il est également proposé de distribuer des larves de chrysope qui sont appelées communément demoiselle d'or. Le chrysope est un petit insecte qui constitue un traitement naturel en horticulture et en arboriculture. C'est un traitement anti-puceron naturel biologique.

Cette opération aura lieu sur deux demi-journées, elle sera dirigée vers les mêmes acteurs que l'année dernière, notamment les jardins partagés qui ont été très réactifs en 2017. Lors de ces deux demi-journées, le public pourra participer à des démonstrations d'application et observer en direct d'autres insectes auxiliaires. Des supports pédagogiques seront également proposés. Il est prévu la distribution d'environ 23 000 larves de coccinelles et 40 000 larves de chrysope. Cet apport ne perturbera pas les équilibres naturels existants.

La dépense est estimée à 6 500 € TTC. Je vous appelle à voter cette délibération.

Pierre-Yves BOURNAZEL : D'abord, je vais me permettre de répondre. La bétonisation du bois Dormoy, c'est vous qui l'avez voulu, ce n'est pas parce que cela ne se fait pas que vous ne l'avez pas voulu. Vous aviez un projet de suppression du bois Dormoy, cela est la vérité.

Pour M. BROSSAT, la fondation LVMH c'est sur le territoire. Vous n'assumez pas je sais le bilan de M. DELANOE, vous avez un peu de mal avec lui, je l'assumerais beaucoup plus que vous sur d'autres parties. Mais en revanche...

Hors micro

Pierre-Yves BOURNAZEL : Mais non, c'est un exemple M. BROSSAT, vous n'avez pas sanctuarisé le bois de Boulogne, donc vous ne pouvez pas dire que vous n'avez pas pris d'emprise sur des espaces verts.

De la même manière sur le bois de Vincennes, je pourrais vous donner l'exemple de la baignade Daumesnil, qui est du temporaire, qui dure. C'est une emprise foncière qui a été prise.

Cessez en permanence de dire que ceux qui ne pensent pas comme vous, qui étayent leurs arguments, sont des menteurs, ce n'est pas au niveau du débat public.

Je voudrais intervenir calmement puisque c'est mon tour d'avoir la parole, M. le Maire adjoint de la Maire de Paris, si vous me le permettez, je vous ai écouté lorsque vous vous êtes exprimé dans les différents conseils qui ont précédé et je souhaite pouvoir parler jusqu'au bout.

Le 14 novembre dernier, M. le Maire, plus de 15 000 scientifiques internationaux de 16 pays signaient une tribune en une du Monde, deuxième avertissement à l'humanité. Plus qu'une mise en garde sur l'avenir de la planète, c'est un appel d'urgence à agir qu'ils ont voulu légitimement manifester. Bientôt, il sera trop tard. Je les cite, il faut éviter que le maximum de pic de pollution ne soit pas au-delà de 2020 si nous voulons éviter que la situation ne devienne irréversible.

Les objectifs que fixe le nouveau Plan climat de la Ville pour 2030 sont très ambitieux. Réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre.

Eric LEJOINDRE : Attendez, on va passer au Plan climat, on va voter sur la question des larves de coccinelles et de chrysopes et puis on passera ensuite à cette question.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Donc, on ne fait pas ensemble ?

Eric LEJOINDRE : Non puisqu'on n'a pas encore présenté les ambitions du Plan climat.

22. 2018 DEVE 54 – Ici, demain, ensemble pour le climat : nouveau Plan Climat Air Energie de Paris, vers une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables en 2050

Douchka MARKOVIC : En novembre 2017, nous avons unanimement adopté le projet de nouveau Plan climat Air Energie de Paris portant l'ambition de dessiner une ville neutre en carbone et 100 % énergie renouvelable en 2050, conformément aux engagements pris à l'occasion de la COP21.

Entre le 14 décembre 2017 et le 4 février 2018, le projet du nouveau Plan climat a fait l'objet d'une consultation publique permettant de recueillir les avis des citoyens et des citoyennes ainsi que ceux de la Métropole, de la Région et de l'Etat.

Plus de 900 participations ont été recueillies dont la grande majorité, 65 %, soulignent que les actions du nouveau plan répondent de manière très satisfaisante à l'urgence climatique.

Les participants ont identifié trois thématiques prioritaires :

- alimentation durable ;
- sobriété énergétique ;
- adaptation du territoire.

Les actions mises en avant ont été :

- recycler et valoriser 100 % des déchets ;
- disposer de transports publics propres en 2025 ;
- atteindre 90 % d'alimentation durable ;
- rénover les équipements publics ;
- faire de Paris une capitale 100 % cyclable, ou encore
- atteindre 40 % de surface perméable et végétale.

La délibération a été présentée le 2 février 2018 au Conseil métropolitain qui l'a validée.

La neutralité carbone constitue l'un des objectifs de l'accord de Paris, condition sine qua non à atteindre le plus rapidement possible pour rester au seuil des moins 2 % de réchauffement climatique.

Dans les objectifs concrets que présente ce plan, l'atteinte de la neutralité carbone de Paris suppose deux actions préalables :

- réduire de 50 % la consommation énergétique de Paris et
- consommer 100 % d'énergie renouvelable en 2050.

Plusieurs projets sont déjà en cours de développement dont certains pourraient aboutir avant 2020 :

- l'installation de central solaire dans le parc floral de 5 000 à 10 000 m² ;
- récupération de chaleur des égouts autour de la mairie du 11^{ème} arrondissement ;
- géothermie pour le chauffage des serres du centre de production horticole de Rungis ;
- promotion des coopératives citoyennes pour produire des énergies renouvelables.

Il y a également le projet de :

- adopter un objectif de zéro véhicule diesel en 2024 et zéro véhicule essence à Paris en 2030 ;
- essayer d'abaisser la vitesse de circulation dans tout Paris à 30 km/h maximum hors les grands axes pour développer un Paris 100 % cyclable ;
- préparer la transformation du boulevard Périphérique suivant la réflexion menée en partenariat avec le forum métropolitain du Grand Paris qui lancera une consultation internationale proposant des scénarios de transformation des autoroutes métropolitaines. L'objectif ce serait vraiment de transformer également le Périphérique pour donner aussi un peu d'air à la ville de Paris ;
- soutenir de nouveaux services à vélo et introduire l'apprentissage du vélo en ville et notamment pour les petits Parisiens.

Il y a également un axe sur les déchets :

- le désir de généraliser le dispositif de tri sur tout l'espace public, avec notamment le trilib' et le fait de poser à peu près 1 000 stations de tri ;
- s'engager aussi à généraliser la collecte de déchets alimentaires depuis 2020 ;
- d'atteindre en 2030 l'objectif de 50 % d'aliments consommés à Paris issus de denrées agricoles du bassin parisien ;
- de fixer pour la restauration collective de la ville une réduction de 50 % de la part carnée des repas d'ici 2030 et une augmentation à 90 % de la part alimentation durable, c'est-à-dire biologique label rouge et pêche durable ;
- d'inviter les restaurateurs à développer l'offre en plat végétarien en poursuivant l'objectif d'un plat végétarien complet qui soit proposé à la carte des restaurants parisiens à l'image de ce que la Ville a mis en place dans ses propres restaurants collectifs ;
- enfin d'ici 2030 soutenir le développement de l'agriculture d'origine biologique à l'échelle du bassin parisien dans le cadre de la future stratégie alimentaire du territoire parisien en vue de contribuer à une réduction de la pollution de l'air due à la propagation des pesticides.

Ainsi, le nouveau Plan climat de Paris réaffirme que la transition doit être socialement juste. Par ces mesures, le Plan climat de Paris :

- vise à renforcer le bien-être des citoyens et des citoyennes en améliorant la qualité de leur environnement immédiat ;
- renforce le lien social et aide à réduire la précarité aussi bien énergétique qu'alimentaire ou encore liée à l'habitat et au transport ;
- fixe des objectifs très ambitieux à court, moyen et long termes qui nécessitent non seulement de renforcer les politiques déjà engagées mais également d'ouvrir de nouveaux champs d'actions et même souvent d'amorcer des changements structurels.

Au regard de son histoire, de ses valeurs et de ses engagements, Paris se doit d'être à la hauteur de cet immense défi que représente la lutte contre le dérèglement climatique.

En conclusion, je demande à l'Assemblée de bien vouloir approuver le nouveau Plan climat Air Energie de Paris vers une ville neutre en carbone et 100 % énergie renouvelable en 2050.

Je vous prie, mesdames et messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup Mme MARKOVIC pour la présentation de ce plan.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je disais tout à l'heure que le 14 novembre dernier, plus de 15 000 scientifiques internationaux de 16 pays signaient une tribune dans Le Monde intitulé « Deuxième avertissement à l'humanité ». Plus qu'une mise en garde sur l'avenir de la planète, c'est un appel d'urgence à agir qu'ils ont voulu manifester. Bientôt, il sera trop tard. Je les cite, il faut éviter que le maximum de pic de pollution ne soit au-delà de 2020 si nous voulons éviter que la situation ne devienne irréversible.

Les objectifs du Plan climat qui nous sont présentés, le Plan climat de la Ville de Paris pour 2030, ces objectifs-là sont très ambitieux :

- réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre ;
- réduction de 40 % de l'empreinte carbone ;
- réduction de 35 % de la consommation énergétique ;
- respect des critères de l'OMS pour la qualité de l'air.

Bien sûr, je souscris à ces ambitions.

Mais pour réussir ce défi d'une capitale durable du 21^{ème} siècle, je pense que nous avons besoin aussi de changer de logiciel et de réfléchir à une autre méthode. Cette réflexion doit pour moi passer par la bonne application du Plan climat au sein même de l'administration parisienne qui doit se montrer elle-même exemplaire.

Au regard des résultats entre 2004 et 2014, on constate d'ailleurs une réduction de 2 % des gaz à effet de serre et de 5 % de la consommation énergétique qui était bien loin de l'objectif de moins de 25 % en 2020. La Ville de Paris se doit d'être exemplaire dans sa conduite du changement. En termes d'innovation énergétique par exemple pour le pilotage de sa consommation mais aussi pour que chaque nouvel équipement municipal réponde à une exigence de fonctionnement à énergie positive. Cette exigence d'exemplarité impose d'accélérer de manière volontariste la sortie du diesel du parc municipal dès 2020 et de l'essence en 2025. C'est-à-dire avoir un temps d'avance sur ce que la Ville demande à l'ensemble des Parisiens.

Pour accélérer la transition énergétique des véhicules, je propose par exemple d'augmenter beaucoup plus massivement les bornes de recharge électrique et GNV. Sans une généralisation de cet équipement, les véhicules propres ne peuvent rencontrer le développement espéré. Il faut aussi sur le Plan climat changer de logiciel sur la politique du logement, accélérer encore l'éco-habitat et l'énergie positive, favoriser encore plus le bio dans nos cantines et permettre l'égalité, on en parlera tout à l'heure, de tous les enfants quel que soit l'arrondissement sur la qualité de leur alimentation.

Cette réflexion sur la méthode demande également de mieux appréhender la dimension métropolitaine, c'est une exigence d'efficacité et de cohérence. Je donnerais un seul exemple : sur le vélo, il faut agir à grande échelle. J'ai porté à ce titre d'ailleurs un amendement à l'Assemblée nationale pour étendre le dispositif d'aide à l'achat des vélos électriques. J'espère que le nouveau dispositif qui a été promis par le Gouvernement pour 2018 permettra le développement métropolitain de cette offre de transport absolument essentielle.

Vous le voyez, M. le Maire, le Gouvernement a pris des engagements forts, la Ville prend des engagements. Il faut maintenant que le Plan climat dans l'intérêt général soit voté mais il faut que

demain, il soit appliqué et que l'administration parisienne soit extrêmement exemplaire pour montrer un signal aux Parisiennes et aux Parisiens.

Eric LEJOINDRE : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur ce plan qui, je l'ai compris, va rejoindre l'unanimité ?

Il faut bien sûr que la Ville de Paris soit la plus exemplaire possible et de ce point de vue-là, vous parliez par exemple de la recharge électrique des véhicules, on a aussi pris un temps d'avance à Paris puisque l'ensemble des stations autolib' permettent aux personnes qui voudraient s'équiper en véhicule électrique de pouvoir se recharger, y compris sur l'espace public. De ce point de vue, la mise en œuvre des engagements que nous prenons avance même si c'est vrai que notamment sur un certain nombre de matériels, on en a d'ailleurs vu les conséquences en matière de propreté, il est difficile de trouver des alternatives au diesel et nous avons fait le choix notamment de prolonger la durée de vie d'un certain nombre de matériaux de propreté pour donner le temps aux industriels de trouver l'équivalent en énergie propre et de fait, notre parc a vieilli, ce qui nous a posé des problèmes et aujourd'hui, nous arrivons à retrouver un parc notamment en matière de propreté à la hauteur des enjeux.

Ce plan doit être global, il doit intégrer les Parisiens. C'est je crois la plus grande innovation de ce plan. La Maire de Paris a d'ailleurs annoncé qu'elle voulait sous une forme à inventer permettre l'investissement des Parisiens, y compris dans son adoption ou en tout cas dans sa mise en œuvre, sous forme de questionnaire ou de vote. Donc, il y a la nécessité d'engager l'ensemble des acteurs de la ville en la matière et c'est pour cela que je crois que nous allons y arriver parce que ce n'est pas un plan qui pourra être mis en œuvre uniquement par les institutions que nous sommes même si c'est important mais qui doit permettre à l'ensemble des Parisiens de s'y retrouver.

23. 2018 DPE 6 – Approbation du zonage pluvial

Douchka MARKOVIC : L'année 2016 et ce début d'année 2018 ont été marqués par des épisodes de crues exceptionnelles. En 2016, nous étions confrontés à une crue soudaine de fin de printemps avec une montée des eaux extrêmement rapide. En juillet 2017, nous avons aussi subi un épisode orageux d'une violence qui n'avait pas été connue depuis plusieurs dizaines d'années. La crue hivernale de janvier résulte quant à elle de pluies intenses qui ont débuté dès le mois de décembre.

De nombreux exemples d'épisodes pluvieux inhabituels et localisés se répandent actuellement au travers du globe manifestant les effets d'ores et déjà réels du dérèglement climatique. L'adaptation de nos villes à ces évolutions est donc indispensable.

Paris est fortement engagée dans la construction d'un avenir durable et d'une ville résiliente. Le Conseil de Paris a ainsi adopté et s'appête à examiner plusieurs documents-cadres assortis de plan d'actions visant à faire de Paris une Ville qui lutte contre le dérèglement climatique et s'adapte à ses effets.

Plan Air Climat Energie, stratégie d'adaptation au dérèglement climatique, stratégie de résilience, Plan biodiversité ou encore modification du Plan local d'urbanisme.

Dense, minérale, rendue imperméable au fil des époques, Paris doit renouer avec la capacité de pouvoir absorber l'eau par les sols. Ainsi la gestion des eaux pluviales doit se renouveler. Le regard porté sur l'eau de pluie doit changer pour y voir moins une contrainte qu'une ressource écologique et urbaine. Il s'agit d'un changement d'approche, c'est toute l'ambition du Plan Paris pluie et du zonage pluvial.

Pour faire face à ce défi, la mise en œuvre du zonage pluvial et de Plan Paris pluie vise un objectif simple mais ambitieux : infiltrer ou réutiliser l'eau au plus près de l'endroit où elle tombe et la rendre ainsi 100 % utile. En réduisant les volumes d'eau évacuée par les égouts, en privilégiant le cycle naturel de l'eau par un retour à la terre, c'est une nouvelle façon de vivre l'eau dans la ville qui se dessine.

Le traitement de l'eau du puits à la source se fait à travers des techniques qui constituent autant de solutions alternatives au rejet dans le réseau d'assainissement qui peuvent être utilisées dans les tissus urbains comme celui de Paris. On a par exemple les jardins de pluie, les tranchées d'infiltration, les puits, les voiries, les toitures végétalisées, le développement des trames d'eau et les zones humides. L'objectif étant de favoriser très largement les solutions végétalisées.

Il faut savoir qu'à l'heure actuelle, le taux d'imperméabilité de Paris en périphérie est de 65 % et de 90 % au centre des quartiers de Paris, ce qui est déjà énorme avec chaque année on perd encore malheureusement les espaces ouverts et la terre directe.

Quels sont les bénéfices attendus de ce Plan Paris pluie ?

- c'est déjà développer la biodiversité dans la ville grâce aux espaces aménagés ;
- redessiner un paysage urbain aujourd'hui trop minéral ;
- lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur ;
- contribuer aux économies d'eau potable notamment par l'utilisation de l'eau de pluie pour arroser ne serait-ce que déjà les espaces verts ;
- dé-saturer le réseau d'assainissement avec une baisse considérable des volumes rejetés dans les égouts évitant ainsi le débordement et réduisant le déversement en Seine en temps de pluie.

Il faut comprendre qu'à l'heure actuelle, toute l'eau de pluie va directement dans les égouts et donc parfois, quand il y a eu énormément de pluies, malheureusement cela passe dans les égouts et cela lessive les égouts et tout le résidu va après dans la Seine, ce qui malheureusement fait augmenter la pollution dans la Seine. Donc c'est sûr que ce plan peut aussi permettre à travers le fait de pouvoir re-canaliser les eaux de pluie, permettre aussi peut-être d'ouvrir le Seine à la baignade en 2024.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

Gilles MENEDE : Je voudrais compléter les propos de Mme MARKOVIC en précisant évidemment que c'est un projet parisien porté par deux adjoints à la Maire de Paris, Célia BLAUDEL et Mao PENINOU. C'est un peu l'objet de mon intervention en complément de Mme MARKOVIC. On se met en conformité avec le Schéma directeur d'aménagement des eaux de la Seine, le Schéma directeur de l'assainissement du SIAAP, du Plan de prévention des risques d'inondation de Paris et du Plan de gestion des risques d'inondation en Seine-Normandie.

A travers cette intervention, je veux aussi remercier fortement les services compétents de la DPE qui ont porté les dossiers du zonage d'assainissement de la ville et notamment le service technique de l'eau et de l'assainissement. Je noterais après les propos globaux évoqués par Mme MARKOVIC, que certainement dans les prochains projets de végétalisation dans l'arrondissement, c'était très important de prévoir de la récupération d'eau de pluie et à travers les différents projets de végétalisation et dans le cadre des budgets participatifs, il s'agit de multiplier les possibilités de récupération de pluie.

Je n'en dirais pas plus là-dessus, mais je vous invite également à voter cette délibération sur l'approbation du zonage d'assainissement de Paris.

VOIRIE

24. 2018 DVD 37 – Aménagements de sécurité routière. Demande de subventions auprès de la Région d'Ile-de-France au titre de 2018

Félix BEPPO : La délibération porte sur les aménagements de sécurité routière qui sont une habitude dans ce Conseil d'arrondissement. Il s'agit de demandes de subventions faites auprès du Conseil régional d'Ile-de-France, la Région et la Ville de Paris se mettant ensemble pour régler un certain nombre de difficultés en termes de sécurité routière sur la capitale.

Il vous est proposé de voter cette délibération qui nous concerne dans le 18^{ème} arrondissement sur deux secteurs : celui de la rue Hermel, rue Ramey, qui est juste derrière et qui régulièrement voit des accidents. Donc, il s'agit de traiter ce carrefour. Le deuxième carrefour est celui que la Ville avait déjà aménagé mais qui en matière de sécurité piétonne n'était pas totalement satisfaisant et qui sera repris, donc le croisement Championnet-Marcadet. La rue Hermel pour un aménagement de 90 k€ et le carrefour Championnet-Marcadet pour 30 k€.

Je vous demande de voter favorablement cette délibération.

25. 2018 DU 70 – Mise à jour de la classification des voies du 18^{ème} arrondissement au titre des droits de voirie

Félix BEPPO : Mme GABELOTAUD a très longuement répondu tout à l'heure et présenté les choses sur les classifications de voies pour déterminer la commercialité d'un certain nombre de rues. Il s'agit à travers cette délibération de compléter le dispositif parisien parce qu'il y a, comme elle l'a dit tout à l'heure, des voies qui perdent de leur commercialité et d'autres qui au contraire en prennent. Donc, il s'agit à travers cette classification de modifier les choses de manière à ce que les droits de voirie tiennent compte de ces évolutions.

Nous n'avions pas revu les choses depuis septembre 2016 et il s'agit à travers cette délibération de faire un certain nombre de modifications. Je rappelle le principe, c'est que les rues les moins fréquentées sont de catégorie 4 et les rues à la fréquentation forte sont notées 1.

Les rues concernées par le 18^{ème} arrondissement de cette délibération sont :

- le tronçon de la rue Norvins côté pair commençant au numéro 2 et finissant au numéro 6. Là effectivement, on avait noté que la place du Tertre avait une commercialité de 1 et que la rue Norvins qui est juste à côté ne faisait que 2 en termes de commercialité. Donc, il s'agit de ramener ce tronçon de la rue Norvins au même titre que la place du Tertre à 1.
- la place Jean-Marais, l'indice 2.
- la rue Germaine Poinso-Chapuis est 4 ;
- la rue Cora-Vaucaire, nouvelle rue dans le 18^{ème} arrondissement est 4 ;
- la promenade Coccinelle sur le boulevard de Clichy à 2 ;
- la placette Montéhus située à l'intersection des rues Caulaincourt et de Lamarck, 2.
- la place Noël-Veg à 4.

Je vous demande de voter favorablement cette délibération.

VŒUX

26. V18 2018 54 – Vœu déposé par les élu(e)s socialistes et radicaux de gauche à la Maire de Paris, relatif à l’encadrement favorable des installations permettant la mise à disposition sur le domaine public de dons alimentaires

Jean-Philippe DAVIAUD : Le 18^{ème} arrondissement a eu la chance de voir émerger l’initiative particulièrement remarquable que l’on connaît sous le nom de Frigos solidaires. Premier de ces frigos pour ceux qui n’avaient pas suivi peut-être ces frigos installés à l’extérieur d’établissements comme des restaurants sont destinés à recevoir de la part desdits restaurants mais également des riverains, des denrées alimentaires qui ne seraient pas consommées ou des invendus de la part des restaurants, étant à disposition de ceux qui ont besoin de se nourrir et qui n’en ont pas la possibilité. Donc, c’est tout à fait innovant.

Un premier est installé rue Ramey, un deuxième au bar commun que nous connaissons bien rue des Poissonniers assez récemment. Je sais que d’autres sont candidats. Il existe aussi d’autres types d’initiatives comparables et puis également les boîtes à dons qui ne concernent pas les denrées alimentaires mais qui sont dans un esprit tout à fait similaire.

La situation aujourd’hui est que ces installations, ces frigos solidaires, ces boîtes à dons sont des sortes d’OVNI réglementaires puisqu’ils n’ont aucun statut et n’étaient pas évidemment prévus dans les règlements, ce qui pourrait assez rapidement nuire au déploiement de cette initiative. Donc, ce vœu a pour but de demander à la Ville de Paris de trouver la réponse réglementaire adaptée d’une part et d’autre part, c’est important aussi, d’exonérer évidemment l’installation de ces équipements sur l’espace public de toute redevance puisque c’est avant tout un acte à la fois de solidarité mais également de lutte contre le gaspillage alimentaire. Il va de soi qu’il serait tout à fait illogique et même contreproductif de soumettre ces frigos solidaires ou ces boîtes à dons à toute redevance.

Frédéric BADINA SERPETTE : M. DAVIAUD a dit le principal. Ces dispositifs s’inscrivent dans le cadre des politiques que nous déclenchons aussi au niveau de la Mairie en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire et dans le cadre du Plan d’économie circulaire mais aussi dans le cadre du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés que nous déroulons avec M. MENEDE ici dans le 18^{ème}. Des mots un peu rudes mais par rapport à la forte humanité de ce dispositif-là mais important aussi parce que notamment les boîtes à dons permettent de réduire les déchets ou de contribuer à la réduction des déchets en autorisant le partage entre les Parisiens pour mieux réutiliser un certain nombre de nos produits du quotidien, petits électroménagers, des livres par exemple ou pourquoi pas une casserole ou des objets de notre quotidien. C’est pour cela que ce dispositif est d’autant plus important qu’il faut pouvoir le rendre le plus facile et légal possible.

Eric LEJOINDRE : Vous avez compris que la version qui vous a été présentée est celle qui a été distribuée sur table, qui ajoute un certain nombre de considérants par rapport à la première version qui a été envoyée par l’administration. J’ajoute que ce vœu que nous avons déposé fait suite aussi à la rencontre que nous avons eue la Maire de Paris et moi-même avec la responsable de la cantine Ramey et que c’est pour donner l’occasion au Conseil de Paris d’inciter l’administration à avancer sur la solution concrète que nous avons décidé conjointement qu’il était utile de le déposer.

Christian HONORE : Nous allons voter ce vœu. Depuis que l’idée a été lancée, je crois que de nombreux restaurateurs se sont engagés dans cette action et c’est une initiative à soutenir. En effet, des restaurateurs m’avaient parlé de leurs difficultés au niveau juridique, ils ne savaient pas comment ils allaient pouvoir installer ces frigos, ils sont pleins de bonne volonté, c’est un vrai élément de générosité qui se fait jour et je crois que ce vœu est utile. Mais en effet, il faut qu’il y ait

un support juridique pour que se développe ce genre d'initiative un peu partout dans le 18^{ème} arrondissement.

Eric LEJOINDRE : Encore une fois, le 18^{ème} a été à la pointe.

27. V18 2018 55 – Vœu déposé par les élu(e)s du groupe communiste-front de gauche relatif à la présence de trafiquants de drogue dans les stations du métro Marx-Dormoy, Marcadet, Gare de l'Est et à l'ouverture d'un commissariat de sécurité du quotidien

Ian BROSSAT : Je présenterais le vœu dans sa version portée par l'ensemble de notre majorité et je crois qu'il vient d'être distribué sur les tables. Il s'agit d'un vœu relatif à la présence de trafiquants de drogue dans plusieurs stations de métro, des lignes 4 et 12. On a beaucoup parlé de ce qui se passe à Marcadet, Poissonniers et à Marx-Dormoy, mais ce ne sont pas les seules stations concernées. Chacun voit aussi le sentiment d'insécurité et la dangerosité que cela crée dans un espace de transport avec le passage de métro à proximité immédiate. Ce vœu vise en réalité à apporter trois demandes :

- la première, c'est que nous puissions interpellier Mme PECRESSE présidente de la Région Ile-de-France et de l'autorité organisatrice des transports franciliens en Ile-de-France, la RATP et le préfet de police afin d'organiser une réunion publique sur ce sujet d'ici le 15 avril prochain afin de présenter les solutions envisagées pour mettre un terme à cette situation ;
- ce vœu vise également à ce que nous puissions inviter la présidente directrice générale de la RATP à renforcer le nombre d'agents dans les stations concernées ;
- enfin, parce que c'est un sujet qui renvoie plus globalement aux enjeux de sécurité dans ce quartier, ce vœu vise aussi à ce que nous puissions solliciter le ministre de l'Intérieur afin que les effectifs soient renforcés entre les métros Marx-Dormoy et porte de La Chapelle et que soit étudiée la création d'une permanence sur ce secteur dont le nombre d'habitants, nous en avons d'une certaine manière parlé tout à l'heure en évoquant les différents projets d'aménagement prévus, la population devrait croître et il paraît d'autant plus nécessaire que nous puissions disposer d'une permanence de police à cet endroit.

Eric LEJOINDRE : M. BROSSAT l'a dit, la version présentée à l'oral est celle qui a été distribuée sur table.

Sarah PROUST : La façon dont le vœu est rédigé et présenté ce soir par M. BROSSAT nous convient tout à fait. Je ne peux qu'appeler à son adoption tant le sujet posé et les propositions faites sont justes et légitimes.

Dominique DEMANGEL : Pas d'observation particulière sur ce vœu. Il correspond effectivement aux observations faites et qui nous sont régulièrement rapportées. Donc, je pense qu'une concertation en la matière s'impose.

Christian HONORE : Plusieurs points.

D'abord, je suis très heureux que vous parliez de sécurité et en particulier de sécurité dans les stations de métro. Je vous rappelle les multiples vœux que j'ai déposés avec M. BOURNAZEL à ce sujet et je ne me souviens pas que vous ayez soutenu à ce sujet tant en Conseil d'arrondissement qu'au Conseil de Paris.

Je voudrais faire une deuxième remarque et féliciter et rendre un hommage aux habitants des quartiers qui se mobilisent et en particulier, je suis allé à l'invitation d'une association de riverains

Marcadet-Poissonniers avec la commissaire de police pour voir le quartier et le métro et en effet, la situation est dramatique. J'ai eu l'occasion de dire au Conseil de Paris combien je rendais hommage à la police et de son travail qu'elle fait, rude, difficile, souvent sous-estimée, elle est parfois critiquée. J'ai vu là son efficacité en particulier lorsqu'il y a eu un rassemblement de ce qu'ils appellent vente flash rue des Poissonniers.

Je voudrais dire encore une fois que je suis un peu étonné parce que j'ai lu que dans le premier vœu, M. BROSSAT demandait l'ouverture d'un commissariat de police de la sécurité du quotidien entre les métros Marx-Dormoy et porte de La Chapelle et bien entendu, cela a disparu dans le deuxième, si j'ai bien compris.

Ian BROSSAT : Non, vous n'avez pas compris

Hors micro

Christian HONORE : M. BROSSAT, auriez-vous l'amabilité de ne pas être agressif. Cela fait deux fois, M. BROSSAT.

Eric LEJOINDRE : On va laisser M. HONORE finir son intervention.

Christian HONORE : Non, cela s'appelle de la démocratie, M. le Maire.

Tout à l'heure, M. BROSSAT a traité M. BOURNAZEL de menteur et là, M. BROSSAT dérape encore. Alors, je ne sais pas ou alors j'ai mal lu, mais je ne vois pas que vous demandiez qu'il y ait un commissariat...

Ian BROSSAT : Dans le troisième alinéa.

Christian HONORE : Non, dans le troisième alinéa, M. BROSSAT, il n'est pas indiqué ce que vous disiez dans le premier vœu, c'est-à-dire l'ouverture d'un commissariat de police de sécurité du quotidien.

Donc, je passe mais je vous demanderais quand même M. BROSSAT d'être un peu attentif, ce qui est la démocratie, vous me semblez irrespectueux.

Eric LEJOINDRE : Soyons les uns et les autres attentifs à nos interventions.

Christian HONORE : Non, mais M. le Maire, je n'accepterais pas d'être agressé. Tout à l'heure, M. BOURNAZEL a été traité de menteur, maintenant... Ce qu'il y a, c'est que M. BROSSAT, il mange son chapeau, il fait un vœu, il est retoqué, il ne veut même pas présenter son premier vœu et il accepte, très bien.

Je continue.

Eric LEJOINDRE : Voilà, cela me paraît raisonnable.

Christian HONORE : Oui, M. le Maire, je suis libre de parler, vous n'allez pas faire comme M. BROSSAT.

Tout à l'heure, vous avez parlé pendant quinze minutes, tout le monde est parti, même vous. Quand votre collègue a parlé, vous êtes parti. J'ai envoyé un sms à votre premier adjoint en lui disant, il est en train de décimer le Conseil d'arrondissement.

Eric LEJOINDRE : Je vous remercie pour ces précisions utiles. Finissez votre intervention.

Christian HONORE : Je reprends. Je suis un peu étonné que vous reveniez à considérer qu'il y a des problèmes de sécurité dans le 18^{ème} arrondissement et en particulier dans les métros. Vous reparlez de l'ouverture du commissariat rue Raymond-Queneau, c'était lorsque c'était un Président de la République de droite. Quand il y a eu M. HOLLANDE, on n'en a plus entendu parler et maintenant bien entendu, vous en reparlez. Vous avez les considérations de la sécurité à géométrie variable.

Ce que je voulais vous dire c'est que tout de même nous aurions aimé, M. BOURNAZEL et moi, que vous nous souteniez lorsqu'à plusieurs reprises tant en Conseil d'arrondissement qu'au Conseil de Paris, nous sommes intervenus à plusieurs reprises pour justement rappeler les problèmes qu'il y a de sécurité dans les métros. Je crois que vous avez mis du temps à voir quels étaient les sujets, c'est très bien, nous allons voter ce vœu. Je répète que, en effet, j'aurais aimé que l'on parle de la police de sécurité du quotidien telle qu'elle a été créée par le ministre de l'Intérieur parce que c'est une bonne décision, une bonne mesure qui va permettre en particulier dans le 18^{ème} arrondissement de servir la tranquillité publique et d'être un moyen d'assurer la sécurité des habitants.

Eric LEJOINDRE : Vous êtes nombreux à vous être inscrits, donc je ne vais pas réagir à chacune des interventions mais je me permettrai quand même de le faire après.

Je vous demande vraiment aux uns et aux autres d'être économes du temps des autres.

Loïc LORENZINI : Le groupe écolo soutiendra ce vœu dans sa nouvelle version parce qu'elle pourrait être bien effectivement la cause qui est le deal.

Je voulais juste souligner, sur des situations complexes comme celles-là, la nécessité de faire travailler ensemble les services des collectivités, des services de l'Etat et également de l'entreprise RATP et si on n'est pas pour le retour des poinçonneurs dans les stations de métro, en tant qu'usager, j'ai quand même tendance à constater qu'il y avait de moins en moins d'humains dans les rames de métro et sur les quais et que là-dessus aussi, il sera intéressant de revoir cela avec l'entreprise RATP mais en tout cas, nous soutiendrons ce vœu.

Félix BEPPO : Peut-être pour rappeler ici que ce n'est pas la première fois que nous évoquons ces sujets-là et l'occasion de saluer à la fois le travail que la RATP a déjà entrepris à notre initiative sur la ligne 4 notamment et sur la ligne 12, piloté par M. DEMANGEL.

Ces premières expériences avec des associations de toxicomanie avaient pour premier objectif sur la base du volontariat d'essayer de juguler le problème autant qu'il l'était possible. Nous avons pu avoir le sentiment notamment pendant les trois premières années de ces expériences que nous y arrivions et force est de constater depuis deux ans aujourd'hui que nous n'y arrivons plus et que le phénomène s'est généralisé, notamment sur la ligne 4 et sur la ligne 12.

Donc aujourd'hui, je pense que le problème n'est plus du tout à des expériences de bénévolat comme on a pu le faire jusqu'à maintenant, il faut prendre le problème d'une manière globale et je trouve que la deuxième mouture du vœu le présente bien. Je regrette un peu l'histoire du commissariat parce que sur le sujet qui concerne les salariés de la RATP, j'aimerais aussi dire que les salariés de la RATP sont les premières victimes de ce qui se passe dans les stations de métro et sur les lignes où les choses se déroulent et donc saluer le travail de la RATP qui, je le sais, est préoccupée par le sujet. Dans le cadre de mes délégations, on a travaillé sur ces questions, ils ont un certain nombre de propositions à faire et cette réunion sera l'occasion pour la RATP de décliner tout ce qu'elle fera mais qu'elle ne pourra réussir qu'avec l'aide de la préfecture de police.

Pierre-Yves BOURNAZEL : C'est un vrai sujet qui est pointé là par M. BRIANT et M. BROSSAT, on ne peut pas dire le contraire puisque c'est un sujet que nous avons, au-delà des clivages politiques, porté à plusieurs reprises, cela a été dit et je l'ai fait avec mes collègues ici, notamment M. HONORE au Conseil de Paris aussi, avec Mme MEHAL parce que c'est un sujet porté par les habitants et c'est un vrai problème qu'il faut traiter. Donc, il est tout à fait bien que chacun des groupes politiques puisse s'en emparer.

Pour peut-être apaiser les choses, c'est que c'est vrai que dans le premier vœu, il était dit que c'est un commissariat ; dans le deuxième, le mot commissariat n'y est pas, c'est une permanence. Après, c'est à vous d'expliquer la différence mais je pense que cela ne nécessite pas des engueulades plus loin... enfin, je pense que cela peut s'arrêter là.

Ensuite, ce que je voudrais dire c'est que j'ai interrogé le ministre de l'Intérieur et Mme BORNE, la ministre des Transports, m'a également répondu sur cette question-là il y a quelques semaines et nous sommes convenus qu'il fallait évidemment que l'ensemble des partenaires travaillent ensemble, qu'il y ait une réunion. Bien sûr la région Ile-de-France, bien sûr le syndicat des transports d'Ile-de-France, bien sûr la préfecture de police pour toutes les questions de sécurité mais aussi peut-être que dans votre vœu, la Maire de Paris, la Ville de Paris ne peut pas se désintéresser d'un sujet qui sur son territoire, elle est partie prenante, il faut aussi que la Ville de Paris soit autour de la table et c'est peut-être un amendement que nous pourrions proposer, c'est de rajouter dans votre vœu « la Mairie du 18^{ème} arrondissement interpelle la Présidente de la Région, Présidente de l'autorité de France Mobilité, le Préfet de police et aussi la Ville de Paris, la Maire de Paris afin que l'ensemble des partenaires soient autour de la table ».

Donc, j'attends la réponse de votre groupe pour savoir s'il accepte cet amendement-là.

Pierre LISCIA : M. BROSSAT, à vrai dire, je ne sais pas si c'est par hypocrisie ou par opportunisme électoral que vous présentiez ce vœu. D'abord, je voudrais saluer votre révolution copernicienne sur le sujet puisque vous reconnaissez en filigrane que la réponse à apporter à ce sujet est donc manifestement sécuritaire, voire policière, donc bravo.

Je rappellerai simplement que vous avez, comme le disait mon collègue M. HONORE, voté systématiquement contre tous les vœux de l'opposition qui demandaient un renforcement de la présence policière dans le quartier notamment le quartier de La Chapelle et de la Goutte-d'Or. Par exemple, pas plus tard que l'an dernier quasiment au jour pour jour, nous avons présenté un vœu pour demander justement l'extension de la ZSP Goutte-d'Or et le renforcement des moyens policiers, vous avez voté contre et vous interpellez Mme la Présidente de la Région et Présidente d'Ile-de-France Mobilité, Valérie PECRESSE. Je vous rappelle simplement que vos amis du groupe front de gauche au Conseil régional ont toujours voté contre les dispositions relatives aux boucliers de sécurité, notamment sur le volet transport et pour vous donner un seul chiffre, il y a aujourd'hui plus de 700 agents de sûreté qui sont en cours de recrutement à la fois à la RATP et à la SNCF, donc dans les transports et on aurait aimé là aussi avoir pu compter sur les voix de vos amis justement au Conseil de l'Ile-de-France Mobilité.

Donc, M. BROSSAT, soyez un minimum cohérent et on s'en portera mieux. Merci.

Fadila MEHAL : La question de la toxicomanie est un problème extrêmement important et c'est pour cela que je voudrais avoir un ton assez solennel parce qu'on évoque la question de trafiquants de drogue.

Je tiens à rappeler et d'autres l'ont rappelé avant moi qu'il y a maintenant presque plus d'un an, j'avais porté un vœu identique pour à la fois mettre en exergue la dégradation sur certaines lignes et notamment la 4 et la 12. A l'époque, j'avais fait très attention que mon intervention soit très équilibrée, c'est-à-dire qu'à la fois, je parlais de sécurité et de l'accompagnement nécessaire en termes de dangerosité par rapport aux trafiquants mais en même temps je disais que les toxicomanes sont aussi des victimes et aussi des malades qu'il faut accompagner. J'avais pris cette précaution – rappelez-vous – pour vous dire qu'on ne peut pas ne pas marcher des deux jambes.

Aujourd'hui, il y a la volonté d'accès plus directement sur les trafiquants, c'est une bonne chose. Dans ce cadre-là, je souscrirai complètement à ce qui était dit mais rappelez-vous quand j'en avais parlé à cette époque-là, j'avais reçu une volée de bois vert parce qu'on m'avait dit : « Attention aux dérives droitières et sécuritaires ». Je crois que la réalité aujourd'hui nous montre qu'il faut la regarder en face et je souhaiterais, M BROSSAT, s'il en était possible que dans votre vœu, vous puissiez consacrer au moins une ou deux phrases pour dire que les toxicomanes sont aussi des victimes et qu'il faut renforcer l'accompagnement sanitaire à leur égard et je crois que la Mairie de Paris a un rôle à jouer extrêmement important.

Gérald BRIANT : Plusieurs choses sur les remarques qui ont été données. D'abord, sur la Ville de Paris. C'est la RATP qui est propriétaire et donc c'est elle qui est maître chez elle par rapport à tout ce qui est action sociale. Par exemple, quand il y a une intervention sociale, notamment vis-à-vis des toxicomanes, cela ne peut pas être les services de la Ville de Paris qui descendent. C'est comme cela que ça se passe. En fait, c'est la RATP qui missionne elle-même des propres agents pour pouvoir intervenir. Donc, c'est un peu délicat. Je pense qu'il y a un vrai problème, il y a une vraie question RATP en tant que telle. On peut toujours dire la Ville et moi, la Ville peut faire et elle fera, elle fait beaucoup de choses et elle fait beaucoup de choses sur tout un tas de sujets qui ne sont pas ses prérogatives, par exemple, sur la question des migrants et des réfugiés qui n'est pas une prérogative, elle fait pourtant. Donc, elle peut continuer à faire mais ce qu'il faut quand même pointer là, c'est sur la question RATP proprement dite.

Ensuite, sur la question de sécurité. J'entends « révolution copernicienne », le groupe front de gauche d'un coup se sera aperçu qu'il fallait parler de sécurité. Non, mais un peu de mémoire. Ou alors on est victime d'une perte de mémoire mais nous l'avons porté, je me rappelle, je suis maintenant un ancien élu mais combien de fois nous sommes battus sur la question d'ouverture d'un commissariat, sur la question de la montée des effectifs. S'il faut aujourd'hui vous redonner la multiplicité des vœux souvent votés par l'ensemble mais souvent qui n'ont pas été aussi, on s'est fait battre notamment sur la question d'un nouveau commissariat. Régulièrement, nous sommes là parce que, évidemment, nous sommes pour une défense du service public.

Après, je vous accorde, c'est vrai, nous n'avons pas la même conception sur la question de la sécurité. On a eu la droite qui a beaucoup parlé de sécurité-sécurité mais a aussi baissé les effectifs. Nous étions de ce point de vue-là en désaccord sur comment faire et quels moyens. Oui, nous n'avons pas les mêmes conceptions. Quand une multiplicité de vœux que j'ai vus émis par le groupe les républicains, je ne sais plus comment ça s'appelle mais qui, d'une certaine manière disait : « c'est la faute des étrangers, c'est la faute des jeunes, c'était la faute des... classe dangereuse, classe populaire ». Vous nous l'avez fait 40 fois cela. Evidemment, nous ne sommes pas pour opposer les choses, nous pensons qu'il y a besoin de plus de services publics, qu'il y a besoin de plus d'agents, qu'il y a besoin d'effectifs, qu'il y a besoin de cadres, qu'il y a besoin de moyens, d'autres commissariats mais nous n'avons pas évidemment la même conception que vous, vous avez, qui est une conception qui souvent oublie malheureusement la question de la prévention notamment, mais entre autres. Nous sommes évidemment discutants par rapport à vos propositions.

Donc, ne vous formalisez pas quand nous ne votons pas. Je ne connais pas exactement ce qu'a fait le groupe à la région Ile-de-France mais quand il ne reprend pas une proposition que fait Mme PECRESSE, ce n'est pas parce qu'il ne veut pas plus de sécurité pour les habitants de l'Ile-de-France mais c'est qu'il pense peut-être que la proposition que vous faites n'est pas adaptée à ce que les habitants ont besoin.

Eric LEJOINDRE : Peut-être un point de méthode ou posture au sens noble du terme. Pourquoi est-ce que le vœu tel qu'il a été présenté dans cette deuxième version par M. BROSSAT nous interpelle et nous amène à le voter ? Là où c'est vrai, nous n'avons pas voté un certain nombre de vœux qui ont été proposés par les uns ou par les autres sur des sujets comme celui-là ou d'autres.

La première différence ou premier élément de différenciation et qui explique pourquoi dans un certain nombre de cas, nous votons et dans d'autres cas, nous ne votons pas, c'est que nous ne sommes pas là sur des pétitions de principe ; nous sommes là sur des propositions de mobilisation concrète et nous ne nous adressons pas à nous-mêmes mais nous nous adressons aux autorités compétentes que nous ne sommes pas. M. BRIANT l'a dit, nous avons nous-mêmes – M. BEPPO l'a rappelé et M. DEMANGEL pourra nous en dire plus – eu des initiatives auprès d'un certain nombre d'acteurs dans la précédente mandature, dans cette mandature encore, notamment auprès de la RATP, en lien avec la Préfecture de Paris ou la préfecture de police pour faire en sorte que notamment une convention puisse être signée.

Le vœu tel qu'il a été proposé nous convient mieux parce qu'il demande des choses réelles qui passent, qu'il faudrait faire parce qu'il n'y a qu'à faut qu'on, c'est bien mais ce n'est pas exactement comme cela que nous nous positionnons dans ce Conseil d'arrondissement, en tout cas pour ce qui est de la majorité que je dirige. Premier élément.

D'ailleurs, on le verra un peu plus tard dans la même soirée sur le même quartier, sur un autre vœu qui, pour le coup, celui-là ne propose pas, ne donne pas de piste, ne donne pas d'action mais fait un certain nombre de constats qu'on peut partager ou pas et peut donner le sentiment qu'il a pour objectif de dire « mais moi, j'ai fait un vœu ». C'est bien mais c'est ni très constructif ni très utile.

Deuxième élément, pourquoi est-ce que, comme Mme MEHAL l'a dit, dans cette deuxième version du vœu, la question des usagers de drogue n'apparaît pas ? Parce qu'il faudrait faire un texte en soi sur cette question et on ne peut pas parler de ce sujet, mais Mme DEMANGEL pourra en dire un mot supplémentaire, sans le prendre – Mme MEHAL l'a dit – dans sa complexité.

Donc, il nous a semblé que plutôt que de refaire un vœu qui n'était plus simple, parce qu'un vœu ne dit pas tout, un vœu est un élément sur un sujet, on ne parle pas de tout, il nous a semblé plus simple de ne pas mélanger la question du deal, très directement liée aussi à la question de la sécurité et au travail de la police, avec la question par ailleurs, qui était une problématique majeure dans le 18^{ème}, sur la 4, sur la 12, à la porte de La Chapelle et puis d'ailleurs, non pas que dans le 18^{ème}, quand j'étais à Saint-Lazare pas plus tard que tout à l'heure, j'ai bien constaté que la question de la présence des usagers de drogue sur l'espace public, des victimes mais aussi inquiétants pour la population, est un problème majeur. Là-dessus, dans d'autres cadres que ce vœu, des initiatives sont prises par la Ville de Paris, par la Mairie d'arrondissement, en lien avec nos homologues du 19^{ème} et du 10^{ème}. Voilà pourquoi nous ne l'avons pas fait figurer dans ce texte.

La question du commissariat, un grand serpent de mer dont on parle beaucoup depuis qu'il a été fermé, là encore, je le dis souvent, je m'intéresse quand on est plus au texte qu'au contexte. Donc, je prends les choses telles qu'elles sont et notamment, la question d'une permanence sur ce secteur qui n'est pas exactement la même chose, puisque j'ai eu l'occasion de travailler avec Mme PROUST,

beaucoup avec le Préfet, sur la préfiguration ou sur l'invention de cette nouvelle police de sécurité et du quotidien qui, pour le moment, est un concept, mais qui va, au fur et à mesure du temps, devenir une réalité. Pour le moment, on est vraiment dans l'ordre du concept.

D'ailleurs, la police de sécurité et du quotidien, au sens propre du terme, n'ira pas s'occuper du problème du deal ou des petits points de deal, mais elle ne se substitue pas au service spécialisé qu'il nous faut mobiliser. Dans ce cadre et de fait, nous avons, d'ailleurs quel que soit le Président de la République, toujours réclamé plus de moyens et plus d'effectifs pour le 18^{ème} en matière de police, puisque la Ville de Paris ne dispose pas de compétence en matière de sécurité, comme ici, chacun le sait. Nous sommes dans cet équilibre, ayant entendu les professionnels de terrain, notamment les policiers qui rappellent qu'un commissariat au sens propre du terme, il y a plus de gens qui gardent le commissariat que de gens qui en sortent, mais en même temps, la possibilité d'avoir sur place une présence et y compris une incarnation physique de cette présence.

D'ailleurs, si nous ne parlons du commissariat de la rue Raymond-Queneau, c'est juste, je vous rappelle, que ce bâtiment va céder sa place rapidement, puisque ce sera une des grandes entrées du futur parc de Chapelle Charbon que nous prévoyons. Donc, le bâtiment en tant que tel, lui, n'a pas de sens. L'idée de dire entre Marx-Dormoy et la porte de La Chapelle est une façon de prendre acte aussi de la transformation urbaine que nous engageons.

Voilà pourquoi il me semble que ce vœu, tel qu'il est ainsi rédigé et équilibré, ne traite pas de toute la question ; il interpelle les bonnes autorités et fait des propositions concrètes. C'est pour cela qu'il mérite d'être voté.

Ian BROSSAT : Je suis d'accord avec ce que vient de dire le Maire du 18^{ème} ; je regrette que dans le débat, la discussion ait pris un tour politicien parce que sur un sujet comme celui-là, nous aurions pu nous l'épargner.

Je voudrais quand même répondre à M. LISCIA qui parlait d'opportunisme électoral. Je crois qu'à jouer au petit jeu des contradictions des uns et des autres, parfois, on se brûle. En l'occurrence, si vous voulez vraiment qu'on regarde l'histoire, notamment du commissariat de la rue Raymond-Queneau, on s'apercevrait que les contradictions ne sont pas toujours du côté que vous croyez, parce que si on reprend l'histoire, si on reprend le fil, le commissariat de la rue Raymond-Queneau a été créé du temps où M. VAILLANT était ministre de l'Intérieur, il a été fermé du temps où Nicolas SARKOZY était ministre de l'Intérieur, Michèle ALLIOT-MARIE, et à l'époque, nous étions montés au créneau à de très nombreuses reprises ici dans cette enceinte pour demander la réouverture du commissariat de la rue Raymond-Queneau.

Je ne vous en veux pas de ne pas le savoir, vous n'étiez pas élu à l'époque. Mais en l'occurrence, ce sont les élus communistes notamment, pas uniquement, qui demandaient la réouverture du commissariat de la rue Raymond-Queneau. Les élus de droite de l'époque, dont un certain nombre sont toujours ici, votaient contre ces vœux en nous disant : « Il vaut mieux des effectifs sur le terrain ». La réalité, c'est qu'à cette époque, il n'y avait ni la réouverture du commissariat de la rue Raymond-Queneau, ni des effectifs supplémentaires sur le terrain.

Je veux bien qu'on repère les contradictions de tout le monde, on en a tous, j'en ai aussi, mais franchement, sur ce sujet en l'occurrence, je ne suis pas persuadé que vous soyez très bien placés pour le faire.

Hors micro

Eric LEJOINDRE : On peut toujours absolument rajouter la Maire de Paris, on peut tout à fait le faire, je voulais vous indiquer aux uns et aux autres qu'elle est particulièrement mobilisée depuis longtemps.

Dominique DEMANGEL : C'était simplement un point d'information en complémentarité de ce que le Maire vous a dit sur les actions en direction des usagers de drogue. Il y a effectivement une convention signée sous l'égide de l'Etat avec plusieurs CAARUD, avec plusieurs associations pour aller à la rencontre des usagers.

Cette convention a été signée en notre présence à la fin du mois de novembre. Le premier bilan de l'expérimentation doit avoir lieu, le premier rendu, la semaine prochaine ou dans les quinze jours à venir, pour décider d'une poursuite ou non, suivant les mêmes modalités, d'intervention des CAARUD dans les stations. On est tout à fait attentif et volontaire en termes d'accompagnement des usagers, un problème de nature tout à fait différente de celui évoqué tout à l'heure.

28. V18201856 – Vœu déposé par les élu(e)s du groupe Démocrates, Progressistes et Européens, relatif à l'accompagnement de la réforme de l'apprentissage par la Ville de Paris

Fadila MEHAL : Chers collègues, le Gouvernement a rendu ses conclusions relatives à la réforme de l'apprentissage le 9 février 2018, en vue d'une présentation devant le Conseil des ministres au mois d'avril. C'est vrai que ce projet a un double objectif, de renforcer à la fois la compétitivité des entreprises, mais aussi et surtout, de résorber le chômage des jeunes.

Je tiens à rappeler que le chômage parisien des jeunes s'établit à 7,5 % au dernier trimestre pour l'ensemble des Parisiens et que ce chiffre monte à 19 % pour les Parisiens âgés de 16 à 25 ans, voire plus de 40 % chez les membres de cette même catégorie qui ne disposent pas de qualification. Donc, c'est un enjeu majeur d'inclusion sociale.

Il nous semble que l'apprentissage est vraiment la voie royale et une des clés pour l'emploi des jeunes, finalement une voie d'accès assez efficace puisqu'on dit que 62 % des apprentis trouvent un travail à l'issue de leur apprentissage.

Je fais référence aussi à l'exécutif parisien qui affirmait en 2017 s'engager pour faire de l'apprentissage un axe majeur de sa politique en matière de ressources humaines. C'est vrai que vous avez même pris des initiatives dans un dispositif allant dans le sens qui s'appelait initiative d'emploi, destiné à mettre en relation les entreprises qui rencontraient des difficultés à recruter.

Mon vœu est simple, clair et précis, il va y avoir une loi qui va se mettre en place. Elle est positivement acceptée par l'ensemble des partenaires, nous demandons que la Ville relaie l'application de cette réforme, que la promotion auprès des jeunes puisse être faite et notamment des jeunes inactifs, pour mettre en valeur ces formations et ces filières concernées, enfin qu'une large communication soit menée auprès des collégiens qui pourrait s'intituler « apprentissage, un Paris – avec un s – d'avenir » et enfin, qu'on puisse mettre en évidence des relations entre les candidats de ces formations et les pôles éducatifs secondaires et du supérieur, les acteurs économiques du territoire parisien.

Je vous remercie et j'attends une réponse favorable.

Afaf GABELOTAUD : Je vais vous décevoir, Mme MEHAL, puisque je ne vais pas vous donner une réponse favorable, mais je vais vous apporter un certain nombre de réponses par rapport à ce que vous demandez. Je m'étonne, comme dans d'autres sujets, mais on commence à avoir l'habitude

d'avoir aussi des sujets de ce type en Conseil d'arrondissement, puisque ce n'est pas le lieu, puisque le Conseil municipal et la municipalité n'a pas une compétence particulière en termes d'apprentissage.

Nonobstant, la Ville de Paris s'est fermement engagée à faire de l'emploi des jeunes et des publics éloignés, une priorité et un combat au quotidien, j'en parle en tant qu'adjointe à la Maire de Paris, en charge des politiques de l'emploi. Donc, c'est un sujet qui me tient à cœur. Tous les dispositifs, toutes les formations, tout ce qui concerne l'apprentissage, l'accompagnement, l'alternance, tout cela, on l'intègre et je réponds déjà à un certain nombre de vos souhaits puisque je vais vous expliquer ce que l'on fait et pourquoi je n'apporterai pas une réponse favorable. Ce n'est pas une réponse favorable, c'est que je ne connais pas le contenu de la loi aujourd'hui, je ne peux pas relayer une réforme sur l'apprentissage au titre de la Ville de Paris parce que nous n'en avons pas encore le contour, donc nous n'en avons pas connaissance, ce sont des discussions, il y a des choses à voir, il y a des détails, ce sont des choses assez sérieuses.

Je ne peux pas aujourd'hui vous promettre quelque chose dont je ne connais pas le contenu. Je serais plutôt tentée de vous inviter à représenter ce vœu quand la loi sera présentée et voir ce que l'on peut ajouter, faire que l'on ne fait déjà.

Par ailleurs, nous nous engageons déjà et malgré le fait que ce ne soit pas une compétence municipale, d'ailleurs, j'oserais quand même dire aussi que c'est une compétence en particulier régionale, donc j'interpelle Mme Valérie PECRESSE qui s'intéresse beaucoup au sujet parisien, de travailler aussi sur les sujets régionaux, en particulier sur l'apprentissage puisqu'il s'agit d'un sujet majeur, comme vous l'avez dit, Mme MEHAL.

Je rejoins tout ce que vous dites, le taux de sortie après apprentissage est extrêmement satisfaisant. Il y a aussi des lacunes puisqu'aujourd'hui, on ne trouve pas forcément face au nombre de postes d'apprentis ou du moins de formation à l'apprentissage, le public concerné.

La Ville de Paris aujourd'hui et ne serait-ce que la semaine dernière, nous avons eu un grand forum à la Villette pour l'emploi des jeunes des moins de 26 ans, qui a connu un très beau succès, qui en plus, est un forum joyeux, c'est un forum où une énorme partie n'est dédiée qu'à l'apprentissage, l'alternance, la formation. Je peux vous assurer que la Ville de Paris met beaucoup de moyens à ce que cette communication soit relayée et qu'on fasse en sorte que tous les acteurs institutionnels qui nous accompagnent, Pôle Emploi, les missions locales, l'école de la seconde chance, etc. soient totalement intégrés dans ces échanges pour que l'on puisse mettre vraiment les publics face au CFA, aux entreprises. Nous dédions un effort absolument considérable.

D'ailleurs, je me suis engagée à faire la Journée du Synhorcat justement pour l'apprentissage en Mairie du 18^{ème} en mai. Je trouve cela très intéressant que cela soit en Mairie du 18^{ème}, justement auprès d'un public où on a beaucoup de difficultés dans certains quartiers, avec des grosses poches, parce que vous avez raison, il y a des poches sur certains jeunes où on a des taux de chômage extrêmement importants. Je trouvais que dans le 18^{ème}, accueillir des grands noms – je ne vais pas vous les citer maintenant – de l'hôtellerie qui seront ici en Mairie d'arrondissement pour se présenter à ces jeunes, cela me paraît très important. Ils sont tout à fait d'accord sur ce principe. Ils sont très engagés sur l'apprentissage et l'alternance. Nous serons auprès et nous accompagnerons fin avril l'association Face pour une semaine de l'apprentissage.

On est dans une action en faveur de l'apprentissage de l'alternance qui est quasi-hebdomadaire puisqu'on est, toutes les semaines, en train de travailler à cela ; on fait tous les ans un job dating avec les entreprises signataires de pactes ; nous signons des conventions et des pactes avec les

entreprises pour les engager sur de l'emploi, de l'embauche, de l'embauche locale, nous les engageons sur les stages de troisième, donc c'est très important aussi pour découvrir les métiers, mais nous les engageons également sur l'apprentissage, sur l'alternance.

On a aussi des formations à l'issue de ce qu'on appelle, nous, ParisCode, des formations en codage, mais aussi en développement informatique diverses et variées qui connaissent un formidable succès, que nous finançons. Nous avons énormément de contrats de professionnalisation d'ailleurs. Donc, c'est vrai que sur ce sujet, nous ne sommes vraiment pas en reste. Je peux vous assurer et vous garantir mon entier engagement en faveur de l'apprentissage, mais j'ai aujourd'hui du mal à voter un vœu qui appelle à relayer et donc soutenir une réforme dont nous ne connaissons pas l'orientation finale, définitive du moins. Le texte de loi n'ayant pas été présenté et encore moins voté, par principe, je ne peux m'engager à cela. Je peux juste vous réaffirmer mon engagement vis-à-vis de l'apprentissage avec tout ce que nous faisons, nous en faisons beaucoup, nous dépensons énormément d'argent, je peux vous dire que c'est un des postes sur lesquels on dépense quand même énormément d'argent et sur lequel on compte énormément aussi parce que je connais les taux de sortie, je sais également la valorisation que cela a parce que, un jeune formé, un jeune qui a un métier, un jeune qui a un apprentissage, c'est quelqu'un qui est structuré. Donc je sais ce que cela apporte en termes de valeur personnelle et individuelle mais aussi en termes de formation sur, non pas le court et moyen termes mais sur le long terme et sur la possibilité de transmission en plus de savoir-faire qui sont très importants en plus dans nos pays puisque ce sont des savoir-faire qui sont reconnus dans un certain nombre de domaines.

Donc, je vous invite soit à retirer ce vœu et à le représenter après la loi, sinon je vais vous proposer de nous abstenir sur ce vœu.

Eric LEJOINDRE : La réponse est assez claire. Evidemment, nous sommes très favorables à l'apprentissage mais il est quand même difficile de nous demander de nous exprimer sur quelque chose que nous ne connaissons pas. Donc, soit vous proposeriez de reporter ce vœu après que la loi ait été déposée, soit chacun évidemment étant libre, je proposerais moi aussi que les élus de mon groupe s'abstiennent parce que nous ne voudrions pas nous exprimer négativement. En même temps, il est un peu compliqué de s'exprimer positivement à ce stade et peut-être que nous nous exprimons ou pas d'ailleurs positivement ensuite.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je voterai ce vœu parce que je pense qu'il faut bien comprendre qu'il n'est pas demandé quand on lit bien le vœu de faire ici appliquer la loi, il est demandé de relayer les grands principes qui ont déjà été annoncés par le Premier ministre et par le Gouvernement. Donc, c'est absolument essentiel que la Ville de Paris soit mobilisée pour la réussite de la promotion, je lis auprès des jeunes inactifs parisiens de ces formations dans les filières concernées, une large campagne de communication menée auprès des collégiens et la mise en relation entre les candidats ces formations, les pôles éducatifs du secondaire et du supérieur et les acteurs économiques du territoire parisien. Donc voilà, ce sont des choses qui se font et il faut continuer à le faire. Il serait quand même bien dans l'intérêt général de dépasser les clivages pour pouvoir voter un vœu utile pour les Parisiennes et les Parisiens sur les questions d'apprentissage.

Eric LEJOINDRE : Je pense que la réponse de Mme GABELOTAUD a été assez claire, la promotion de l'apprentissage c'est quelque chose que nous faisons déjà et nous allons d'ailleurs le faire, y compris physiquement dans la Mairie du 18^{ème} autour du Synhorcat dans quelques mois, Paris s'est engagée en la matière. Donc, nous ne votons pas des vœux pour nous féliciter de faire ce qu'on fait déjà. C'est un peu un principe de base et je l'ai dit sur la question de la sécurité, on a eu l'occasion 1 000 fois de revenir sur ces sujets et de redire que je considère qu'on vote un vœu, il faut que cela ait une valeur forte.

Donc l'élément nouveau par rapport à ce que nous faisons déjà, c'est l'insertion nouvelle, c'est la question de la future loi, sur laquelle je n'ai pas d'avis puisque je ne la connais pas. Evidemment, si elle nous paraît favorable, on sera très actif pour la promouvoir en tant que telle, si elle ne l'était pas, on ne le ferait pas. Cela ne nous empêchera pas de continuer à faire ce que nous faisons déjà. Mais pour ce faire, il n'y a pas vraiment besoin de voter des vœux en la matière.

Danièle PREMEL : Effectivement, la question de l'apprentissage est fort pertinente et d'autant plus dans les quartiers populaires. Je crois que la réponse en tout cas de notre adjointe au Conseil de Paris a aussi répondu à cette question. Toutefois, nous ne pouvons pas nous prononcer non plus ne sachant pas ce que nous réserve la loi. On ne sait pas derrière qu'est-ce qui va avoir.

Je crois qu'il y a un travail de fait dans le 18^{ème}, que ce travail soit renforcé, on a eu des assurances qu'il va être renforcé. Attendons ce que va nous dire la loi et puis, voyons si on peut aller plus loin après.

Pour ces raisons-là, on va s'abstenir.

Poyraz SAHIN : La question de chômage chez les jeunes, c'est extrêmement important et préoccupant pour notre société. Mais dans ce vœu-là, je ne vois pas le but, je ne sais pas d'où sortent les chiffres des 19 % 7 % 40 % et je trouve ce vœu extrêmement vague. Vous avez rappelé que nous votons des vœux à partir du moment d'un projet concret qui est réalisable.

Ici je ne vois pas quels sont les moyens, quels sont les buts et quels sont les dispositifs pour l'accompagnement des jeunes. Si vous étiez à la fac, je suis désolé mais cette copie-là ne vaut pas grand-chose parce que cela part dans tous les sens. Juste pour dire que l'apprentissage est important, le chômage est considérable, machin. Et what else ? Qu'est-ce qu'il y a derrière ? Qu'est-ce que vous proposez en termes d'accompagnement des jeunes pour baisser les chômeurs ? C'est extrêmement vague. Ce n'est pas parce que je suis universitaire, c'est ma spécialité ces questions-là mais là quelqu'un qui lit ce vœu-là, on ne sait pas d'où cela sort tous ces chiffres-là. Merci.

Fadila MEHAL : Je donnerais les éléments adossés aux conclusions rendues par le Premier ministre sur la loi qui va être programmée pour le mois d'avril. Par contre, ce que je ne comprends pas, c'est que vous reconnaissez, parce que si vous êtes un élu de terrain, il faut aller dans les quartiers populaires et je vous y invite très fermement et vous irez au Pôle Emploi et vous verrez le taux de chômage de ces jeunes. Vous ne pouvez pas contester une réalité qui nous aveugle aujourd'hui, la réalité aujourd'hui en France c'est qu'il y a un taux de chômage exponentiel dans les quartiers populaires concernant les jeunes et concernant les seniors. Cela est une vérité, vous pourrez l'habiller comme vous voulez, elle existe et elle est intangible.

A partir de là vous dites : je ne peux pas m'engager sur un vœu qui est trop général. Mais le vœu vous donne des conclusions qui ont été données et qui vous dit en permanence qu'il y aura une amplification des moyens pour une voie dont tout le monde reconnaît que c'est une voie royale, la preuve, toute la proposition et tous les argumentaires de notre adjointe vont bien dans ce sens, elle reconnaît elle-même qu'il y a un travail à faire et qu'il est utile et qu'il est urgent.

Que vous me disiez, nous attendons une déclinaison plus concrète pour nous prononcer parce que cela engagera des mairies, la Mairie de Paris, je veux bien l'entendre. C'est pour cela que je redéposerai ce vœu au même moment. Mais vos arguments sont complètement caducs et ils sont même d'une certaine façon dangereux parce qu'ils remettent en cause une réalité dont personne aujourd'hui ne peut contester même si vous êtes un scientifique patenté et je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Je crois qu'effectivement c'est la bonne méthode et je veux remercier Mme MEHAL d'être constructive en la matière et de constater le travail qui est fait. Encore une fois, c'est un vœu qui s'adresse en général à Paris et qui aura peut-être vocation à être déposé d'ailleurs au Conseil de Paris qui ne concerne pas directement la situation du 18^{ème} mais pour autant qui porte sur un sujet – tous les élus l'ont dit – qui nous interpelle collectivement et sur lequel nous aurons l'occasion de revenir et je m'en réjouis.

Afaf GABELOTAUD : Je tenais à remercier Mme MEHAL de comprendre cette logique-là et je serais ravie de m'engager dans un vœu dont on connaîtra absolument les contours et on connaîtra la loi. Je pense que ce ne sera que dans un sens positif sur les questions d'emploi, il n'y a pas d'étiquette politique, il n'y a pas de clivage, nous allons tous dans le même sens.

Eric LEJOINDRE : Il n'y a pas de clivage, à ce stade, a priori sur l'apprentissage. Il y a des réflexions sur l'apprentissage, notamment sur l'apprentissage à destination des plus jeunes, y compris parce qu'on sait qu'aujourd'hui, la question de l'emploi et de la qualification a du sens. L'apprentissage à 15 ans, ce n'est pas exactement la même chose que l'apprentissage après le BAC. Mais on aura l'occasion d'y revenir.

Christian HONORE : On vote ou pas là ?

Eric LEJOINDRE : Non puisqu'elle l'a retiré et qu'elle va le redéposer après l'avoir...

Fadila MEHAL : Non, j'ai dit que...

Eric LEJOINDRE : Pardon, j'avais compris, excusez-moi.

Fadila MEHAL : Je le redéposerai, oui je comprends les arguments.

Eric LEJOINDRE : Donc on est bien d'accord. A ce stade, il est retiré.

Fadila MEHAL : Non, il est maintenu.

Eric LEJOINDRE : Pardon, je n'avais pas compris.

Christian HONORE : Elle le représentera au Conseil de Paris.

Fadila MEHAL : Donc, on peut voter.

Eric LEJOINDRE : Je veux juste rappeler sur un petit point, mais on n'est pas hyper-attentif ici au règlement, on essaie d'être assez souple en général mais on essaie de l'être quand même un peu. On ne peut pas redéposer...

Fadila MEHAL : Il sera amendé en fonction de la réalité.

Afaf GABELOTAUD : Je pensais franchement qu'il serait redéposé en étant dans l'intelligence de se dire, on a quand même un texte, on a une loi et on travaille en bonne intelligence. C'est ce que je félicitais.

Donc très honnêtement, je trouve que là on est dans une situation ubuesque. La Ville de Paris œuvre et travaille de façon acharnée pour l'apprentissage, on n'est pas contre pour l'apprentissage ou quoi que ce soit, on relayera, on n'a pas la loi, c'est tout ce que je dis aujourd'hui et ce que je dis ce soir. Donc, j'aurais du mal à dire de voter contre parce que très honnêtement, il se trouve qu'on se

fourvoie dans un truc stupide et justement politicien et c'est absolument tout ce que je désapprouve. C'est pour cela que je demandais à ce qu'on s'abstienne si vraiment il était maintenu. Maintenant je le redemande, je préférerais qu'on le redépose à un moment opportun où toutes les données seraient autour de la table et je serai ravie de voter avec vous ce texte, c'est tout.

Eric LEJOINDRE : Un élément très concret pour expliquer pourquoi le fait que la loi ne soit pas connue est un problème à ce stade. Je suis pour l'apprentissage. Si la loi ouvrait l'apprentissage aux enfants de 12 ans, je ne pense pas que ce sera dans le texte, mais cela me posera un problème majeur. Si la loi ouvrait l'apprentissage dès 14 ans, je me poserais une vraie question. Si la loi maintient l'apprentissage à partir de 16 ans, je trouverais cela formidable.

Donc sur cette question-là par exemple de l'âge à partir duquel on ouvre l'apprentissage, il y a autour de cette table des appréciations différentes qui rendent difficile le fait de préalablement donner quitus au Gouvernement, j'ai toute confiance ou pas confiance, peu importe d'ailleurs, sur ce sujet. De ce point de vue-là, cela pose effectivement une difficulté de voter sur des éléments dont on n'a pas les tenants et les aboutissants.

Fadila MEHAL : Je ne souhaite pas que la question importante pour les jeunes et les moins jeunes soient un enjeu politique et que l'apprentissage, si j'ai bien compris tous les groupes, est quand même essentiellement consensuel.

Pour cette raison, je retire le vœu tout en prenant le temps et je crois que cela a été pédagogique de montrer que le Gouvernement est, inlassablement et en tout cas de façon très volontariste, engagé sur cette voie et que dans ce cadre-là, nous présenterons un nouveau vœu en fonction de cette loi dont je suis persuadée qu'elle ira pour plus d'émancipation et plus d'inclusion et peut-être que du coup, le vœu évoluera aussi en termes de demande et d'articulation.

Eric LEJOINDRE : Je suis convaincu que Mme GABELOTAUD sera toute prête à travailler avec vous sur la base d'un futur texte.

29. V18 2018 57 – Vœu déposé par les élu(e)s du groupe Démocrates, Progressistes et Européens relatif à la représentativité des caisses des écoles

Fadila MEHAL : Je pense que cela ne va pas s'améliorer parce que cela va être des sujets extrêmement importants, en tout cas pour nous et pour tous ceux qui nous écoutent et qui sont venus aussi pour cela.

Le premier vœu concerne la question de la représentativité des caisses des écoles. Donc, c'est un vœu qui a une vocation finalement démocratique puisqu'à plusieurs reprises dans cette assemblée, nous avons eu l'occasion de revenir sur les caisses des écoles et particulièrement sur celle du 18^{ème} qui joue un rôle très important dans notre Arrondissement.

En effet, il existe plus de 20 caisses à Paris, soit une par arrondissement et qu'elles ont pour but de gérer la restauration scolaire mais également de restaurer les jardins d'enfants et d'offrir diverses prestations. Ces caisses ont pour but d'élaborer les menus, de produire des repas et de les distribuer.

Selon la loi, et notamment le code de l'Education nationale, la caisse est présidée par le maire d'arrondissement et administrée par un conseil de gestion composé de représentants de l'arrondissement et des membres élus ou de droit.

Selon la loi, ce comité de gestion est composé de 36 personnes, 12 issues du conseil d'arrondissement élu de la précédente élection municipale de 2014, 12 adhérents élus par la Caisse des écoles, et 12 membres de droit.

Selon la loi toujours, les personnalités désignées sont choisies pour moitié par le maire d'arrondissement et pour moitié par le commissaire de la République du département. Toutefois, il y a une voie prépondérante lorsqu'il y a un nombre impair.

La question que je vous pose, c'est la question de la représentativité à la fois des 12 adhérents élus et aussi des 12 adhérents qui sont des personnalités choisies pour l'essentiel, compte tenu de leur compétence ou en tout cas de leur investissement. Ce n'est pas injure de constater que cette représentation est quand même parfois très loin de la réalité et notamment pour les missions qui demandent un engagement et une prise en compte de réalité de terrain et de ses situations. S'agissant des membres élus, nous rappelons que tout citoyen majeur du 18^{ème} peut adhérer à la caisse et en même temps il peut en effet aussi être lié à un autre niveau, pas simplement en tant qu'adhérent mais aussi en tant que professeur par exemple milieu éducatif.

Vous allez me dire, cette adhésion est volontaire, on ne va pas obliger les gens s'ils ne veulent pas s'inscrire. Donc, on ne va pas non plus changer la loi et changer les références. Le seul problème en tout cas, la citation que je vous donne, parce que j'étais frappée de voir de quoi était composée cette Caisse des écoles, dans le 18^{ème} et ailleurs, avec des personnes parfois dont l'âge ne nous font pas pressentir qu'ils ont une gestion directe d'enfants dans l'immédiat, pour employer un euphémisme.

La proposition qui est dite mais la sagesse, c'est aussi une forme en effet. Concrètement, plus de représentativité pour résoudre finalement les problèmes qui sont lancinants parce qu'on voit qu'il y a des parents d'élèves et des parents qui sont tout à fait investis pour la construction et l'élaboration des menus. Comment faire pour respecter la loi ? C'est d'une part que dans le quota des représentants choisis par le Maire de la Ville, il y ait plus de représentativité ou en tout cas des critères qui nous paraîtraient intéressants comme le fait d'être parent d'élèves ou membre d'une famille ou être dans un élément éducatif en lien à la communauté éducative. Donc, nous souhaitons qu'une réflexion puisse être menée pour que nous puissions réfléchir à ces catégories d'acteurs qui puissent être pertinentes.

Le deuxième point, sur le quota des gens élus, évidemment ce que nous souhaitons c'est qu'il puisse y avoir peut-être une sensibilisation, une amplification pour faire mieux connaître les missions de ces caisses d'école. Je sais que M. le Maire on a eu l'occasion d'en discuter en aparté, ce n'est pas toujours facile parce que les places sont vacantes et que malheureusement, cela ne se bouscule pas non plus au portillon. Nous espérons qu'en mettant en évidence cette question, cela va peut-être susciter des vocations et cela va peut-être aussi permettre de résoudre des problèmes qui sont concomitantes au deuxième vœu que je vais présenter concernant l'alimentation dans les cantines.

Ce sont des vœux qui sont intrinsèquement liés. Plus de représentativité dans les caisses d'école pour qu'en effet, la question de l'alimentation puisse être aussi partagée par l'ensemble de ceux qui sont concernés et notamment les parents et tous ceux qui participent à la communauté éducative.

Je n'ose pas demander en effet une issue favorable puisque j'ai été un peu échaudée par le précédent vœu. Mais je vous demande de regarder de façon ouverte et bienveillante ce vœu qui n'a que seule finalité vraiment sans un esprit partisan de permettre à cette instance de jouer son rôle et d'être la plus représentative possible, je parle de la Caisse des écoles. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : D'abord, je me réjouis de constater à quel point aujourd'hui non seulement des parents d'élèves, mais des élus s'intéressent à la question de la restauration scolaire. Je dois dire que cela n'a pas toujours été le cas et ce sont des évolutions positives. Je suis toujours favorable à ce que les gens participent dans les cadres tels qu'ils ont été fixés parce que je rappelle que la Caisse des écoles est un établissement public qui répond donc à un certain nombre de normes, qui est contrôlé à juste raison par le préfet. L'ensemble des délibérations que prend le Comité de gestion et que je signe sont transmises au contrôle de légalité. On n'est pas dans une association qui fonctionne comme elle le veut, on est dans un établissement public qui gère beaucoup d'argent public et qui doit répondre à des critères extrêmement stricts. Ces critères vous les avez développés, ils sont dans la loi. Je suis tout à fait favorable à ce que nous proposons aux parlementaires, il y en a trois dans le 18^{ème} qu'ils y travaillent et nous pourrions faire des propositions à une évolution de la loi en la matière.

Cela dit, je veux dans le même temps saluer et remercier les membres du Comité de gestion de la Caisse des écoles qu'ils soient représentant des parents élus parce qu'il y en a et qui sont très mobilisés aussi, qu'ils soient personnalités qualifiées. Pour dire la vérité, trouver des personnalités qualifiées qui acceptent de participer au travail de la Caisse des écoles, ce n'est pas toujours facile. On est souvent bien content de retrouver notamment les DDEN parce que vous parliez de gens un peu âgés certes, mais aucun des membres du Comité de gestion ou de la Caisse des écoles n'a rien à voir avec l'école. Il y a des directeurs ou directrices d'école, des instituteurs ou des institutrices et des DDEN en général nommés sur le quota de l'Etat. D'ailleurs, l'Etat a beaucoup de difficultés à trouver – c'est du bénévolat – des personnalités qui acceptent alors que leurs propres enfants en sont plus à l'école, de continuer à siéger au conseil d'école et notamment au comité de gestion de la Caisse des écoles.

Donc, je voulais vraiment les remercier de faire ce travail parce que ce n'est pas que quatre réunions par an. C'est déjà difficile de trouver des gens mobilisés pour venir à quatre réunions par an et puis prendre le risque de voter des délibérations, les délibérations que nous votons sont pour la plupart votées à l'unanimité ou dans une très large majorité, mais voter c'est prendre un risque parce que le contrôle de légalité s'applique à tout le monde, au Maire qui signe et à l'ensemble du Comité de gestion.

Par ailleurs, au-delà de la question du Comité de gestion, il y a toutes les autres instances de la Caisse des écoles qui sont ouvertes à tout le monde. Pour peu qu'on en respecte au moins le minimum de politesse, mais qui sont ouverts à tout le monde, de courtoisie même et de respect de ceux qui travaillent dans ces instances-là, qui sont des gens, je ne parle pas des élus, respecter les élus c'est bien mais ce n'est pas obligatoire. Mais respecter les salariés qui donnent leur énergie et leur temps dans leur emploi, c'est aussi important. On est là face à des sujets importants, y compris dans la façon dont on traite les individus.

Pour autant, elles sont ouvertes et d'ailleurs beaucoup utilise cette structure et je me réjouis d'avoir de plus en plus de parents qui s'impliquent dans le Comité de gestion.

Dominique DEMANGEL : Je pense qu'il est intéressant d'avoir un vœu qui met en lumière le fonctionnement de la Caisse des écoles parce que c'est un établissement public local. Il y a souvent une assez grande méconnaissance de ce qu'est un établissement public local.

Le Maire vient de le rappeler sur les modalités administratives de décision. Mais c'est une bête un peu curieuse pour un certain nombre de personnes, d'habitants qui considèrent que c'est ou la Mairie ou une dépendance du Conseil d'arrondissement. Non, c'est un établissement public local

avec des règles de gestion particulières. Vous avez raison de le dire que cet élément-là est souvent mal connu.

Ce n'est cependant pas faute d'essayer de le faire connaître car tous les ans, nous avons deux campagnes et j'utilise à la fois des moyens numériques et des moyens papiers, puisque nous imprimons tous les ans autant de flyers pour expliquer ce qu'est la Caisse des écoles et pour inciter les parents à y adhérer qu'il y a d'enfants dans le 18^{ème}. Tous ces flyers sont distribués à la rentrée scolaire ou à la fin de l'année suivant l'organisation des écoles pour leur dire comment fonctionne la Caisse des écoles, à quoi elle sert et comment ils peuvent y collaborer.

Le deuxième élément, c'est que nous faisons évidemment un rappel dès la première facture que nous envoyons aux parents pour leur dire nous n'avons toujours pas reçu votre adhésion, donc on vous rappelle que vous pouvez adhérer. Il y a un rappel à ce moment-là. Il y a évidemment toutes les explications sur le site de la Caisse des écoles et il y a par ailleurs à toutes les réunions qui sont organisées par la Caisse des écoles des bulletins d'adhésion pour les parents qui viennent aux commissions de restauration ou commissions de menu.

Donc inciter à ce que les parents puissent adhérer à la Caisse des écoles, je ne peux qu'être d'accord avec vous, c'est un élément extrêmement important et c'est une politique que nous déployons de manière suivie même si les résultats ne sont pas toujours à la hauteur de ce que nous espérons.

Changer la loi, c'est un débat effectivement qui peut se poser, pourquoi pas changer la loi. Mais pour l'instant, le quota sur lequel nous pouvons jouer et je pense que c'est celui auquel vous faisiez allusion tout à l'heure est à un demi-quota, qui est à la disposition du Maire d'arrondissement. Aujourd'hui, les personnes qui sont désignées sont toutes des personnes qui ont un rapport avec la communauté scolaire d'une manière ou d'une autre, qui ont été impliquées, qui sont toujours impliquées et qui donnent effectivement leur temps.

Donc, je ne suis pas du tout opposée à ce qu'on puisse réfléchir à essayer d'enrichir ces critères pour ce semi-quota avec évidemment la condition que ceci reste dans le champ de la communauté éducative et que deuxièmement, les personnes qui éventuellement candidateraient seraient des personnes qui s'engagent de manière aussi assidue que les personnes qui y sont aujourd'hui et qui non seulement participent au comité de gestion mais ne comptent pas leur temps sur un certain nombre de réunions qui, quelquefois d'ailleurs, ne sont pas programmées avec des délais très importants et qu'elles essaient d'assumer. Donc, pourquoi pas réfléchir à ces quotas.

En revanche, il y avait un élément dans le vœu qui avait été rédigé, qui était un élément de catégorie socioprofessionnelle pour ces personnes, ne pas vraiment adhérer à un choix socioprofessionnel parce qu'on est toujours dans le cadre de la communauté éducative.

Eric LEJOINDRE : La proposition que nous pouvons faire, c'est de continuer à travailler ensemble et je redis ma disponibilité pour proposer aux parlementaires de se réunir et d'évoquer ces questions parce que, même si la réalité c'est que modifier le code de l'éducation est toujours difficile et je crois que l'équilibre de la constitution du Comité de gestion de la Caisse des écoles, en tant que telle la structure est bonne. Encore une fois après, il faut trouver les candidats et je le dis, quand nous avons été amenés à désigner les six membres de mon quota, il a été plutôt plus difficile que plus facile d'en trouver et je ne suis pas sûr que nous ayons eu à l'époque une dizaine de candidats. Pourquoi ? Pour tout un tas de raisons, parce que c'est vrai que c'est une structure qui est compliquée, parce que c'est vrai que c'est un risque individuel à prendre. La participation au comité de gestion d'une Caisse des écoles, c'est non pas le risque juridique mais c'est la réalité de participer à des votes qui engagent, qui donnent des directions et c'est la capacité ensuite d'être mis en cause sur les décisions

que nous prenons. C'est vrai pour les élus comme c'est vrai pour les autres membres du Comité de gestion de la Caisse des écoles. Donc, il y a là une difficulté parfois à trouver.

Nous cherchons sur ces six représentants à avoir systématiquement au moins un ou deux salariés de l'Education nationale, directeur, professeur, parce que même s'ils ne vont pas souvent manger à la cantine, ils sont des acteurs importants de ce monde-là. On essaie d'avoir des parents d'élèves supplémentaires ou d'anciens parents d'élèves qui accepteraient de continuer à travailler sur ces questions parce que cela exige aussi une forme de formation, mais le Comité de gestion s'en occupe. Mais la réalité c'est que la gestion d'un établissement public local cela ne s'invente pas comme cela. Surtout pas quand il s'agit de servir 14 000 repas à des enfants et puis parce que c'est vrai qu'au bout d'un moment, un certain nombre peuvent être fatigués de participer, c'est beaucoup de travail. C'est du travail et notamment pour les parents qui souvent sont salariés, qui souvent ont des engagements individuels, parfois sont engagés dans la vie associative aussi, ce n'est pas toujours la priorité.

Voilà ce que nous vous proposons, pour la même raison que pour le précédent, je vous proposerais sur la base de ces engagements-là de retirer votre vœu et que nous puissions continuer à travailler dans ce sens-là.

J'ajoute un dernier élément. Evidemment, nous avons la discussion en Conseil d'arrondissement parce que c'est le lieu mais cette discussion doit avoir lieu au sein de l'assemblée générale ou du Comité de gestion de la Caisse des écoles. Ces réunions sont publiques, toujours. Evidemment, ne peuvent voter que les membres du Comité de gestion, c'est la loi et d'ailleurs en général, tout cela c'est une façon plutôt unanime régulièrement. C'est d'ailleurs peut-être pour cela qu'il n'y a pas tant de gens qui ont envie d'être membres du Comité de gestion, mais tout cela doit être validé bien sûr dans l'instant. Ce n'est pas le Conseil d'arrondissement qui décidera de critères ou qui décidera de structures, c'est l'assemblée générale qui se réunit une fois par an de la Caisse des écoles qui réunit tous ceux qui y adhèrent parce que ce n'est pas le Conseil d'arrondissement ou le Maire du 18^{ème} qui pilotons l'établissement public local, c'est l'assemblée générale qui réunit l'ensemble des adhérents dont les élus sont, d'ailleurs d'autres élus sont membres de droit, les députés sont membres de droit du Comité de gestion de la Caisse des écoles et les élus ne sont pas membres de droit puisqu'on les désigne. Donc, on peut absolument dans ce cadre-là avoir ce travail.

Voilà la proposition que je vous fais.

Loïc LORENZINI : Depuis longtemps, la question alimentaire est un sujet important pour les écologistes et depuis un certain nombre de mois, voire d'années maintenant, on voit la montée en puissance des débats autour de l'alimentaire et qu'on s'en satisfait parce que pendant longtemps nous avons été les premiers à montrer que l'alimentation cristallisait un certain nombre d'enjeux de société à la fois pour le modèle agricole mais également pour notre santé. Comme on a l'habitude de dire, l'aliment est bien notre premier médicament.

Donc, nous voyons plutôt d'un bon œil cette mobilisation citoyenne, je pense que l'alimentation est devenue un sujet citoyen et que les parents d'élèves se soient emparés également de ce sujet-là. Je dirais quand même au passage qu'en tant qu'élus, nous sommes aussi parents, il ne faut pas toujours renvoyer les élus sous la casquette uniquement de mandat et que nous aussi nous vivons dans l'arrondissement et que pour certains nous avons aussi des enfants dans les écoles. Il ne faut pas imaginer que nous soyons toujours hors-sol.

Ceci étant dit, je pense que cette mobilisation des parents d'élèves, c'est très bien mais il faut qu'elle puisse durer dans le temps. C'est-à-dire qu'il ne faut pas être juste sur le temps de l'émotion et de la

mobilisation si on veut améliorer les choses parce qu'il y a certainement des choses à améliorer, elles se feront uniquement sur le temps.

Je crois que Mme DEMANGEL a apporté des éléments de réponse qui me paraissent intéressants, en tout cas je m'engage en tant qu'élue qui siège au comité de gestion à appuyer la proposition de travailler ces questions-là et de faire des nouvelles propositions. Néanmoins, je pense qu'il n'y a pas que le Comité de gestion, je pense qu'il faut qu'on arrive à aller plus loin dans cette réflexion. Je pense que pour fluidifier le débat, pour avoir peut-être un diagnostic plus nuancé sur la situation de la restauration, pour qu'on puisse aussi construire ensemble des solutions nouvelles et puis aussi qu'on puisse mettre encore plus de liens entre toutes les actions menées par la Mairie sur le développement durable et notamment menées par ma collègue Mme MARKOVIC dont une des composantes de sa délégation, c'est justement l'alimentation. Je pense que pour que tout cela fasse encore plus sens et qu'on avance ensemble vers le meilleur, j'avais envie de faire la proposition suivante, c'est d'élargir les réflexions au-delà même du Comité de gestion finalement parce qu'il y a tout un ensemble d'acteurs qu'on n'a pas cités ou très peu, bien sûr l'Education nationale, les parents d'élèves, mais il y a tout un ensemble d'acteurs qui ont une vraie expertise sur ce sujet et qu'il faut introduire dans la réflexion. Je crois que le sujet est aussi quelle alimentation on veut pour les amener à venir dans notre restauration scolaire.

Donc, j'appelle mon groupe à ne pas voter ce vœu. Néanmoins, nous agissons dans le cadre du Comité de gestion pour avancer des propositions concrètes mais qui élargissent nos réflexions à d'autres acteurs de l'Arrondissement.

Eric LEJOINDRE : Je pense que cette prise de parole est tout à fait concordante avec ce qu'on a dit. Le Comité de gestion, c'est l'instance qui décide, qui prend les décisions et qui envoie au préfet les délibérations que nous faisons qui sont soumises au contrôle de légalité. C'est un incontournable parce que la Caisse des écoles est un établissement public local et qu'il est normal que les délibérations que nous prenons relèvent de règles qui sont fixées par la loi, c'est absolument incontournable.

Pour tout le reste des discussions, jamais la Caisse des écoles du 18^{ème}, on est d'ailleurs une des caisses des écoles les plus transparentes en tout cas de Paris, peut-être de France. Combien de caisses des écoles permettent à tous ceux qui le souhaitent indépendamment d'ailleurs de leur statut, indépendamment d'ailleurs du fait de savoir si leurs propres enfants mangent à l'école ou pas, de visiter la cantine, d'aller manger à la cantine, de participer aux réunions de menu, de participer aux réunions de restauration, très peu, parce que nous n'avons absolument rien à cacher et que nous avons au contraire à faire valoir un certain nombre de choses et à continuer à progresser sur l'ensemble des sujets qui nous concernent.

De ce point de vue-là, je rappelle que le Plan de d'alimentation durable que nous avons voté je crois à l'unanimité du Conseil de Paris porte un certain nombre d'objectifs sur lesquels nous sommes en avance, d'autres objectifs sur lesquels nous ne sommes pas en avance et notre objectif collectif, des 20 caisses des écoles des 20 arrondissements de Paris est de s'approcher au maximum et le plus vite possible des objectifs qu'on a fixés collectivement. Donc là-dessus, il n'y a aucune différence. Simplement au moment où il s'agit de voter et de décider, c'est le Comité de gestion qui doit le faire. C'est incontournable et c'est protecteur, pas protecteur juridiquement uniquement pour le président de la Caisse des écoles mais protecteur aussi pour les parents et aussi pour les enfants parce qu'on sait qui est responsable. Cela a beaucoup de sens.

Pierre-Yves BOURNAZEL : J'interviens rapidement parce que je voudrais surtout intervenir sur le deuxième vœu de Mme MEHAL.

Sur ce vœu, puisque les parlementaires sont interpellés, évidemment je suis à disposition de chacun pour pouvoir travailler sur l'aspect législatif. Je crois que M. GUERINI le sera aussi. Je ne veux pas parler pour Mme OBONO, mais je suppose que probablement elle l'accepterait bien volontiers.

En revanche, ce que je voulais dire sur le sujet c'est que dans les modalités d'organisation du débat que vous avez à la Caisse des écoles, les parlementaires peuvent-ils être invités ? Comment cela se passe parce que par exemple, je suis député depuis juin, mais y a-t-il eu des réunions parce que je n'en étais pas informé. Il faudra le faire et ainsi que pour les deux autres parlementaires et ensuite est-ce qu'ils ont voix au chapitre, c'est-à-dire est-ce qu'ils ont une voix aussi qui vote ?

Dominique DEMANGEL : Vous êtes membre de droit et vous avez été invité depuis votre élection au comité de gestion. On peut vous envoyer la traçabilité des invitations si vous le souhaitez.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Oui je veux bien parce que franchement, non, sur mon mail de l'Assemblée nationale...

Dominique DEMANGEL : Sur le mail Assemblée nationale. On la traçabilité et s'il y a un problème c'est bien de nous le signaler maintenant parce que...

Pierre-Yves BOURNAZEL : M. GUERINI et Mme OBONO ont été aussi invités ?

Dominique DEMANGEL : Evidemment. Tout à fait, bien sûr.

Eric LEJOINDRE : On peut d'autant plus le certifier que... On ne va pas parler des mails ici, on va vérifier tout cela mais je veux attester du fait qu'à minima, un des trois députés du 18^{ème} a bien reçu les mails puisqu'il a voté favorablement les modifications que nous avons proposées. Donc vérifions qu'il y a les bons mails et les bons trucs mais évidemment c'est la loi, donc on applique la loi et j'engage les parlementaires à se mobiliser aussi.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je n'ai pas fini. Donc on a un droit de vote ?

Eric LEJOINDRE : Oui.

Pierre-Yves BOURNAZEL : D'accord. Et droit de regard. Merci c'est très important que nous puissions le savoir n'étant pas membres avant, donc c'est important que je le sache.

Eric LEJOINDRE : S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, est-ce que sur la base des engagements pris, vous retirerez votre vœu ?

Fadila MEHAL : D'abord, je voulais remercier tous les participants à la qualité de ce débat vraiment qui est de haute tenue. Je voulais aussi vous dire que nous avons tous compris autour de la table qu'il n'était pas question finalement de vivre le fatalisme ou le statu quo et qu'il y avait des marges de progression dont tout le monde reconnaît qu'il y a des chemins, des voies et des moyens.

Après, sur la question de l'encadrement juridique, je crois qu'il n'y a pas de discussion. Par contre, si nous retirons notre vœu en tant que groupe, nous souhaitons que la question de la représentativité et notamment de ceux qui sont nommés, désignés pour leurs compétences ou en tout cas pour des critères à définir puisse être évoquée dans le cadre d'un groupe de travail ad hoc. Parce que j'entends une réflexion de façon un peu globale, je souhaite que les choses puissent être dites et formalisées. Sous cette condition-là, notre groupe démocrate progressiste européen majorité présidentielle retirera son vœu.

Eric LEJOINDRE : Je crois que c'est assez conforme à ce qu'on a dit donc encore une fois, on est bien d'accord, tout cela se fait dans le cadre de la Caisse des écoles pas du Conseil d'arrondissement. Mais bien sûr au sein de la Caisse des écoles tout le monde est libre de venir mais c'est bien cette instance qui est libre, qui va décider de tout cela.

30. V18 2018 58 – Vœu déposé par les élu(e)s du groupe Démocrates, Progressistes et Européens relatif à la qualité de la restauration scolaire

Fadila MEHAL : L'alimentation durable est devenue dans notre société un enjeu majeur avec une triple dimension, mon collègue M. LORENZINI l'a répété, une dimension à la fois environnementale, économique, sanitaire et sociale.

C'est dans ce contexte que le Président de la République a organisé le 21 décembre 2017 les états généraux de l'alimentation portés par le ministère de l'Agriculture et de tous les acteurs concernés.

Sur un plan local, à Paris, plus de 22 millions de repas sont produits et préparés, nous venons d'en parler par les 20 caisses des écoles dont j'ai parlé d'ailleurs assez longuement à destination en effet des 662 écoles maternelles et élémentaires, donc c'est énormément plusieurs millions de repas.

On sait par ailleurs que 80 % des élèves du premier degré mangent à la cantine. Cela représente en moyenne 150 000 repas par jour. On le sait aussi, l'offre de restauration du 18^{ème} est déléguée à un prestataire privé qui doit à chaque jour préparer plus de 13 000 repas dans une cuisine centrale rue Riquet dont tout le monde reconnaît qu'elle est petite et qu'elle est parfois faible au niveau des équipements.

Vous le savez sans doute puisque la presse en avait fait largement écho, un collectif apolitique, qui s'intitule Les Enfants du 18^{ème} mangent ça, composés de parents d'élèves, se sont inquiétés avec photographie à l'appui que certains repas et aliments issus de l'industrie agroalimentaire, donc riche en sucre, en additifs alimentaires, en sel, en conservateur. Je tiens à rappeler que ce collectif se crée partout en France, dans le 18^{ème} mais dans d'autres arrondissements et qu'il s'agit pour certains parents de se mobiliser sur cette question qui est centrale. Certains voudraient le caricaturer par une démarche de parents bobo. Mais je crois qu'il faut regarder la réalité en face, il s'agit bien de citoyens mobilisés pour donner à leurs enfants une alimentation saine, sûre et durable.

Ils se sont par contre émus que certains aliments sont achetés déjà cuits ou que la viande soit réchauffée et préparée dans des sauces industrielles, le procédé de liaison froide ayant été privilégiée. Puis, nous avons aussi des études alarmantes qui nous montrent que par exemple des chercheurs de l'INSEE et l'INRA de l'université de Paris 13 qu'il existait un lien étroit entre des aliments ultra-transformés et l'augmentation de risques de cancer. Par ailleurs, il est aussi constaté une grande diversité en matière de qualité de repas entre les différents arrondissements de Paris alors que la Ville a adopté depuis la rentrée scolaire 2010 une grille tarifaire unique dans le but justement de mettre fin aux disparités entre arrondissements et dans un souci de justice sociale.

La pétition de ce collectif sur change.org qui a eu un large écho puisqu'elle a recueilli plus de 7 100 personnes, peut-être plus depuis, que demande-t-elle finalement à la Mairie ? De prendre des engagements concrets et immédiats pour l'amélioration de la qualité de la restauration scolaire premièrement et d'offrir évidemment la même qualité de repas que celle dont bénéficient les autres enfants des arrondissements.

A cette époque-là, c'est vrai qu'encore était en train de se rédiger le nouveau cahier des charges pour le prestataire. Depuis, de l'eau quand même a coulé sous la Seine et beaucoup de

revendications ont été entendues de la Mairie. C'est vrai qu'il avait été souhaité une discussion, elle a eu lieu entre la Mairie, entre les parents et même avec les parlementaires de l'Arrondissement saisis sur cette question et nous nous en réjouissons.

Le Maire a levé quelques inquiétudes, estimant par exemple que le contrôle qualitatif est régulièrement fait et que le cahier des charges est exigeant et respecté, les menus étant composés à 40 % de produits biologiques dont font partie le pain et le lait. C'est vrai aussi, la Mairie considère que les menus respectent les règles PNNS et GEMR qui est le guide pratique garantissant une qualité nutritionnelle inscrite dans le préambule du cahier des charges même si le collectif estime encore que certains plateau-repas ne sont pas conformes et que d'autres en effet le sont moins.

Enfin, la Mairie a mis en avant le plan d'alimentation durable de la Ville de Paris datant de 2016 qui s'engageait à offrir davantage de produits issus de l'agriculture biologique à hauteur de 50 % minimum d'ici 2020 pour tous les enfants de la restauration scolaire. Puis, il y a eu aussi d'autres engagements pris par le Conseil de Paris qui viennent s'ajouter à cet objectif zéro OGM, 100 % d'œufs de poules élevées en plein air, 0 % de palme par exemple de l'huile de palme.

Vous l'avez lu, notre vœu avait trois objectifs :

- Que la Mairie du 18^{ème} arrondissement reçoive à nouveau le collectif, nos enfants du 18^{ème} mangent ça et le plus rapidement possible. Cela était fait. Est-il possible que ce soit une autre discussion qui puisse approfondir les choses. C'est notre première demande.
- Nous avons souhaité dans un deuxième temps qu'un groupe de travail composé de toutes les parties prenantes soit créé pour trouver une solution efficace et partagée pour le bien-être des enfants à l'occasion du prochain cahier des charges. Donc cela nous ramène quand même à quatre ans puisque le dernier vient d'être lancé pour ces années-là.
- Enfin troisième chose, nous avons demandé que ce prochain cahier des charges prenne en compte les recommandations du collectif concernant la qualité des repas et des aliments.

Donc, c'est un vœu très équilibré qui tient à la fois en effet des revendications souvent légitimes de ce collectif mais aussi des réponses parfois très argumentées de la Mairie. Donc je vous demande, puisque j'ai repris quand même par honnêteté intellectuelle beaucoup de vos propositions, de répondre de façon assez claire à ce vœu.